



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*  
Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement  
et de l'Aménagement du territoire  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE ZIGUINCHOR**



---

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) DE ZIGUINCHOR

---

FINANCEMENT



MIS EN OEUVRE



A  
R  
D  
Z

Juin 2016

# Table des matières

|                                                                                                                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                                            | <b>5</b>  |
| 1.1 OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU SDADT .....                                                                                                                          | 6         |
| 1.1. 1 Objectif global .....                                                                                                                                           | 6         |
| 1.1. 2 Objectifs spécifiques .....                                                                                                                                     | 6         |
| 1.2 METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU SDADT DE ZIGUINCHOR .....                                                                                                         | 7         |
| <b>2.PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL .....</b>                                                                                                | <b>8</b>  |
| 2.1 CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION .....                                                                                                                               | 9         |
| 2.1.1 Situation éco géographique du Département .....                                                                                                                  | 9         |
| 2.1.2 Présentation du Département .....                                                                                                                                | 9         |
| 2.1.3 Le contexte biophysique et les potentialités naturelles .....                                                                                                    | 9         |
| 2.1.4 Disparités éco géographiques du Département .....                                                                                                                | 23        |
| 2.1.5 Problèmes environnementaux majeurs identifiés .....                                                                                                              | 24        |
| 2.1.6 Découpage actuel .....                                                                                                                                           | 25        |
| 2.1.7 Analyse critique du découpage actuel : Critères/indicateurs discriminants .....                                                                                  | 26        |
| 2.1.8 Interaction intradépartement : entre les zones .....                                                                                                             | 29        |
| 2.1.9 Interactions éco géographiques entre le Département et la région .....                                                                                           | 30        |
| 2.2 Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département .....                                                                                | 31        |
| 2.2 CHAPITRE 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN .....                                                                                                      | 43        |
| 2.2.1 Analyse démographique .....                                                                                                                                      | 43        |
| 2.2.2 Analyse du capital humain .....                                                                                                                                  | 45        |
| 2.3 CHAPITRE 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE .....                                                                                                          | 52        |
| 2.3.1 Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace Départemental .....                                                                    | 53        |
| 2.3.2 Disposition des Infrastructures dans l'espace départemental .....                                                                                                | 55        |
| 2.3.3 Disposition des activités économiques dans l'espace Départemental .....                                                                                          | 62        |
| 2.3.4 Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental .....                                                               | 64        |
| <b>3.DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT ..</b>                                                                | <b>65</b> |
| 3.1 CHAPITRE 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....                                                                  | 66        |
| 3.1.1 Vision d'aménagement et de développement territorial de Ziguinchor .....                                                                                         | 67        |
| 3.1.2 Objectifs et orientations stratégiques d'aménagement et de développement territorial .....                                                                       | 67        |
| 3.2 CHAPITRE 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT .....                                                                       | 73        |
| 3.2.1 Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique .....                                                             | 73        |
| 3.2.2 Pour une offre pertinente de services de santé .....                                                                                                             | 73        |
| 3.2.3 Pour une protection sociale accrue des populations .....                                                                                                         | 73        |
| 3.2.4 Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieu de commerce, etc.) .....                                              | 74        |
| 3.2.5 Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental .....                                                                 | 75        |
| 3.3 CHAPITRE 6 : ASSEOIR UNE ECONOMIE DEPARTEMENTALE BASEE SUR LE POTENTIEL DEPARTEMENTAL ET L'INTEGRATION REGIONALE ET NATIONALE .....                                | 75        |
| 3.3.1 Reconstruction du tissu productif de l'économie départementale .....                                                                                             | 75        |
| 3.3.2 Développement d'un environnement économique Départemental favorable (infrastructures de transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département) ..... | 76        |
| 3.3. CHAPITRE 7 : SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE .....                                                                                                                       | 81        |
| 3.3.2.Principes directeurs de la mise en œuvre .....                                                                                                                   | 81        |
| 3.3.3.Dispositif institutionnel de pilotage .....                                                                                                                      | 83        |
| 3.3.4.Instruments de mise en œuvre .....                                                                                                                               | 85        |
| <b>4.ANNEXES.....</b>                                                                                                                                                  | <b>88</b> |
| 4.1BIBLIOGRAPHIE .....                                                                                                                                                 | 89        |
| 4.2LISTES DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SDADT DE ZIGUINCHOR .....                                               | 0         |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des figures

|                                                                                                   |                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Figure 1 : Localisation du Département de Ziguinchor .....                                        | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 2 : Cumul précipitation Niaguis et Nyassia en 2015 .....                                   | 11                          |
| Figure 3 : précipitation mensuel de l'arrondissement Niaguisse .....                              | 11                          |
| Figure 4: précipitation mensuel de l'arrondissement de Nyassia.....                               | 11                          |
| Figure 5 : Températures annuelles à Niaguis en 2015 .....                                         | 12                          |
| Figure 6 : Températures annuelles à Nyassia en 2015 .....                                         | 12                          |
| Figure 7 : le profil d'occupation des sols au niveau du Département de Ziguinchor .....           | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 8 : le flux de charbon en provenance des arrondissements vers la ville de Ziguinchor ..... | 28                          |

### Liste des cartes

|                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Carte 1: Géolocalisation du Département de Ziguinchor .....                                          | 9  |
| Carte 2: la Répartition des ressources forestières du Département .....                              | 18 |
| Carte 3: Réorganisation du Département en Zones .....                                                | 27 |
| Carte 4: Géolocalisation des localités suspectées .....                                              | 40 |
| Carte 5: la situation générale de l'occupation des sols au niveau du Département de Ziguinchor ..... | 52 |
| Carte 6: Répartition des infrastructures publiques sanitaires par Commune .....                      | 56 |
| Carte 7: les Infrastructures de transport du Département .....                                       | 59 |
| Carte 8: Géolocalisation des Infrastructures commerciales du Département .....                       | 60 |
| Carte 9: Géolocalisation des Infrastructures hydrauliques du Département .....                       | 61 |
| Carte 10: Disposition des Activités économiques dans le Département .....                            | 62 |

### Liste des Tableaux

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1: précipitations en 2015 .....                                               | 11 |
| Tableau 2: Le patrimoine forestier du Département de Ziguinchor .....                 | 18 |
| Tableau 3 : Découpage administratif du Département de Ziguinchor .....                | 26 |
| Tableau 4 : interaction intra Département .....                                       | 29 |
| Tableau 5 : situation Générale de l'Education dans le département de Ziguinchor ..... | 45 |
| Tableau 6: les indicateurs de performance .....                                       | 46 |
| Tableau 7: Situation de l'accès à l'électricité en milieu rural .....                 | 49 |
| Tableau 8: Couverture sanitaire du Département .....                                  | 56 |
| Tableau 10: personnel médical du District de Ziguinchor .....                         | 57 |
| Tableau 11: indicateurs de performance .....                                          | 57 |
| Tableau 12: Répartition des Etablissement par Arrondissement et par Commune .....     | 57 |
| Tableau 13: Axe identifiés par la commune .....                                       | 78 |

### Liste des Photos

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo 1 : Répartition spatiale de la pluviométrie au niveau de la région sud .....                | 10 |
| Photo 2 : Carrière d'extraction de Sable dans le village de Bourofaye .....                       | 14 |
| Photo 3 : le fleuve Casamance à Ziguinchor .....                                                  | 15 |
| Photo 4 : un peuplement de rhizophora dans la commune de Nyassia .....                            | 20 |
| Photo 5 : une colonie de dendrocynes fauves au niveau d'un point d'eau à Bourofaye Bainounk ..... | 21 |
| Photo 6: le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Ziguinchor .....                | 24 |

## **SIGLES ET ACRONYMES**

**ACDI** : Agence Canadienne de Développement International

**AGP** : Association des Groupement des Pêcheurs

**AJAC** : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

**AMA** : Agence des Musulmans d'Afrique

**ANCAR** : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

**ANEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

**ANRAC** : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance

**APE** : Association des Parents d'Elèves

**APROSEN** : Agence pour la Propreté du Sénégal

**ARD** : Agence Régionale de Développement

**ARSD** : Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie

**ART GOLD** : Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques pour une Gouvernance Locale de Développement

**ASC** : Association Sportive et Culturelle

**ASER** : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

**BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**BHS** : Banque de l'Habitat du Sénégal

**CADL** : Centre d'Appui au Développement Local

**CAPE** : Cellule d'Appui à la Promotion des Jeunes

**CBAO** : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest

**CCA** : Centre Conseil pour Adolescent

**CDEPS** : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**CEM** : Collège d'Enseignement Moyen

**CFA** : Communauté Financière d'Afrique

**CL** : Collectivités Locales

**CLCOP** : Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs

**CMS** : Crédit Mutuel du Sénégal

**CMU** : Couverture Maladie Universelle

**CNAMS** : Centre National d'Action Antimines

**CNCAS** : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

**CPAS** : Centre de Promotion Agricole et Sociale

**CPR** : Centre Régional de Planification

**CR** : Communauté Rurale

**CREC** : Caisse de Réseaux d'Epargne et de Crédit

**CRZ** : Conseil Régional de Ziguinchor

**CTP** : Comité Technique de Pilotage

**CTR** : Comité Technique Restreint

**DERBAC** : Développement Rural en Basse Casamance

**DIPE** : Développement Intégré de la Petite Enfance

**DIREL** : Direction de l'Elevage

**DLD** : Document des Lignes Directrices

**DRDR** : Direction Régionale du Développement Rural

**EFI** : Ecole de Formation des Instituteurs

**ENDA** : Environnement et Développement en Afrique

**FAFS** : Fédération des Associations Féminines du Sénégal

**FNPJ** : Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse

**GEC** : Groupement d'Epargne et de Crédit

**GIC** : Groupement d'Intérêt Communautaire

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique

**GOANA** : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

**GRDR** : Groupe Recherche Réalisation Développement Rural

**GTD** : Groupe de Travail Départemental

**GTR** : Groupe de Travail Régional

**HI** : Handicap International  
**IA** : Inspection d'Académie  
**IDEN** : Inspection Départementale de l'Education Nationale  
**IDSV** : Inspection Départementale des Services Vétérinaires  
**IEC** : Information Education Communication  
**IRA** : Infections Respiratoires Aigues  
**IREF** : Inspection régionale des Eaux et Forêts  
  
**IRPA** : Inspection Régionale de la Protection Animale  
**LD** : Lignes Directrices  
**MFDC** : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance  
**MUPROEL** : Mutuelle des Professionnels de l'Elevage  
**MUPROP** : Mutuelle des Professionnels de la Pêche  
**N.D** : Non Disponible  
**OCB** : Organisation Communautaire de Base  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**PADERCA** : Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PDMAS** : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal  
**PDU** : Plan Directeur d'Urbanisme  
**PEPAM/USAID** : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire appuyé par l'Agence Américaine pour le Développement International  
**PIADESPC** : Programme Intégré d'Appui au Développement Economique et Social  
**PIC** : Plan Investissement Communal  
**PLAN REVA** : Plan Retour Vers l'Agriculture  
**PLD** : Plan Local de Développement  
**PME** : Petite et Moyenne Entreprise  
**PMI** : Petite et Moyenne Industrie  
**PMIA** : Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole  
**PNDL** : Programme National de Développement Local  
**PRDI** : Plan Régional de Développement Intégré  
**PROCAS** : Programme Casamance  
**PROGES** : Projet de Gestion des Eaux du Sud  
**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers  
**SDADT** : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial  
**SDE** : Sénégalaise des Eaux  
**SENELEC** : Sénégalaise de l'Electricité  
**SGBS** : Société Générale de Banques au Sénégal  
**SIL** : Société Internationale de Linguistique  
**SODIZI** : Société de Domaine Industriel de Ziguinchor  
**SONACOS** : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal  
**SONATEL** : Société Nationale des Télécommunications  
**SONES** : Société Nationale des Eaux du Sénégal  
**SRP** : Service Régional de la Planification  
**SRPS** : Service Régional de la Prévision et de la Statistique  
**STD** : Services Techniques Déconcentrés  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**URMEC** : Union Régionale des Mutuelles d'Epargne et de Crédit  
**USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International

# 1. INTRODUCTION

La loi n° 2013-10 du 28 Décembre 2013 a érigé le Département en Collectivité locale dotée de neuf domaines de compétence dont l'Aménagement du Territoire.

L'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT) est désormais dévolue au Département, cadre de programmation et de coordination du développement territorial.

Le Département de Ziguinchor, nouvellement érigé en Collectivité locale à la faveur de l'acte 3 de la décentralisation, ne dispose pas de schéma Départemental d'aménagement et de développement territorial qui doit comprendre un bilan diagnostic Départemental, des objectifs d'aménagement et des actions à mener dans les secteurs socioéconomiques pour un développement harmonieux et durable du Département.

Le présent document de SDADT de Ziguinchor est articulé autour de Trois (3) parties :

1. Le Diagnostic de territoire départemental de Ziguinchor qui met l'accent sur :

- La mise en situation du Département qui dresse le portrait actuel du Département, notamment en ce qui a trait à la complémentarité de son territoire avec celui de la région de Ziguinchor et les préoccupations qui en résultent comme les implications géo spatiales, économiques et sociales ;
- La Population, la démographie et le capital humain du Département qui a permis d'analyser les statistiques relatives à la population, y compris la taille moyenne des ménages, les groupes d'âges, l'évolution démographique sur une certaine période (par exemple de 1988 à 2015), ainsi que le capital humain en termes d'accès aux services sociaux de base et de dynamique associative ;
- La gestion de l'occupation de l'espace, qui analyse l'organisation des différents usages dans l'espace départemental ; les disponibilités spatiales pour les futures actions de développement nécessaires à la satisfaction des besoins dynamiques de la population en croissance, les rapports d'équilibre entre besoins d'urbanisation, d'une part et le maintien de la ruralité (occupations socioéconomiques rurales) et les espaces naturels, d'autre part.

2. Les Orientations d'aménagement et de développement territorial du Département qui s'articule autour de :

- La définition d'une vision et des objectifs stratégiques d'aménagement et de développement territorial du Département de Ziguinchor ;
- La Maîtrise du capital humain pour un optimum démographique de développement territorial ;
- La nécessité d'asseoir une économie départementale basée sur le potentiel départemental et l'intégration régionale et nationale ;
- La promotion d'une Gouvernance adéquate de l'aménagement et du développement territorial ;

3. La mise en œuvre du SDADT de Ziguinchor, à travers :
  - Les Principes directeurs de la mise en œuvre du SDADT
  - Le Dispositif institutionnel de pilotage du SDADT
  - Les Instruments de mise en œuvre du SDADT
  - Le Système de suivi-évaluation du SDADT
  - Les Rôles et responsabilités des acteurs du SDADT
  - Le Financement du SDADT

## **1.1 Objectifs de l'élaboration du SDADT**

---

### **1.1.1 Objectif global**

L'aménagement du territoire est une technique de gestion rationnelle de l'espace ayant pour finalité de satisfaire au mieux les besoins actuels et futures des populations.

Il doit assurer l'équilibre dans l'accès aux infrastructures et services sociaux de base pour, en somme, assurer le bien-être des populations là où elles puissent se trouver.

Le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial est la traduction locale des orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire. Il se veut un outil d'organisation et de gestion de l'espace, un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire toutes les interventions.

Le travail d'élaboration du SDADT s'effectue en intégrant une vision, des concepts et paradigmes nouveaux du développement dans le contexte de la décentralisation à savoir la lutte contre la pauvreté, le développement économique local, la valorisation de l'économie verte pour anticiper sur la problématique des changements climatiques, la gestion environnementale et sociale, les questions en lien avec le genre, la transfrontalité, les migrations et le NEPAD. Dans cette perspective, la variable population doit systématiquement être prise en compte.

Par ailleurs, l'élaboration du SDADT répond aussi à un souci de mettre à la disposition des acteurs locaux un outil de référence pour une meilleure programmation et répartition des investissements dans l'espace afin qu'ils puissent répondre de manière judicieuse et avec équité aux besoins des populations dans une vision prospective de développement harmonieux et équilibré du Département.

Ainsi, l'objectif général du SDADT est de promouvoir le Développement Harmonieux et Durable du Département. Il se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

### **1.1.2 Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, il s'agira de :

- Réduire les disparités intra Départementales ;
- Promouvoir des espaces compétitifs et les établissements humains du Département ;
- Développer les infrastructures de communication inter et intra Départementales ;
- Lutter contre la pauvreté ;
- Protéger l'environnement et le capital naturel en développant l'économie verte.

## 1.2 Méthodologie de l'élaboration du SDADT de Ziguinchor

---

Les étapes méthodologiques qui ont conduit à l'élaboration du rapport diagnostic et à la définition d'orientations d'aménagement du Département de Ziguinchor sont les suivantes :

- i. **Mise en place du cadre institutionnel** : Au démarrage du processus, le Conseil Départemental de Ziguinchor avait déjà délibéré pour élaborer son SDADT et mis en place une commission de planification élargie (CPE).
- ii. **Atelier Départemental de lancement** : cet atelier s'est tenu le 11 février 2016 et a permis d'informer et d'échanger avec les divers acteurs Départementaux sur la problématique de l'aménagement du territoire dans le Département, les compétences transférées en matière d'Aménagement du Territoire et de dégager quelques éléments de diagnostic. Nous avons profité de cet atelier de lancement pour demander au Président du Conseil Départemental de mettre en place un comité technique restreint qui devra travailler avec le cabinet à différentes étapes du processus d'élaboration du SDADT.
- iii. **Etudes thématiques** : Ces études ont été menées par l'équipe d'experts du Cabinet, toutes les communes du Département ont été visitées pour recueillir des informations et des données pertinentes sur des thèmes majeurs qui serviront de documents de base pour l'élaboration du SDADT.
- iv. **Synthèse et élaboration du bilan diagnostic et des orientations** : cette synthèse a été faite grâce à la revue documentaire (SRAT, Lignes directrices Départementales, études techniques, PNAT, etc), aux données collectées sur le terrain et auprès des Services techniques Déconcentrés. Le bilan diagnostic et les orientations ont fait l'objet d'une restitution au CTR, dès que le rapport est jugé acceptable par l'ARD Z
- v. **Ateliers de présentation au niveau Arrondissement** : ils se sont déroulés dans les deux (2) Arrondissements du Département (le 18 avril 2016 à Niaguis et le 19 avril 2016 à Nyassia), ils ont permis de présenter le bilan diagnostic, les orientations et de collecter des informations spécifiques à chaque arrondissement.
- vi. **Synthèse ateliers et rédaction projet de SDADT** : cette activité a été consacrée à la mise en forme du projet de SDADT en y intégrant les cartes thématiques et autres graphiques.
- vii. **Atelier Départemental de restitution/validation** : il s'agit d'un moment d'ultime partage avec tous les acteurs impliqués dans le processus et d'adoption du SDADT par le Conseil Départemental.
- viii. **Rédaction rapport finalisé** : le rapport final tient compte des points d'amélioration retenus lors de l'atelier départemental de restitution tenu le 7 juin 2016. Sur la base de ce document finalisé, le Conseil Départemental doit l'adopter en Conseil et le soumettre à l'autorité administrative pour approbation.

## **2. Première Partie : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL**

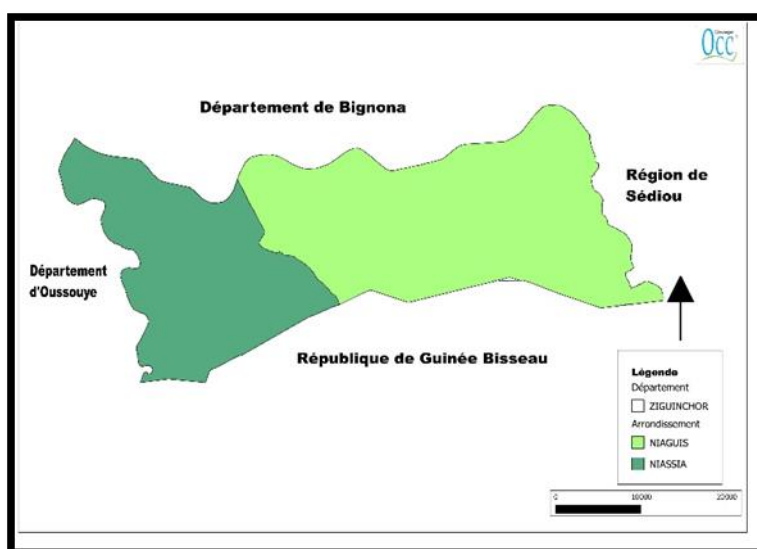
## 2.1 Chapitre 1 : MISE EN SITUATION

### 2.1.1 Situation éco géographique du Département

Le Département de Ziguinchor appartient à la zone éco-géographique sud dont les ressources forestières sont quantitativement et qualitativement des plus riches. Elles constituent les écosystèmes des plus importantes du pays.

### 2.1.2 Présentation du Département

Le Département de Ziguinchor a une superficie de 1153 km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par le Département de Bignona, à l'Est par le Département de Sédhiou, à l'Ouest par le Département d'Oussouye et au Sud par la République de Guinée Bissau.



Carte 1: Géolocalisation du Département de Ziguinchor

### 2.1.3 Le contexte biophysique et les potentialités naturelles

#### 2.1.3.1 Contexte Biophysique

Le Département de Ziguinchor a un relief relativement plat dans son ensemble. Il a un climat tropical sec encore appelé climat subguinéen, marqué par deux saisons : une saison sèche allant de novembre à Mai et une saison des pluies qui dure de Mai à Novembre. La pluviométrie moyenne annuelle est l'une des plus élevée du pays elle varie entre et 1200 mm et 1300mm. Les températures sont variables dans le temps et dans l'espace, et selon la saison. Le Département dispose de ressources en eaux superficielles et souterraines relativement importantes. La végétation est très dépendante de la pluviométrie et met dès fois en évidence de grands domaines biogéographiques tels que le domaine guinéen caractérisé par une forêt semi-sèche dense. L'importance de la végétation constitue un facteur déterminant de la présence de la faune relativement menacée.

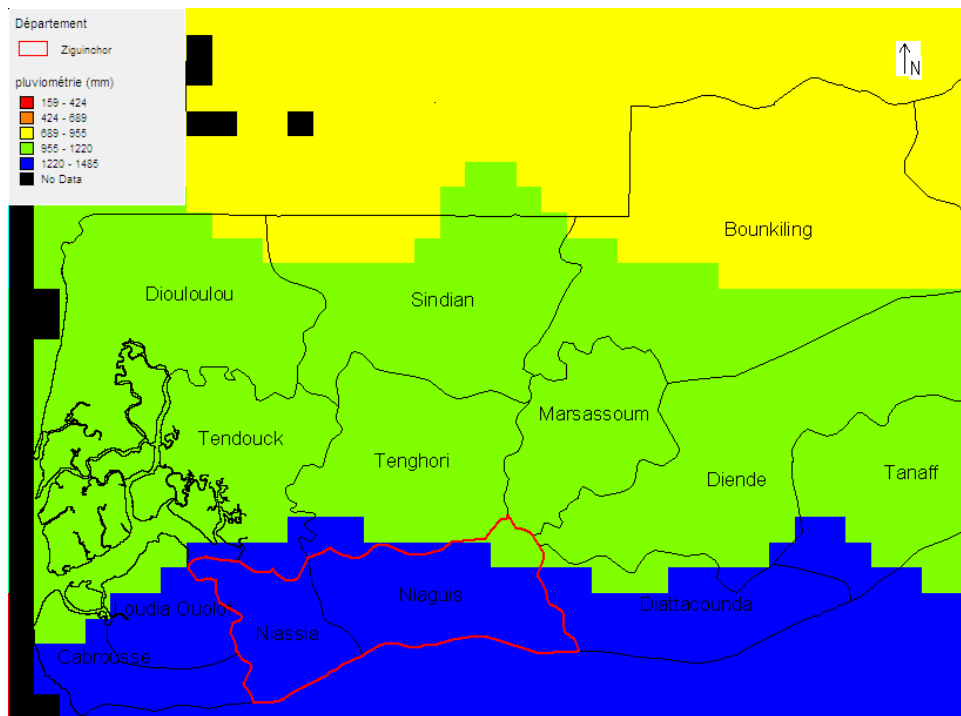
##### 2.1.3.1.1 Traits climatiques

À l'instar des autres régions du Sénégal, la climatologie de la Casamance dépend de la dynamique des centres action atmosphérique que sont, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone saharo-libyen dans l'Atlantique nord et l'anticyclone de Sainte Hélène dans l'atlantique sud.

### 2.1.3.1.2 Pluviométrie

Le Département de Ziguinchor connaît des précipitations très abondantes avec une longue saison sèche d'octobre à mai et un hivernage sur quatre mois et demi. Nyassia a enregistré 1 587,4 mm de pluie en 2012, 1356,2 en 2013 et 1403 en 2015. A Niaguis, les quantités de pluies enregistrées en 2012 sont de 1916,8 mm, 1152,8 en 2013 et 1357 en 2015 (Voir les figures 2, 3,4 et le tableau 2).

Sur l'ensemble du Département, la pluviométrie a connu une baisse entre 2012 et 2013. La baisse la plus marquée est enregistrée à Niaguis (-40%). Les quantités les plus importantes ont été enregistrées à Nyassia avec 1356,2 mm. Mais en 2015, on note une reprise des précipitations.



*Photo 1 : Répartition spatiale de la pluviométrie au niveau de la région sud*

Tableau 1: précipitations en 2015

| Mois      | Pluviométrie (mm) |
|-----------|-------------------|
| Mai       | 5                 |
| Juin      | 98                |
| Juillet   | 364               |
| Août      | 473               |
| Septembre | 331               |
| Octobre   | 121               |
| Novembre  | 10                |
| Décembre  | 1                 |

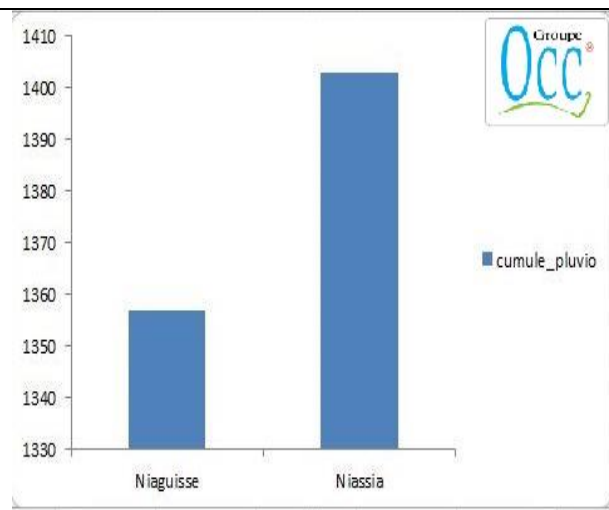


Figure 1 : Cumul précipitations Niaguis et Nyassia en 2015

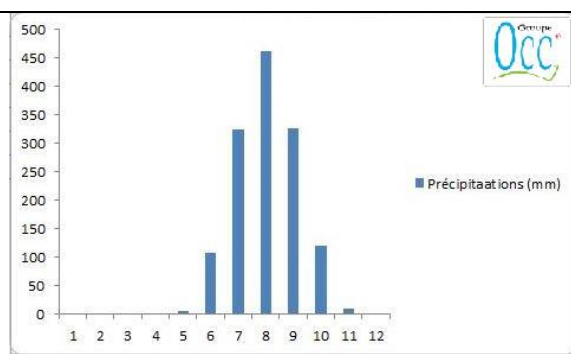


Figure 2 : précipitations mensuelles de l'arrondissement Niaguis

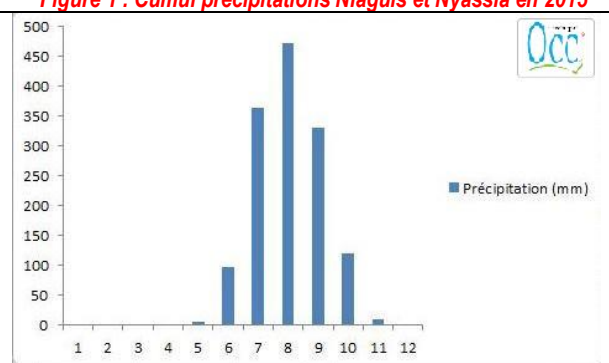


Figure 3: précipitations mensuelles de l'arrondissement de Niassia

Source: WorldClim - Global Climate Data |  
Free climate data for ecological modeling and GIS

### 2.1.3.1.3 Températures

La moyenne annuelle des températures de la région se situe à environ 27°C avec une amplitude thermique de 22°C (avril : 37°C - janvier : 20°C). En 2015, à Niaguis, la moyenne annuelle des températures minimum est de 20,1°C contre 20,4°C à Nyassia. La moyenne annuelle des températures maximales pour la même année est respectivement de 33,2°C et 32,8°C. Les mois de mars et avril sont les plus chauds et le mois de janvier est le mois le plus frais (voir les figures 5 et 6).

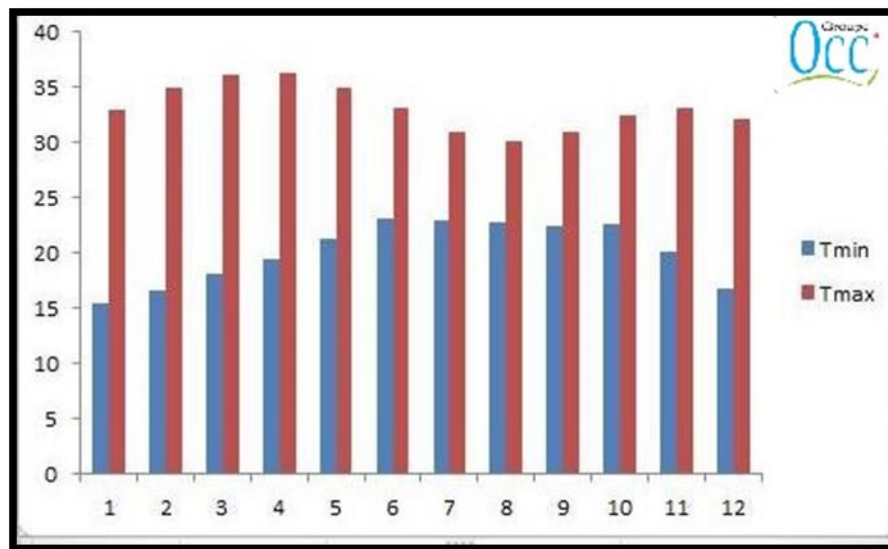


Figure 4 : Températures annuelles à Niaguis en 2015

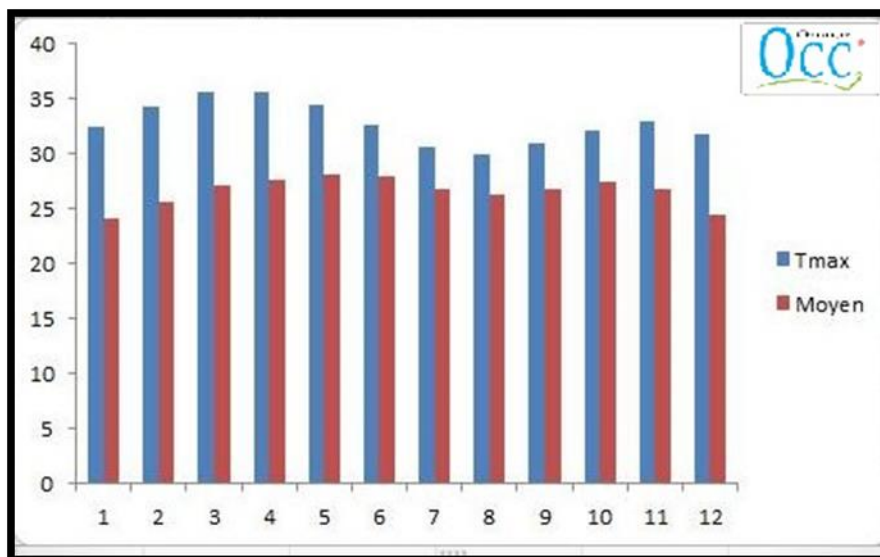


Figure 5 : Températures annuelles à Nyassia en 2015

Source: WorldClim - Global Climate Data |  
Free climate data for ecological modeling and GIS

### 2.1.3.1.4 Les vents

Le Département est soumis à trois types de vents :

- **L'Alizé maritime**, relativement frais, de direction NNW, son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- **L'Alizé continental ou harmattan**, vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche (Février, Mars, Avril et une partie du mois de Mai), son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- **La mousson**, qui après avoir effectuée un long parcours océanique, arrive sur le continent, avec une forte humidité de l'air qui apporte les pluies (de Mai à Octobre voir même novembre)

#### **2.1.3.1.5 L'humidité relative**

En Casamance, l'humidité est légèrement au-dessus de la moyenne, la plus élevée est observée pendant l'hivernage (80 % en Juin et 82 % en septembre). Tandis que, les valeurs les plus faibles sont enregistrées en Janvier, Février (53 %).

#### **2.1.3.1.6 Relief et géomorphologie**

Le relief est généralement plat avec des plateaux parsemés de vallées et des bas-fonds à vocation rizicole, fruitière et arachidière. Il se caractérise par sa monotonie et son niveau avoisinant sensiblement celui de la mer, avec une petite portion côtière constituée de basses terres qui se situent à moins de 1 m par rapport au niveau de la mer qui et facilite l'intrusion marine.

Par rapport à la géomorphologie, le domaine fluviomarin de Basse Casamance s'est constitué il y a 5500 années BP par l'envasement progressif des vallées (Kalck, 1978). La genèse des sols a été très bien décrite par Vieillefon (1977). En effet, la durée d'inondation est de plus en plus brève, induisant des transformations géochimiques importantes lors du passage d'un milieu réducteur à un milieu oxydant. Les terres deviennent plus acides et salées. En effet, d'après les études du PADERCA<sup>1</sup>, le pH des eaux souterraines échantillonnées dans le Département de Ziguinchor en juin 2013, est acide avec des valeurs comprises entre 4,95 à Kameubeul Diawi et 6,6 à Enampore Bassa. En juin 2012, les eaux de puits échantillonnées étaient acides sauf à Enampore Bassa où elles sont neutres (pH=6,87). Le pH variait entre 5,32 à Medina et 6,87 à Enampore Bassa.

Cette évolution s'est déroulée naturellement depuis des siècles. En somme, la géomorphologie de la région peut s'expliquer par une série de transgressions et de régressions marines pendant le quaternaire récent. Ces phénomènes ont permis d'une part la construction de terrasses sableuses et le remplissage de la zone par des sédiments sablo-vaseux qui entraînent le façonnement des chenaux de marée et le creusement de vallées enfoncées nommées « doigts de gan » dans le bas plateau du Continental Terminal.

#### **2.1.3.1.7 Les sols**

De manière générale, la région de Ziguinchor est caractérisée par des formations géologiques du Tertiaire et du Quaternaire. La prépondérance du substrat géologique est donc marquée par le Continental Terminal recouvert dans les dépressions par des alluvions récentes. La partie nord du Département (Communes de Niaguis et de Enampore) qui s'étire sur le long du fleuve Casamance comprend des mangroves, avec des sols à forte teneur en sel, souvent impropres à l'agriculture. Les principaux types de sols répertoriés sont : des sols ferralitiques, des sols hydromorphes, des sols halomorphes, des vasières, des sols de plateaux et de terrasses (ferrugineux tropicaux lessivés et non lessivés).

#### **2.1.3.2 Les potentialités naturelles**

<sup>1</sup> Rapport de suivi de la qualité chimique des eaux de surface et des eaux Souterraines de la Casamance, 2013

Le Département bénéficie d'importantes ressources naturelles (sols, cours d'eau, flore et faune) avec cependant une grande quantité de sols superficiels et vulnérables à l'érosion hydrique du fait de la déforestation ; des terres agricoles faiblement utilisées et des réserves forestières très importantes.

#### **2.1.3.2.1 Les ressources en matériaux de construction**

La présence massive de carrières pour l'extraction de sable dote le Département de Ziguinchor de ressources en matériaux très importantes. Les sables de carrière, de par leur caractère assez grossier et leur propreté, constituent d'excellents matériaux pour la construction. L'utilisation de cette ressource par les secteurs d'activité qui en ont besoin se fait de manière complémentaire. Ces divers secteurs sont le transport par l'intermédiaire des charretiers et les camions selon les moyens des uns et des autres, le commerce parce que destinée à la vente et la construction pour des besoins d'habitation ou divers usages.



*Photo 2 : Carrière d'extraction de Sable dans le village de Bourofaye*

#### **2.1.3.2.2 La ressource eau : une ressource abondante à protéger**

Le réseau hydrographique du Département de Ziguinchor est assez dense. Il est constitué par :

- Le fleuve Casamance au nord
- Les marigots de Guidel, de Sindone, de Diagon
- Le Kamobeul Bolong
- Bo Sumbulo ou cours d'eau d'Etomé
- Boha-Idreyo ou cours d'eau de Bafican Nyassia

##### **2.1.3.2.2.1 Une grande réserve en eaux de surface**

Les eaux de surface réseau sont composées du fleuve Casamance, de marigots et de points d'eau temporaires situés dans la quasi-totalité des villages.

##### **❖ Le fleuve Casamance**

Long de 350 km, il draine un bassin versant de 20 150 km<sup>2</sup> comprenant les grands sous-bassins (Kamobeul : 700 km<sup>2</sup>, Guidel :130 km<sup>2</sup> et Agnack :133 km<sup>2</sup>) avec des volumes très variables de 60 à 280 millions de m<sup>3</sup> /an. Il est envahi par les eaux marines jusqu'à 200 km de son embouchure (Diana Malari, Sédhiou). La salinité du fleuve Casamance est devenue plus importante avec la sécheresse. À Ziguinchor, cette salinité est en moyenne de 19,0 mg/l en octobre et 37,0 mg/l en juin. Pendant les années pluvieuses, elle baisse à 3,0 mg/l en octobre. Fleuve à régime semi-permanent dont l'écoulement dure de juin à mars, il a l'aspect d'un ruisseau au niveau de Kolda (débit 2,3 m<sup>3</sup>) en saison sèche. Son principal affluent est le Soungourougou.



*Photo 3 : le fleuve Casamance à Ziguinchor*

#### □ Les marigots

**Le marigot de Guidel** qui est un affluent du fleuve Casamance, draine un bassin versant de 130 km<sup>2</sup>. La construction d'un barrage anti-sel au niveau de ce marigot permet de stocker la remontée des eaux salées du fleuve.

**Le marigot de Boutoute** qui est situé à 5 km du centre-ville de Ziguinchor est long de 4,6 km. Son bassin versant couvre une superficie de 22,7 km<sup>2</sup>. Il est divisé en deux parties par la Route Nationale 6 (RN 6) qui relie Ziguinchor à Kolda. Dans sa partie en aval, il est pérenne et est remonté par les eaux salées car c'est à cet endroit qu'il entre en contact avec le fleuve. Dans sa partie en amont, à droite de la RN6, il est semi-pérenne et demeure principalement alimenté par les eaux de pluies. À ceux là s'ajoutent les marigots de Sindone et de Diagno

#### 2.1.3.2.2 Eaux souterraines : des nappes phréatiques aux eaux salées

Les principales sources d'eaux souterraines rencontrées sont :

- ❖ **la nappe superficielle** : il s'agit de l'aquifère du Continental Terminal et des alluvions quaternaires. Elle est captée par les puits traditionnels entre 2 et 15 m avec un débit 2 à 10

m<sup>3</sup>/h et demeure très sensible à la pluviosité insuffisante. Son eau est douce et sur les plateaux sa profondeur peut atteindre 20 m ;

- ❖ **la nappe semi profonde** : c'est l'aquifère du Miocène. Elle est captée par des forages qui vont jusqu'à 50 m de profondeur pour un débit moyen de 20 à 40 m<sup>3</sup>/h. Son eau est également douce sauf dans la frange maritime où elle est salée du fait de la proximité de l'océan ;
- ❖ **la nappe profonde** : il s'agit là du Maestrichien. Elle est captée par des forages qui vont, cette fois-ci, jusqu'à 200 à 400 m avec une eau peu minérale et de bonne qualité, mais aussi salée dans la frange maritime. Le débit moyen obtenu par les forages varie entre 60 et 200 m<sup>3</sup>/h.

#### 2.1.3.2.3 Eaux de pluies : un fort taux pluviométrique

En plus de ces différents éléments du réseau hydrographique il existe de nombreux sites de rétention des eaux pluviales. En effet, la pluviométrie abondante explique la présence de nombreuses vallées inondées en hivernage (voir image ci-dessous).



#### 2.1.3.3 Des ressources halieutiques dans des écosystèmes fragiles

Les ressources halieutiques constituent une des grandes potentialités du Département. L'écosystème fluvial offre en effet des potentialités aquacoles importantes illustrées par un réseau hydrographique continental diversifié. Les espèces lagunaires sont essentiellement composées d'ethmaloses, de brochets, de tilapias, de mullets, de capitaines, d'otolithes, de machoirons, et de crevettes et huîtres de palétuviers. Dans les plans d'eau continentaux estuariers compris, le potentiel exploitable est estimé à environ 25 000 tonnes.

#### 2.1.3.4 Des écosystèmes forestiers particuliers riches en faunes sauvages

Le Département de Ziguinchor fait partie des rares Départements du pays où les écosystèmes sont très riches en flore et en faunes sauvages.

##### 2.1.3.4.1 La situation des Ressources forestières au Sénégal

Bien que le rôle du Secteur forestier soit reconnu comme essentiel dans le développement économique du pays (fourniture de plus de la moitié des besoins énergétiques nationaux, source

de divers produits non ligneux, maintien de la fertilité des sols, exutoire du cheptel national, conservation de la biodiversité, impact sur le tourisme...), sa part dans l'économie ne dépasserait pas 1 % du PIB et 5 % du secteur primaire. Cette sous-estimation s'explique par le fait que d'une part, les statistiques officielles ne prennent en compte que le quart environ de la production réelle du Secteur forestier, car les trois quarts restants échappent encore au contrôle, et d'autre part, les fonctions de soutien aux productions agricoles et pastorales ne sont pas suffisamment prises en considération. On estime généralement que l'exploitation forestière directe représente un chiffre d'affaires de plus 20 milliards de francs CFA par année, et fournit plus de 20.000 emplois.

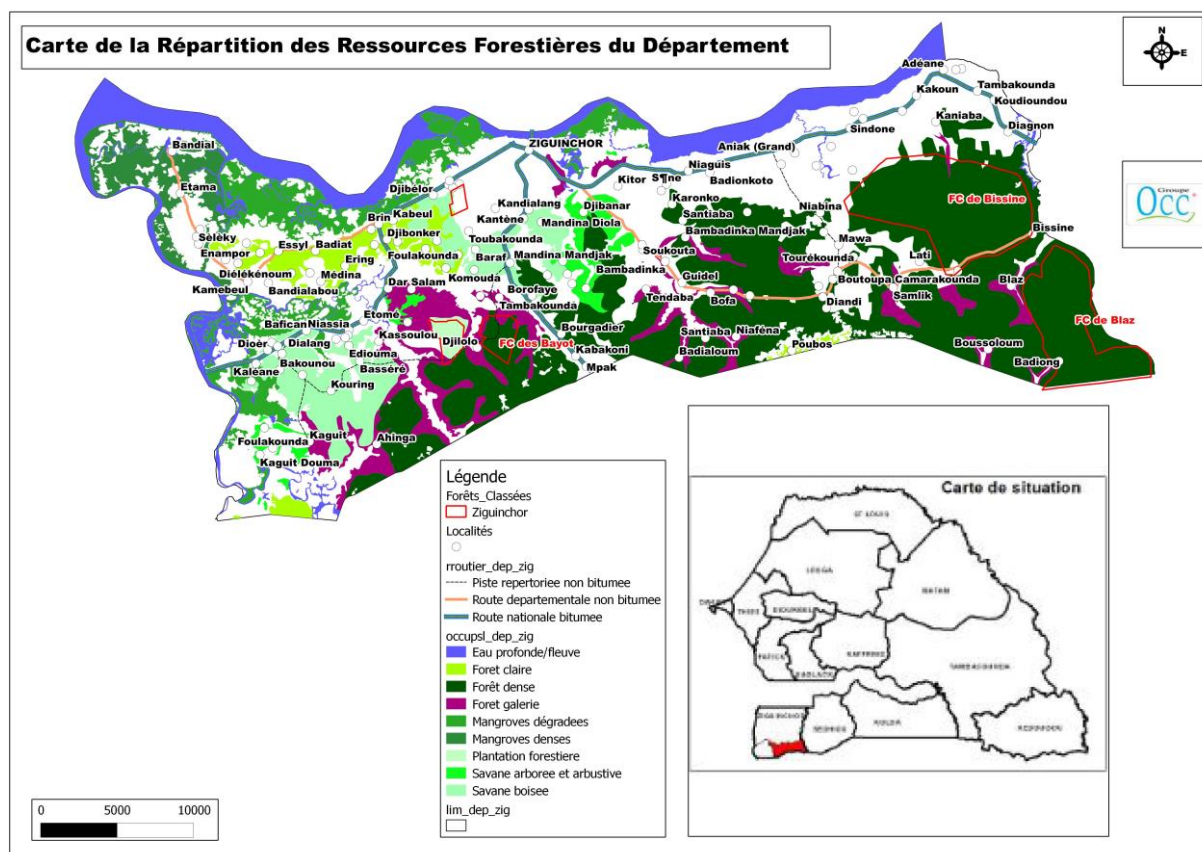
L'estimation des ressources forestières n'était guère aisée avant 2002, car il n'existait pas d'inventaire actualisé des formations forestières. C'est avec l'inventaire national réalisé en 2003 par le PROGEDE, que l'on dispose de données plus récentes. Auparavant, on estimait que la superficie des formations ligneuses représentait 11,5 millions d'ha en 1995 (contre 11,9 millions d'ha en 1990 et 12,7 millions d'ha en 1981). Mais si environ 60 % de la superficie du pays sont constitués d'espaces forestiers, l'ensemble « forêts denses/claires et savanes boisées/arborées » couvre 38 %, le reste étant classé dans la catégorie des « autres terres boisées » (savanes et steppes arbustives), avec un faible potentiel ligneux par ha. Le volume de bois sur pied atteignait 331,3 millions de m<sup>3</sup> dont 50 % sont situés dans la région de Tambacounda et 40 % dans celles de Kolda et Ziguinchor. La productivité serait de l'ordre 8,6 millions de m<sup>3</sup>/an. Les estimations des volumes accessibles, du fait des difficultés d'accès de certaines zones notamment en Casamance, varient fortement suivant les sources, entre 3 et 6 millions de m<sup>3</sup>. La disparition des formations forestières naturelles due aux défrichements agricoles, à la sécheresse et à la production de combustibles ligneux serait de l'ordre de 80 000 ha durant la période 1981-90, dont environ 30 000 ha pour la production de combustibles domestiques (charbon de bois et bois de chauffe). Durant la période 1991-99, le rythme de régression annuel se serait atténué pour se situer aux environs de 45 000 ha (FAO, 2005), avec cependant un niveau de pression inchangé pour la production de dendro-énergie. L'inventaire forestier national réalisé en 2004 par le PROGEDE avance un potentiel global sur pied de 346,9 millions de m<sup>3</sup>, dont un volume commercial de 223,0 millions de mètres cube. Ce chiffre est à revoir pour ce qui concerne le Département de Ziguinchor, où certaines personnes profitent de la crise géopolitique pour agresser les ressources ligneuses et en tirer le maximum de profit personnel (exploitation clandestine abusive du bois d'œuvre)

L'espace forestier du Sénégal est réparti principalement en deux domaines :

- ☐ Le domaine forestier de l'État ou domaine classé, composé de 182 forêts classées (2,5 millions d'ha), 07 réserves d'intérêt cynégétique (1,4 million d'ha), 07 réserves de faune (1,4 million d'ha), 07 parcs nationaux (1 009 000 ha) et diverses réserves et forêts classées dont certaines sont aménagées (923 000 ha), soit un total de 7,2 millions d'ha ;
- ☐ Le domaine forestier protégé, composé de toutes les autres formations boisées dont la gestion relève de la compétence des collectivités locales.

#### **2.1.3.4.2 Les ressources ligneuses du Département**

Le Département dispose d'importantes ressources ligneuses. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt dense, de la forêt claire sèche et de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéenne et de la palmeraie qui colonisent la zone fluviomaritime (voir carte N°2).



Carte 2: la Répartition des ressources forestières du Département

Ce potentiel forestier est constitué de forêts classées et de formations naturelles non classées. Sur les 733.900 ha de superficie des forêts de la région, les 115.300 ha se trouvent dans le Département de Ziguinchor (soit environ 16%), avec 4 massifs classés. Ainsi 9.902 ha de forêts sont classés (voir le tableau ci-dessous).

Cette ressource contribue à assurer la satisfaction des besoins locaux et nationaux en produits forestiers (bois de chauffe et produit forestier non ligneux).

**Tableau 2: Le patrimoine forestier du Département de Ziguinchor**

| Noms du massif forestier classé | Arrêté de Classement         | Superficie en ha | Localisation   |          |
|---------------------------------|------------------------------|------------------|----------------|----------|
|                                 |                              |                  | Arrondissement | Communes |
| Bayottes                        | Arrêté n°2212 du 14/08/1937  | 960              | Nyassia        | Nyassia  |
| Bilaze                          | Arrêté n°118 du 13/01/1942   | 3900             | Niaguis        | Adéane   |
| Bissine                         | Arrêté n° 2012 du 03/05/1948 | 4900             | Niaguis        | Adéane   |
| Djibélor                        | Arrêté n°2012 du 03/05/1948  | 142              | Niaguis        | Niaguis  |
| Total domaine classé            |                              | <b>9 902</b>     |                |          |

|                       |         |  |  |
|-----------------------|---------|--|--|
| Total domaine protégé | 105 398 |  |  |
| Total général         | 115 300 |  |  |

Source : Rapport annuel IREF Ziguinchor, 2012

Les différentes formations ligneuses se différencient du nord-est vers le sud-est avec une densité qui s'accroît dans le même sens. Elles se caractérisent aussi selon leur adaptation aux différentes formations géologiques qui les supportent, comme l'attestent les travaux de Ndéky (2009).

- ❖ **Au niveau des tannes et des vasières** : Ce sont des formations de zones humides et des eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes (populations d'*Avicenia* et de *Rhizophora*). Elles peuplent des zones autrefois occupées par des mangroves qui ne subsistent que par endroits dans les eaux.
- ❖ **Au niveau du plateau** : C'est un domaine occupé à l'état naturel par une forêt dense à feuilles caduques caractérisée par les fûts élancés. C'est également un domaine où cohabitent des formations soudaniennes et subguinéennes. On y rencontre entre autres formations végétales : le *Khaya senegalensis* (Caicedrat), *Pterocarpus erinaceus* (Venn), *Ceiba pentandra* (Fromager), *Adansonia digitata* (Baobab), *Borassus aethiopum* (Rônier). À celles-ci s'ajoute la famille des combrétacées comme le Kinkéliba.
- ❖ **Au niveau des bas-fonds inondés** : Cette végétation occupe le long du fleuve Casamance. Elle est pour l'essentiel constituée de Palmeraies ou palmiers à huile (*Elaeis guineensis*). Ces palmeraies constituent un peuplement homogène à la lisière des forêts de plateau, aux abords des villages et au niveau des versants, des dépressions et vallées où les sols sont hydromorphes, propices au développement de cette espèce qui est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et les pressions sociales.

L'ensemble de ces formations forestières et ligneuses joue un rôle économique important. Leur potentiel riche et varié sert à l'alimentation des populations, à la construction, à la fourniture d'énergie, à l'artisanat, etc. En outre, elles contribuent à la protection des sols contre l'érosion ; elles constituent le refuge et le lieu de développement de plusieurs espèces animales.

#### 2.1.3.5 Les réserves de mangroves aux services considérables

Elles sont localisées au niveau des tannes et des vasières. Ce sont des formations de zones humides et des eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes, c'est-à-dire les populations d'*Avicenia* dans les tannes ; les *Avicenia nitida* au niveau des vasières et enfin les populations de *Rhizophora mangle* aussi bien dans les tannes que dans les vasières.

L'écosystème constitué par la mangrove est appelé « ouvert » ; qualificatif utilisé pour un tel type de formation parce qu'il dépend à la fois des flux d'eau douce en amont et des mouvements cycliques des marées en aval. En Casamance, les palétuviers sont de trois espèces : *Rhizophora mangle*, *Rhizophora racemosa* (palétuvier rouge), *Conocarpus erectus* (palétuvier gris) et *Avicennia germinans*, *Avicennia africana* (palétuvier blanc). Ils servent d'abri aux poissons et de zone de reproduction pour les espèces tant terrestres qu'aquatiques. La mangrove ou forêt de palétuviers offre ainsi aux populations des produits halieutiques et divers gibiers tandis que les espèces végétales développées aux alentours du réseau hydrographique favorisent l'installation d'oiseaux.



*Photo 4 : un peuplement de rhizophora dans la commune de Nyassia*

#### **2.1.3.6 Le potentiel faunique**

La région de Ziguinchor est fermée à la Chasse depuis 1990 par Arrêté n° 012795/MDRH/DEFCCS du 21 novembre 1990 fixant les modalités d'exercice de la chasse pour la saison cynégétique 1990-1991. Cette situation a favorisé une reconstitution du potentiel faunique constitué principalement du guib harnaché, du céphalophe à dos jaune, du céphalophe à flanc roux, du patas, du colobe pour ne citer que quelques-uns des animaux à poil. Quant à l'avifaune, le dendrocygne, l'ibis, l'aigrette et le pélican, sont bien observés dans le Département.



*Photo 5 : une colonie de dendrocygnes fauves au niveau d'un point d'eau à Bourofaye Bainounk*

□ Localisation du site :

| Localisation | Coordonnées |         |
|--------------|-------------|---------|
|              | x           | y       |
|              | 362721      | 1381167 |

#### 2.1.3.7 Les ressources foncières

Dans le Département de Ziguinchor, les ressources foncières ont deux fonctions différentes par rapport à leur type d'utilisation. Le foncier urbanisable et le foncier agricole. La disponibilité en foncier urbanisable se trouve dans la ville de Ziguinchor et elle est très faible. A part, quelques poches, rapidement affectées à des fins d'habitations, la ville a quasiment atteint ses limites d'extension adossées à la Commune voisine de Niaguis.

Quant aux terrains à usages agricoles, ils sont localisés dans les communes de Niaguis et Nyassia, à Ziguinchor dans les bas-fonds des quartiers périphériques. La ressource foncière est la ressource la plus convoitée par presque tous les secteurs d'activité. L'habitat constitue le premier élément utilisateur de l'assiette foncière de la Commune de Ziguinchor, suivent les infrastructures et les équipements, les activités maraîchères. Cependant il se pose une réelle concurrence entre les secteurs pour l'utilisation du foncier. En effet, la forte demande en terrains à bâtir exprimée par les pouvoirs locaux et les populations, constitue une pression foncière qui tend à faire disparaître les espaces propices à l'agriculture périurbaine autour de la ville de Ziguinchor et menace les espaces forestiers dans les autres communes, particulièrement Niaguis. Les conséquences vont se faire ressentir au niveau de certaines couches de la population car, cette agriculture périurbaine constitue un moyen de subsistance pour les

populations mais aussi d'approvisionnement des marchés urbains en denrées variées de première nécessité (tomates, oignons, choux, gombo, Salade, piment, navées...). Dans leur politique de programmation des équipements collectifs, les autorités locales de Ziguinchor sont confrontées à l'absence de réserves foncières. En effet, beaucoup d'espaces dédiés pour les équipements collectifs par les plans d'urbanisme ont fait l'objet de spéculation foncière par les différentes équipes municipales qui se sont succédées à la tête de l'Institution.

#### **2.1.3.8 Ressources énergétiques et énergies renouvelables**

L'énergie est une base essentielle pour le développement social et économique. Le Département de Ziguinchor doit garantir aux populations une fourniture d'énergie en quantité et en qualité suffisantes, de manière durable et à des coûts accessibles avec des effets induits sur l'environnement réduits. L'approvisionnement énergétique représente un défi permanent pour nos sociétés, d'autant plus que le besoin des populations ne cesse d'augmenter. Les stratégies appliquées jusqu'ici doivent être révisées. La capacité de l'atmosphère à absorber sans danger des substances toxiques est depuis longtemps dépassée. À cause des émissions de CO<sub>2</sub>, nous pouvons déjà anticiper les effets dévastateurs du réchauffement climatique sur notre environnement et au-delà sur la vie des populations, en particulier celles-là très vulnérables.

##### **2.1.3.8.1 Les potentiels du Département en énergies renouvelables**

Malgré les restrictions des autorités par rapport à l'exploitation de combustible, on assiste à la production de charbon de bois et de bois de chauffe, destinée à la consommation locale mais aussi à l'exportation. De plus en plus, dans certains villages et au niveau de certaines infrastructures sociales de base, ont fait recours à l'énergie solaire (voir image ci-dessous). L'ASER est chargée de l'amélioration de la couverture des zones rurales en énergie électrique solaire. Elle a déjà permis l'électrification d'un certain nombre de villages du Département soit de façon directe ou par l'intermédiaire d'un partenaire au développement et cela à partir des ERIL (Électrification Rurale Initiative Locale).

### **2.1.3.8.2 Les autres sources d'énergies des ménages**

Les données fiables les plus récentes concernant la demande d'énergie domestique datent d'une enquête nationale de 1996, bien que largement contestées par la Direction des Eaux Forêts.

Elles concluent à un bilan énergétique des ménages largement dominé par les combustibles ligneux. Ainsi, en 1996, les consommations de combustibles de cuisson des ménages sénégalais sont estimées à 1.172.767 tonnes de bois, 333.326 tonnes de charbon de bois et 68.420 tonnes de gaz de pétrole liquéfié (butane). Il faudrait ajouter à ces chiffres environ 12.500 m<sup>3</sup> de « pétrole » utilisés pour l'éclairage et pour l'allumage de feux, et environ 397.873 MWh<sup>6</sup> d'électricité.

En termes d'énergie finale, le bois continue de dominer et représente 61% de l'énergie consommée ; le charbon de bois en représente 32% et le gaz butane 7%. En équivalent d'énergie primaire par contre, le charbon de bois représente environ 60% de la consommation des ménages. La consommation nationale de charbon de bois pèse donc d'avantage plus lourd sur la ressource forestière que celle du bois de feu directement utilisé.

Dans le Département de Ziguinchor, dans la ville de Ziguinchor, capitale de la région sud, les ménages sont à plus de 97% utilisateurs de charbon, 30% de bois chauffe et 58% de gaz butane. En milieu rural la consommation est caractérisée par une forte utilisation du bois de chauffe (95%) avec une moindre utilisation de charbon et de gaz butane.

Les raisons qui déterminent les combinaisons de combustibles incluent à la fois les caractéristiques de la disponibilité de la ressource (écologie et modes d'approvisionnement), la multiplicité des usages, les revenus, la culture locale, etc.

L'utilisation du bois, et surtout celle du charbon de bois, se situe cependant dans un contexte de déforestation qui comporte des risques environnementaux majeurs susceptibles de saper les fondements de toutes les activités concernées par les mêmes espaces.

### **2.1.4 Disparités éco géographiques du Département**

Le Département de Ziguinchor présente des disparités éco géographiques qui épousent même le découpage administratif actuel. D'après les données satellitaires sur l'occupation des sols, nous avons deux zones éco géographique qui se dégagent à première vue qui sont :

- Une zone Est-centre caractérisée par les formations forestières et qui correspond à l'arrondissement de Niaguis, dans laquelle se trouvent les plus grands massifs forestiers classés du Département (Bissine, Bilaze et Balata) ;
- Une zone ouest caractérisée par deux types de formations végétales dont l'une se trouve dans des zones humides et les eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes (populations d'Avicenia et de Rhizophora) et l'autre dans des zones de bas-fonds et de dépressions pour la plupart du temps inondées surtout pendant la saison des pluies (peuplement homogène palmeraie). Cette zone correspond à l'arrondissement de Nyassia (voir les détails dans la carte ci-dessous).

### 2.1.5 Problèmes environnementaux majeurs identifiés

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés dans le Département sont les suivants :

#### 2.1.5.1 Au Niveau de la Zone Est-Centre

- ☐ État de dégradation avancée des formations naturelles forestières et graminéennes du fait des coupes répétées de bois, du passage fréquent des feux de brousse et des empiètements agricoles ;
- ☐ Passage fréquent de virulents feux de brousse même si leur nombre a baissé,
- ☐ Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes ;
- ☐ Ensablement des Rizières
- ☐ À l'image de la plupart des villes du Sénégal, l'environnement urbain de la ville de Ziguinchor subit de multiples agressions. L'amplification de ces agressions continues sur le cadre de vie, appréciable en termes de risques fait planer de grosses menaces permanentes sur la santé, la sécurité et le bien-être des populations. Il n'existe que le réseau d'écoulement des eaux pluviales caractérisé par des canaux à ciel ouvert. Ces canaux sont envahis par des ordures ménagères de toutes sortes, qui empêchent avec le sable de ruissellement l'écoulement des eaux en créant des seuils par endroit (voir images ci-dessous). Bien que ce réseau fonctionne de manière plus ou moins efficace, on constate néanmoins des inondations dans des quartiers tels que Goumel, Kadior, Kandé, Boudody entre autres.



*Photo 6: le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Ziguinchor*

Source : Image satellite, Google ma, 2015

#### 2.1.5.2 Au niveau de la Zone Ouest

- ☐ État de dégradation avancée des formations forestières naturelles du fait des coupes répétées de bois,
- ☐ Régression des palmeraies naturelles à *Elais guineensis*,
- ☐ Fort recul de la mangrove, du fait des coupes répétées de perches (bois de service et de feu) et de racines d'échasses (cueillette d'huîtres),
- ☐ Salinisation et acidification des sols,

- Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes ;
- La contamination des puits par les latrines traditionnelles et le taux élevé des maladies hydriques.

### **2.1.6 Découpage actuel**

Sur le plan de l'administration territoriale, le Département de Ziguinchor est divisé en 2 arrondissements (Niaguis et Nyassia).

#### **2.1.6.1 Arrondissement**

Chaque arrondissement est divisé en communes. La commune de Ziguinchor est scindée en quartiers et les autres communes en villages.

Sur le plan de l'administration décentralisée, le Département de Ziguinchor est constitué de 6 collectivités locales dont 1 grande commune (ville de Ziguinchor) et 5 communes. Elles sont administrées par un organe délibérant, le conseil municipal, et par un organe exécutif, le Maire.

**Tableau 3 : Découpage administratif du Département de Ziguinchor**

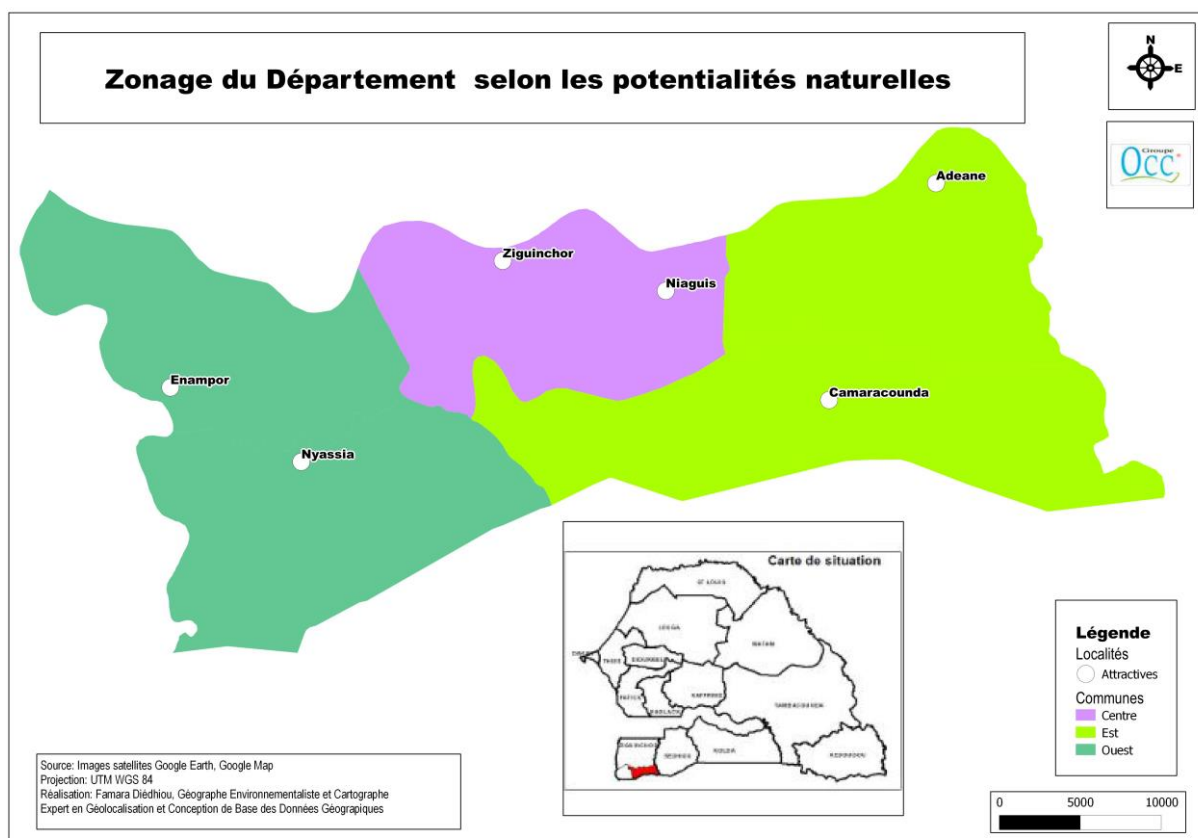
| Département | Commune    | Arrondissements | Communes              |
|-------------|------------|-----------------|-----------------------|
| Ziguinchor  | Ziguinchor | Niaguis         | Adéane                |
|             |            |                 | Boutoupa-Camaracounda |
|             |            |                 | Niaguis               |
|             |            | Nyassia         | Nyassia               |
|             |            |                 | Enampore              |

### 2.1.7 Analyse critique du découpage actuel : Critères/indicateurs discriminants

Au regard du découpage administratif actuel, c'est-à-dire la répartition des communes par Arrondissement, nous constatons un certain déséquilibre (Niaguis 3 communes et Nyassia 2 Communes). À cela s'ajoute la dynamique spatiale de la ville de Ziguinchor qui commence à rogner une partie de la commune de Niaguis, posant même la problématique des relations ville campagne. Ainsi, à partir de ces deux critères ou indicateurs, il nous est paru pertinent de proposer une organisation, un zonage du Département selon des réalités socioéconomiques dominantes pour un développement intégré des différentes Communes.

#### 2.1.7.1 Découpage Basé sur des indicateurs/ Critères pertinents

À partir de l'analyse critique du découpage administratif actuel qui répond à une certaine préoccupation et/ou réalité politique, et en rapport avec les résultats de la cartographie de l'occupation des sols, le Département de Ziguinchor peut être organisé en trois zones. On constatera que 76% de la population du Département est concentré dans la zone Centre qui représente seulement 19% de sa superficie. Cette zone abrite la Commune urbaine de Ziguinchor confrontée à des problèmes d'espace d'extension urbaine pour les besoins d'habitation et d'activités socioéconomiques. (Voir carte N° 3 et Tableau N° 4) :



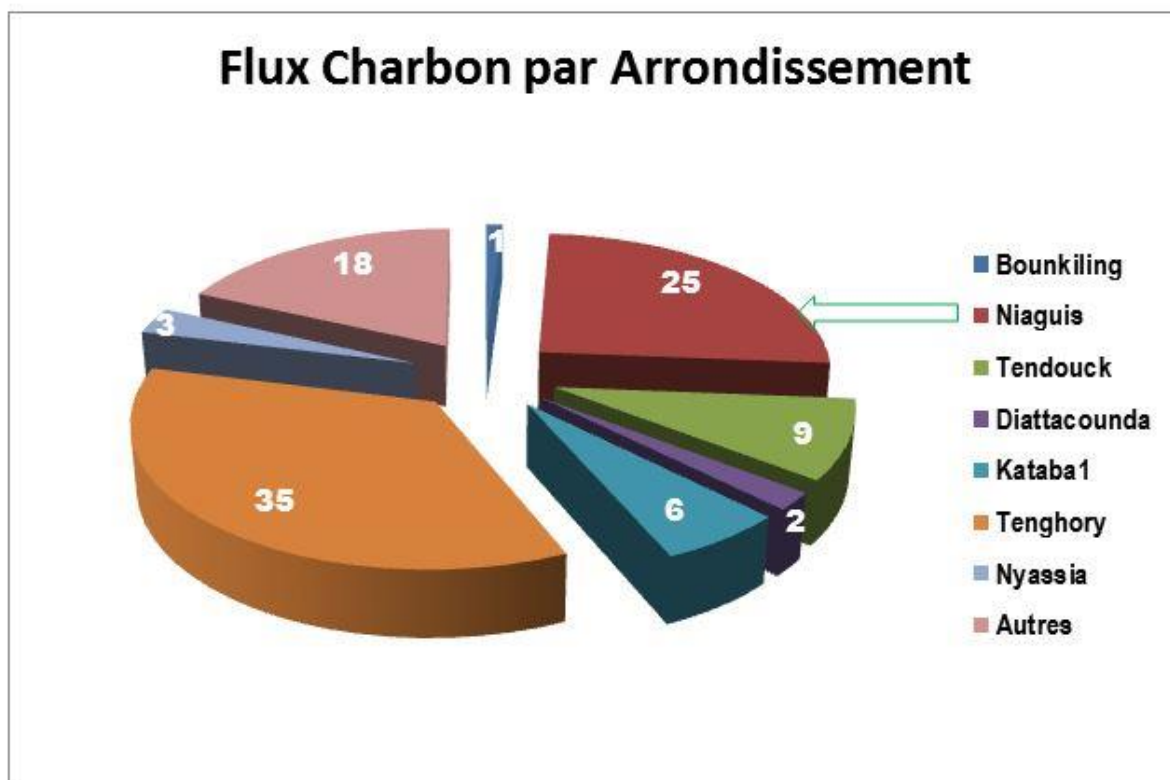
Carte 3: Réorganisation du Département en Zones

Tableau 4: Caractéristiques Spatiales et Démographiques des Zones

| Zones       | Superficie Km <sup>2</sup> | Ratio % | Population | Ratio % | Densité hbt/Km <sup>2</sup> |
|-------------|----------------------------|---------|------------|---------|-----------------------------|
| Est         | 491,519                    | 43      | 34560      | 13      | 70,31                       |
| Centre      | 213,858                    | 19      | 203820     | 76      | 953,06                      |
| Ouest       | 443,121                    | 38      | 30749      | 11      | 69,39                       |
| Département | 1148,498                   | 100     | 269129     | 100     | 234,33                      |

#### 2.1.7.1.1.1 Zone Est

- Localisation : Elle concerne les communes d'Adéane et de Boutoupa Camaracounda. Elle couvre une superficie de 492,309 Km<sup>2</sup>. C'est une zone à vocation forestière car la plupart des produits forestiers ligneux (bois de chauffe et charbon de bois) qui alimentent le Département proviennent de cette zone. C'est aussi une zone dynamique en arboriculture (anacardes et mangues, agrumes) et pêche (crevettes et poisson) (voir figure ci-dessous).



*Figure 6 : le flux de charbon en provenance des arrondissements vers la ville de Ziguinchor*

Source : PERACOD, étude de la filière bois énergie dans la région de Ziguinchor

#### **2.1.7.1.2 La Zone centre**

- Localisation : Elle concerne toute la commune de Niaguis et la ville de Ziguinchor, elle couvre une superficie de 303,774 Km<sup>2</sup>. Elle est un centre d'affaires avec la ville de Ziguinchor, Capitale régionale mais aussi une zone à vocation maraîchère avec la présence de blocs maraichers dans les quartiers périphériques de Ziguinchor et dans beaucoup de localités de la commune de Niaguis. C'est aussi une zone de pêche et d'aquaculture, d'arboriculture (fruits dont mangues)

#### **2.1.7.1.3 La Zone Ouest**

- Localisation : elle concerne les communes d'Enampore et de Nyassia. Elle couvre une superficie de 440,175 Km<sup>2</sup>. C'est une zone à vocation agricole (culture pluviale et riziculture pluviale) mais aussi une zone à vocation de pêche (poisson, crevettes) grâce à la présence de beaucoup de « bolongs » et une zone de production fruitière (mangues) et de cueillette de produits forestiers non ligneux (tollé, huile de palme, mad, vin de palme ...) dans sa partie Nyassia.

### 2.1.8 Interaction intra-département : entre les zones

Nous constatons à l'échelle départementale une interaction entre les trois zones, selon les caractéristiques éco géographiques et la vocation de chacune (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 5 : interaction intra Département**

| <b>Zones</b>                                       | <b>Caractéristiques éco géographiques/ vocations</b>                         | <b>Types de productions Ou services</b>                                                                                                                                                                                                          | <b>Destinations des productions destinées à la vente</b> |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Zone Est (communes de Adéane et Boutoupa)          | Zone de production forestière, agricole, de pêche et aquacole                | Bois d'œuvre, bois de chauffe, Charbon de bois, produits forestiers non ligneux, produits agricoles (arachide, anacarde...), et arboricoles (fruits) produits halieutiques (crevettes et poisson, matériaux de construction (sable de carrières) | Ville de Ziguinchor, Commune de NYassia et d'Enampore    |
| Zone Centre (Communes de Ziguinchor et de Niaguis) | Zone de production maraichère, agricole et de pêche, centre d'affaires       | Légumes, produits halieutiques, anacarde, fruits, marchandises et divers produits alimentaires (huile, oignons, riz, entre autres), matériel et matériaux de construction, divers services (dont transport et logistique).                       | Communes d'Adéane, Boutoupa, Enampore, Nyassia           |
| Zone Ouest                                         | Zone de pêche, et production forestière, Riziculture pluviale, Arboriculture | Produits halieutiques (poisson, huîtres, coquillages), produits forestiers non ligneux (vin, huile et noix de palme, madd, tolle ...) fruits (Mangues et Agrumes), anacarde                                                                      | Ville de Ziguinchor, Communes de Niaguis et de Boutoupa  |

## **2.1.9 Interactions éco géographiques entre le Département et la région**

L'analyse de la situation éco géographique (aspects biochimique et potentialités naturelles) nous amène à déceler une certaine interdépendance entre le Département et la Région.

### **2.1.9.1 Aspects éco géographiques polarisant du Département par rapport à la région**

Aux vues de ses caractéristiques éco géographiques et de ses potentialités naturelles, le Département de Ziguinchor peut être qualifié d'important pourvoyeur de la région en produits halieutiques (poisson, huîtres, coquillages, crevettes, entre autres), produits forestiers non ligneux (Huile et noix de palme) et en produits maraîchers (légumes).

### **2.1.9.2 Les dépendances éco géographiques du Département par rapport à la région**

Malgré l'existence des ressources forestières en abondance (Forêt classées et forêts du domaine protégé), donnant des opportunités d'exploitation du bois énergie et d'autres produits forestiers, le Département de Ziguinchor est approvisionné en bois énergie et autre produit à partir des autres Départements. Selon l'enquête flux menée par le PERACOD<sup>2</sup> en 2005, 42 % de produits forestiers ligneux et non ligneux entrant dans Ziguinchor passent par le pont Émile BADIANE. L'enquête montre que l'arrondissement de Tenghory est l'origine principale du charbon de bois qui entre dans la ville de Ziguinchor.

Les forêts du Département ne disposant pas de plans d'aménagement et de gestion, toute forme d'exploitation y est formellement interdite, selon les dispositions du code forestier, articles 11,12, 13 et 18.

---

<sup>2</sup> Programme Électrification Rural et approvisionnement durable en combustible domestiques

## 2.2. Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département

### 2.5.1. Les activités socioéconomiques

Les principales activités socio-économiques du Département interférant avec la gestion des ressources environnementales sont :

- ☐ l'agriculture,
- ☐ l'élevage,
- ☐ l'exploitation forestière,
- ☐ la pêche.
- ☐ L'artisanat
- ☐ Le Commerce
- ☐ Le Tourisme
- ☐ Les établissements classés

#### a. **Agriculture**

L'agriculture : 80 % de la population s'adonne à celle-ci. Mais les défrichements agricoles anarchiques constituent une entrave majeure à la conservation des ressources ligneuses et exposent le sol à l'érosion et les rizières à l'ensablement, fléau n'épargnant pas les massifs forestiers. Les principales spéculations agricoles sont pour les cultures vivrières, le Riz, de rente, l'Arachide. Le Département se situe dans les isoètes 1300 à 1600 ce qui lui confère une pluviométrie relativement abondante et constituant un atout pour l'agriculture. Par ailleurs, le déficit en intrants et équipements, le démembrement des terres, la divagation du bétail, la salinité progressive des sols et le déficit en infrastructures hydro agricoles, constituent un ensemble de contraintes qui entravent le développement du secteur agricole. Les figures ci-dessous illustrent les différents types de cultures développées dans le Département.

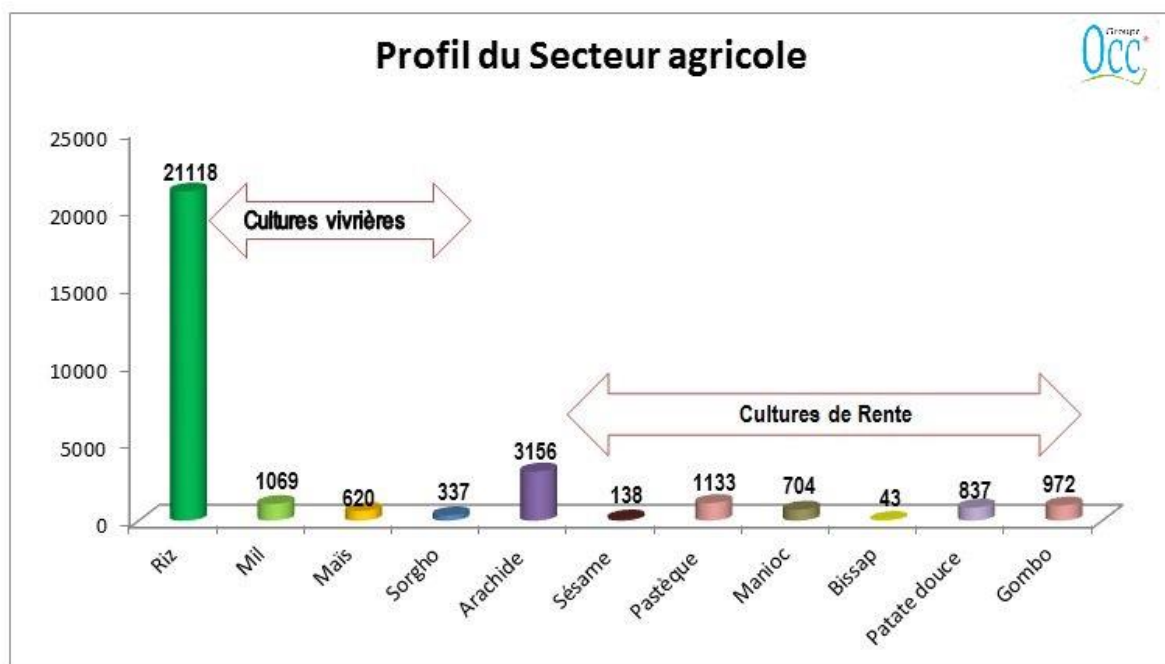


Figure 7: Profil du secteur agricole du Département

#### □ La Production de riz

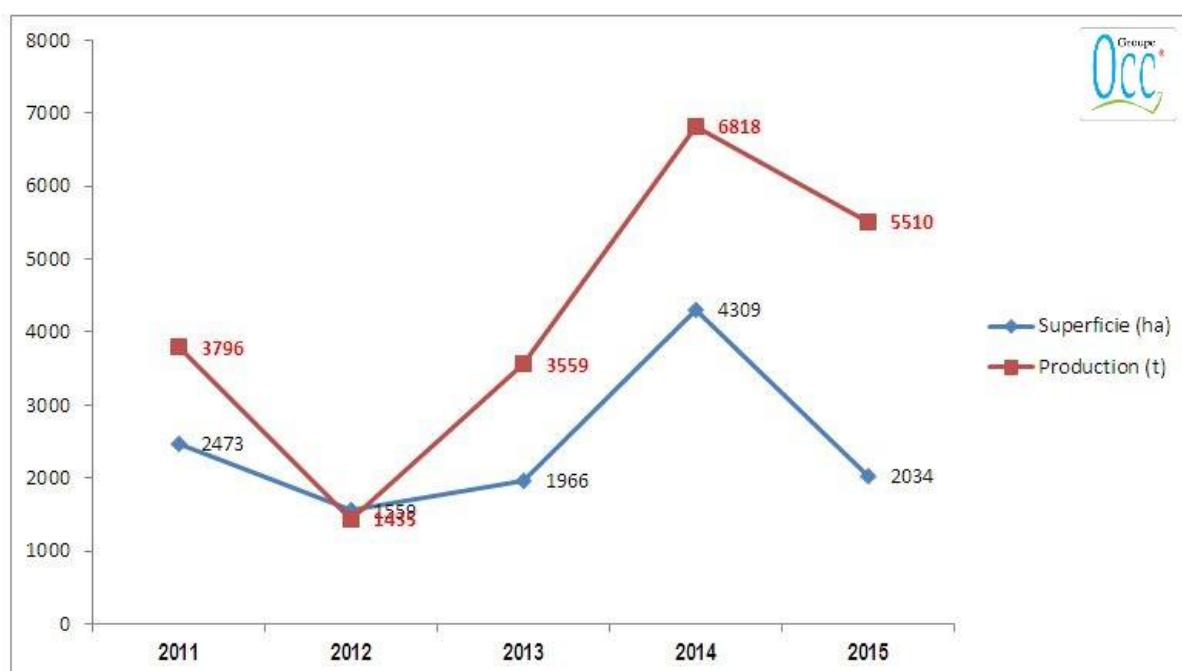


Figure 8: Evolution de la production de Riz en fonction des superficies emblavées

Nous constatons une forte augmentation et régulière de la production entre 2012 et 2014 avec une augmentation modérée des superficies emblavées. Cependant une baisse de cette dynamique s'est opérée entre 2014 et 2015.

## □ La Production de mil

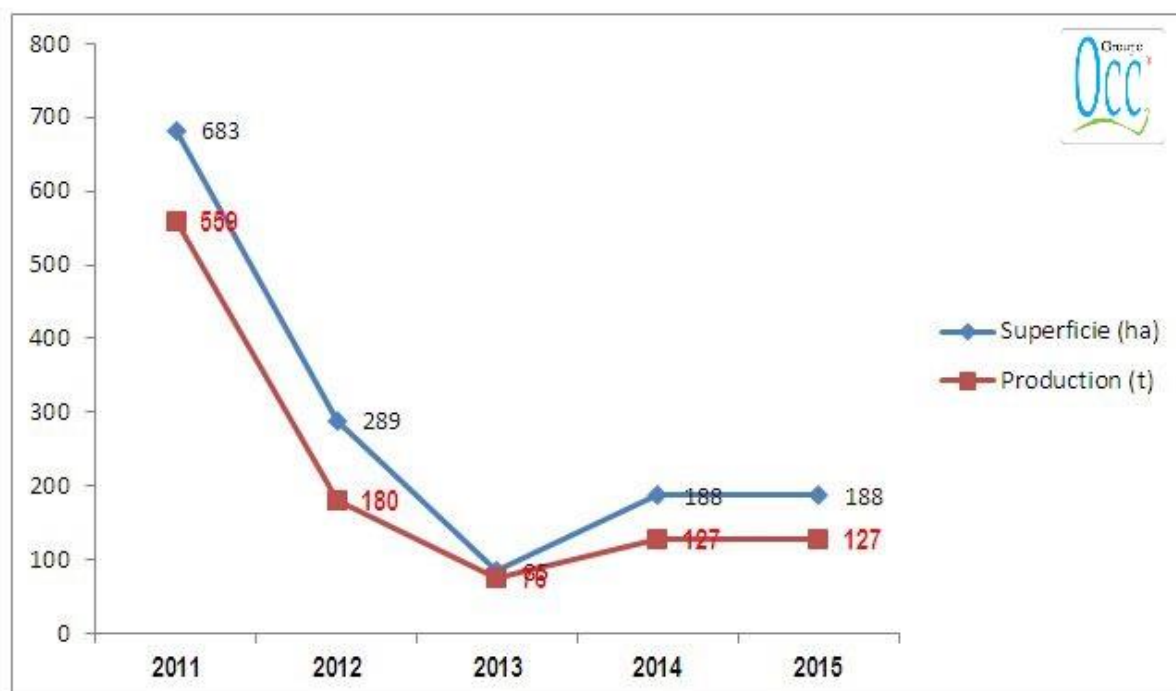


Figure 9: Evolution de la production de Mil en fonction des superficies emblavées

La production de Mil ainsi que l'espace affecté à cette spéculatation sont relativement faibles dans cette partie de la Région.



## □ La Production d'arachide

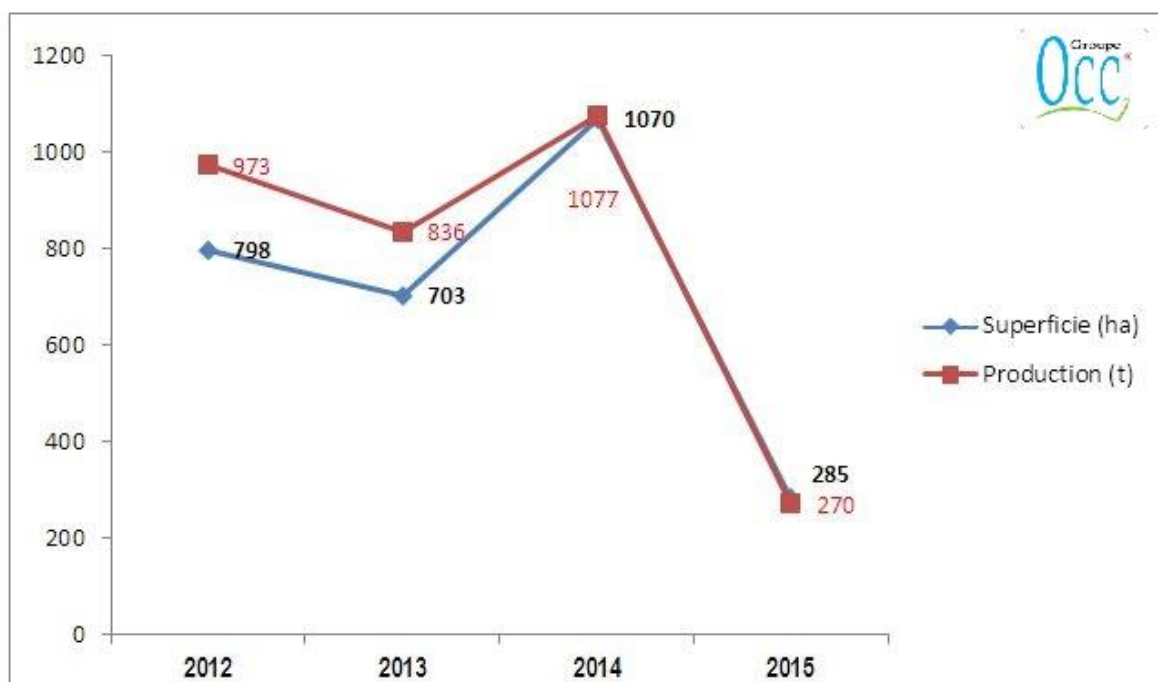


Figure 11: Evolution de la production d'arachide en fonction des superficies emblavées

La première culture de rente, l'arachide, a connu une baisse vertigineuse ainsi que les superficies emblavées entre 2014 et 2015.

## □ La Production de niébé

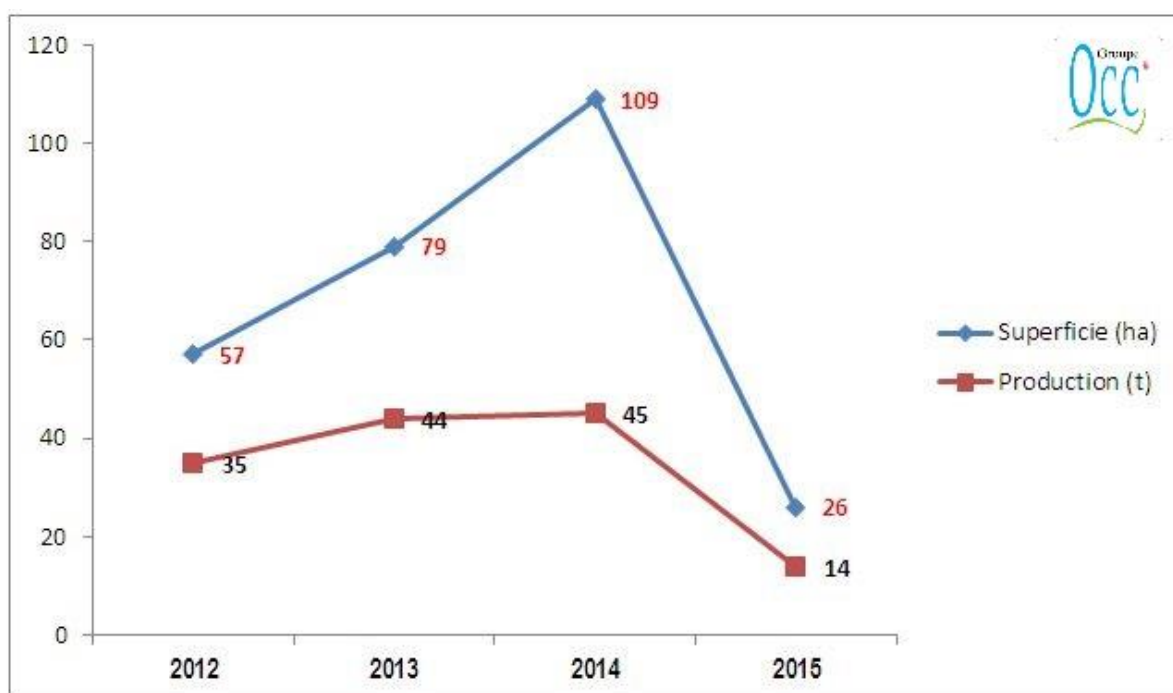


Figure 12: Evolution de la production de niébé en fonction des superficies emblavées

La production de Niébé est restée faible entre 2012 et 2014 malgré une forte augmentation dans la même période des surfaces emblavées. A partir de 2014 une forte baisse de la production est constatée en rapprochant progressivement le volume de production aux surfaces emblavées.

## □ La Production de sorgho

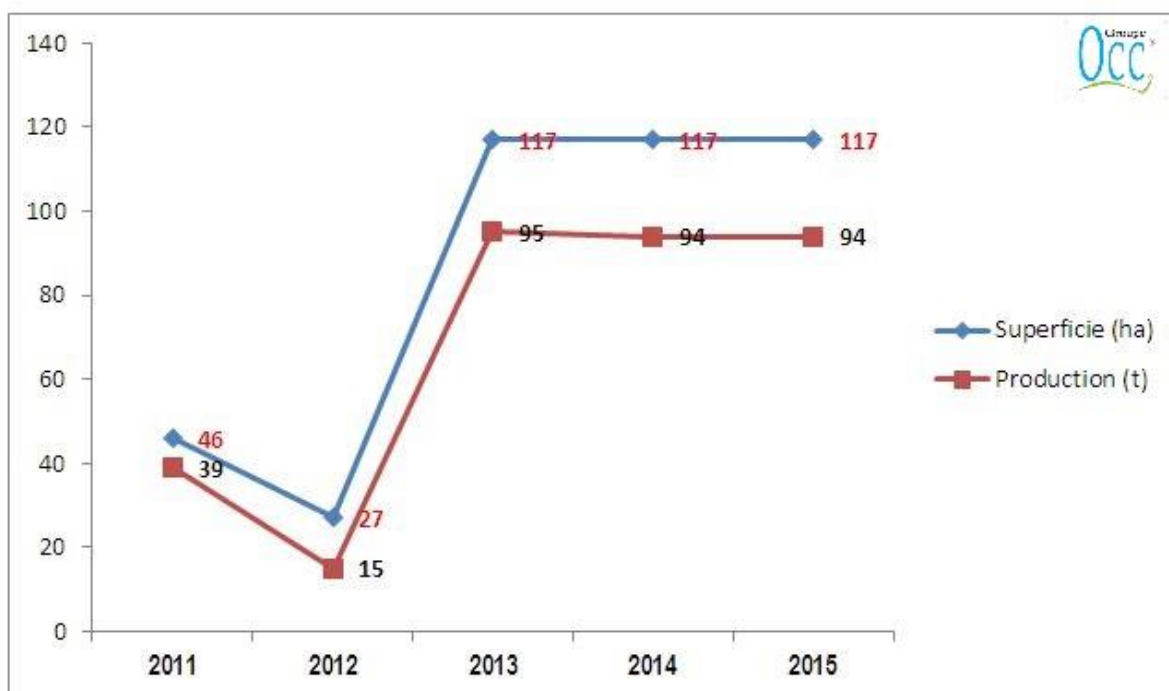


Figure 13: Evolution de la production de sorgho en fonction des superficies emblavées

La production de Sorgho a connu une hausse relative entre 2012 et 2013 avec une situation stationnaire entre 2013 et 2015, tout comme les surfaces emblavées.

## □ La Pluviométrie entre 2012 et 2013

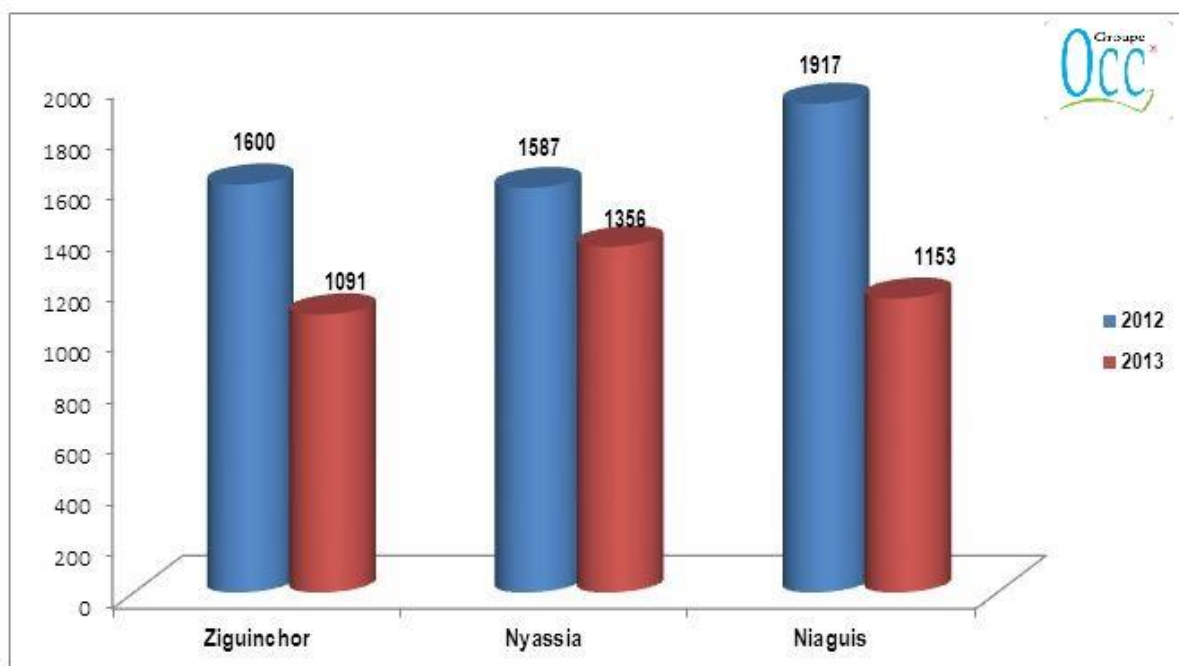


Figure 14: Situation de la pluviométrie entre 2012 et 2013

Si la bonne pluviométrie remarquée entre 2012 et 2013 a impacté fortement la production de riz et les superficies affectées à cet effet, elle a eu par ailleurs un effet minime sur les autres cultures qui en effet nécessitent moins d'eau. En outre, on a pu constater une forte abondance des fruits et en particulier la production d'anacarde qui a atteint 47 000 tonnes à l'export (cf Chambre de Commerce).

### **b. Élevage**

L'élevage en Basse Casamance constitue généralement la seconde activité après l'agriculture. Il est de type extensif avec une importance plus marquée dans les localités habitées par les éleveurs Peulhs.

Les principales contraintes qui limitent fortement le développement de l'élevage dans le Département sont les feux de brousse, la recrudescence de certaines maladies (charbon symptomatique, peste des petits ruminants, pasteurellose bovine et ovine, peste équine, peste aviaire) et le faible potentiel génétique des bovins dans le domaine de la production laitière.

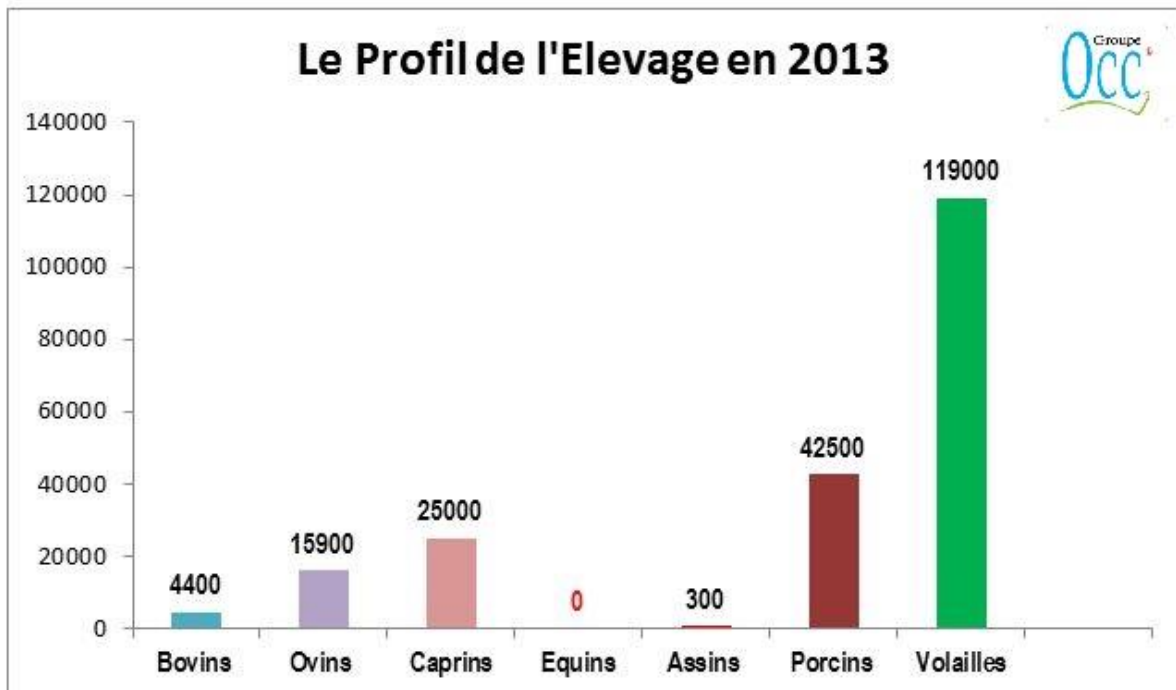
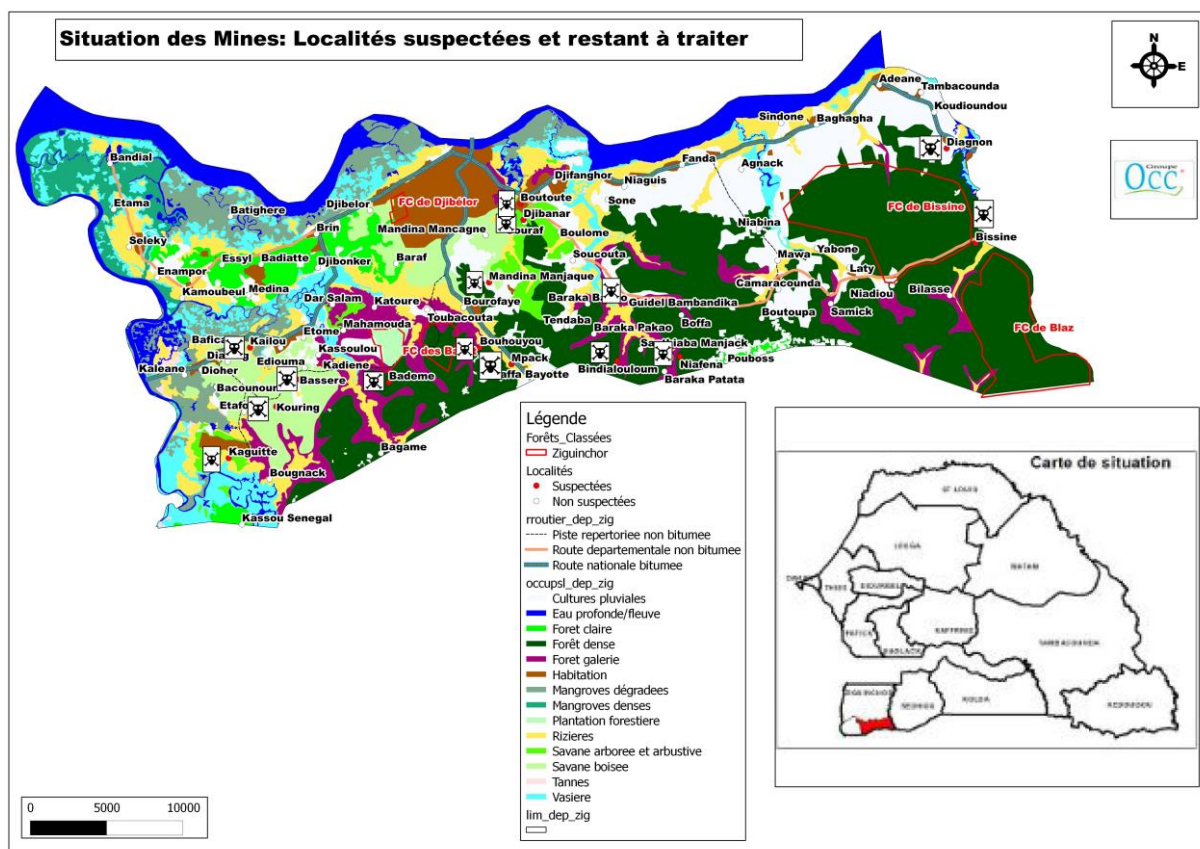


Figure 15: Potentiel et répartition en espèces du cheptel

Quatre espèces prédominent ce secteur (volailles, Porcins, Caprins et Ovins) sans pour autant couvrir les besoins des populations caractérisés par de fortes demandes liées aux événements culturels, religieux, ... Toutefois, le déficit dans le Département en fermes bien organisées explique que ces activités sont menées en général au cœur des lieux d'habitation et impactent faiblement sur l'occupation de l'espace en dehors des bovins dont l'élevage est essentiellement extensif.

### c. Exploitation forestière

Il existe dans le Département 6 massifs classés, soit un taux de classement de l'ordre de 8 %. L'exploitation forestière des produits contingentés (charbon de bois, bois d'œuvre) est jusque-là fermée dans tout le Département depuis 1991, du fait qu'aucune forêt du Département n'est aménagée. Cependant l'exploitation autorisée est axée sur le bois artisanal (pirogues, Venn mort, palmiers à huile et rôniers morts), le bois mort et les produits de cueillette. La situation de crise régnant dans la région, avec des populations déplacées et des rizières devenues insécurisées du fait de la présence de mines anti personnelles (Voir carte N° 5) dans certaines zones, a favorisé l'exploitation abusive des ressources forestières et accéléré le processus de dégradation de cet écosystème.



Carte 4: Géolocalisation des localités suspectées

#### d. La pêche

Limité au nord par un fleuve axial de 300 km avec de nombreux bolongs et marigots très poissonneux, la pêche offre d'énormes potentialités. Cependant, la dégradation de l'écosystème de la mangrove entraîne une réduction de l'aire de développement et de cueillette des huîtres, coquillages, crevettes et poissons et un accroissement de l'envasement des pêcheries.

#### e. Artisanat

Secteur important du Département car générateur de revenus à travers les emplois qu'il crée, regroupe 20 000 artisans au niveau de la région de Ziguinchor, compte quelque 8450 entreprises réalisant de la couture, la vannerie, la fabrication de boisson, la menuiserie même si le Département en compte peu, la poterie, etc. Le Département de Ziguinchor est toutefois le territoire le moins impacté par la crise que traverse ce secteur.

#### f. Commerce

Il existe des marchés plus ou moins fixes où les produits forestiers de cueillette (fruits, huile de palme, vin de palme, vin de cajou...) occupent une place de plus en plus prépondérante dans le trafic – surtout la campagne de commercialisation de la noix d'anacarde qui mobilise un exceptionnel flux financier au profit des acteurs de cette filière (producteurs, collecteurs, exportateurs, transporteurs, transformateurs...).

#### **g. Le Tourisme**

Pouvant être d'affaires, de découverte et/ou de loisir, de grand et moyen standing, rural intégré, il constitue un facteur de développement important pour le Département avec une place de choix dans son économie. Secteur transversal, il impacte fortement sur l'ensemble des autres secteurs productifs. Malgré le contexte de crise, le Département en sort moins affectés à travers un tourisme essentiellement d'affaires, avec une forte concentration des infrastructures dans cette commune.

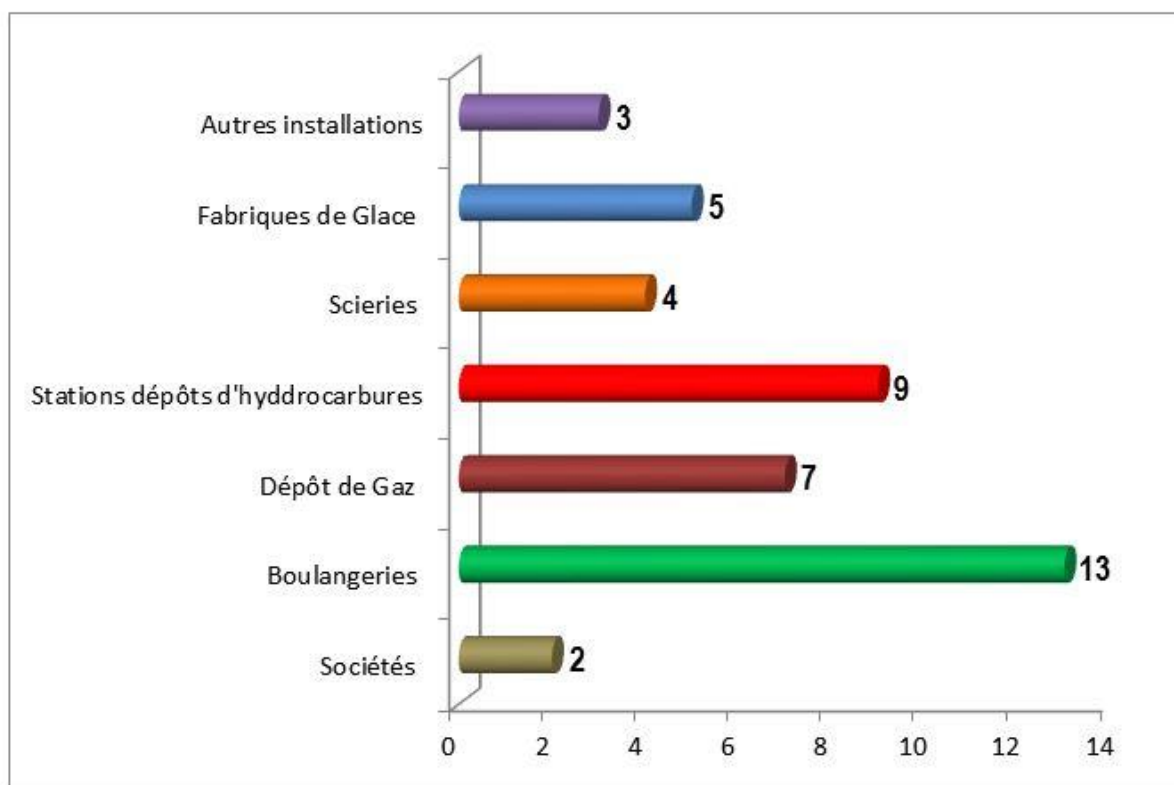
Il nous est offert de constater avec l'appui du Service Régional du Tourisme, que le Département compte 10 établissements hôteliers avec une capacité d'accueil de 260 chambres et employant en direct environ 116 personnes ; 21 auberges, campements privés et motels pour une capacité d'accueil de 189 chambres avec en emploi direct 70 personnes environ ; 01 campement villageois de 09 chambres avec quelques 05 employés. Nous avons aussi noté l'existence de 04 Agences de Voyages et de transport touristique et 02 guides touristiques agréés, dans la Commune de Ziguinchor. A côté de ces réceptifs dont certains fonctionnent difficilement, la crise casamançaise et son corolaire a entraîné la fermeture de 03 campements villageois impactant sensiblement et négativement la dynamique du sous-secteur du Tourisme Rural Intégré, mais aussi celle de 07 campements privés. Les politiques publiques de relances du Tourisme casamançais à travers la Stratégie du développement durable du tourisme en Casamance, pôle territorial considéré comme « Zone touristique d'intérêt national », permettront sans nul doute de repositionner le secteur comme levier de développement pour l'émergence du Département en contribution à l'atteinte des objectifs du PSE.

#### **h. Les industries et les mines**

Les activités de production des unités industrielles utilisant des produits forestiers comme matière première, existantes dans la région, sont concentrées dans la ville de Ziguinchor (à titre d'exemple : amandes de palmistes par la Suneor (ex Sonacos), Guirassi agro-industrie, rythmic energy africa, des unités de transformations semi industrielles de fruits locaux, etc.).

#### **j. Les établissements classés**

Les établissements classés, en fonction de la nature des activités économiques qu'ils exercent et du niveau du dispositif sécuritaire mis en place par les acteurs en termes de risques environnementaux et liés aux populations d'une part, ou du mode d'exploitation des ressources qui découle de leurs activités d'autre part, peuvent impacter négativement les équilibres environnementaux et sociaux du Département. En effet, la pollution générée par ces établissements classés est multiforme (sonore, gazeuse et liquide). En plus, et à l'endroit des ressources forestières, les scieries contribuent à la déforestation entraînant ainsi des perturbations sur les différentes fonctions de la forêt (approvisionnement, régulation et soutien des autres éco systèmes avec le crédit carbone, purification de l'air à travers la photosynthèse, fonction socio culturelle avec les bois sacrés). Ici elles constituent des relais, dans le processus de transformation du bois, pour les unités implantées dans le département de Bignona. Les autres établissements classés représentent de fait un risque compte tenu de leurs dispositions au milieu des établissements humains. Le cas de l'entreprise SUNEOR est à observer avec beaucoup plus de responsabilité. Cette bombe à retardement, du fait de la nature de ses activités et des « process » employés, représente un danger pour les populations avec lesquelles elle fait désormais corps. L'urbanisation galopante de la Commune de Ziguinchor justifie, à l'image de l'entreprise centrale de Boutoute, une délocalisation de SUNEOR vers une zone plus dédiée.



## 2.2 Chapitre 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN

### 2.2.1 Analyse démographique

#### 2.2.1.1 Evolution des effectifs

La population du Département a connu une évolution très irrégulière entre 1988 et 2002 comme l'indique la figure ci-dessous.

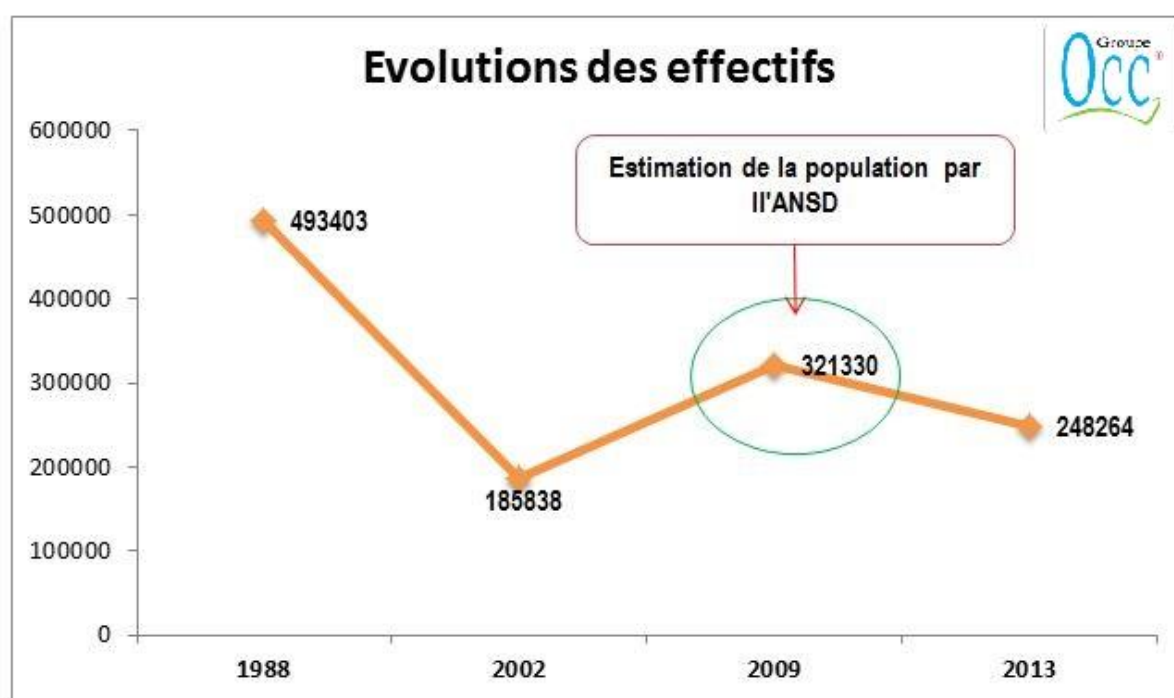


Figure 16 : Evolution de la Population de 1988 à 2013

L'analyse des données du RGPH <sup>3</sup> de 2002, du Département de Ziguinchor, fait apparaître une très forte baisse de la population entre 1988 et 2002 (- 62.33 %). Cette situation est sans doute liée à la crise casamançaise ; car cette période est contenue dans les moments les plus troubles du conflit avec des flux migratoires intra départementaux avec Ziguinchor comme commune d'accueil, mais il faut aussi noter que beaucoup de gens avaient tout simplement quitté le Département. La variation observée entre 2002 et 2009 (42%) est juste une estimation du Service Régional de la Statistique et de la Démographie. Cependant, le recensement de 2013 révèle encore une baisse de la population mais plus modérée (23 %) sans doute impactée par les actions de déminage (CNAMS) et les politiques de réinstallation des populations entreprises par l'Etat (ANRAC). L'amélioration des conditions de vie des populations et les performances de plus en plus constatées au niveau Santé ont par ailleurs sans nul doute contribué à l'atténuation de la baisse de la population ces dernières années.

#### 2.2.1.2 Disparités selon différents critères significatifs

<sup>3</sup> Recensement Général de la Population par Habitant

Plusieurs disparités sont constatées dans le Département. Elles sont d'ordre socioéconomique et culturel en rapport avec le zonage du Département.

Ainsi, dans la zone Ouest, nous avons deux sous groupe de l'ethnie Diola, à savoir les Bandial dans la commune d'Enampore, qui s'adonnent à la riziculture et à la pêche artisanale et les Bayotes, dans la commune de Nyssia, peuple s'adonnant aux activités agroforestières et rizicoles.

Dans la zones Est caractérisée par son cosmopolitisme surtout dans les localités telles que Adéane Baghagha, Boutoupa Camaracounda, différentes activités en rapport avec le potentiel naturel et les différences socio culturelles s'y côtoient, à savoir : la riziculture par les autochtones détenteurs des terres ; le commerce, la pêche, la cueillette et l'arboriculture par les migrants temporaires ou permanents parmi lesquelles une partie de la population urbaine de Ziguinchor.

Et en fin la zone centre, fortement influencée par la ville de Ziguinchor, Capitale régionale et lieu de convergence de toute personne désireuse de trouver un emploi car principale centre d'affaires de la région. A côté d'une forte activité de Commerce, la petite dynamique industrielle est fortement concentrée dans cette partie. La riziculture y est aussi pratiquée par les autochtones baynouns. Les autres activités de production et de services (arboriculture, pêche, transformation, commerce, divers services etc.) par d'autres populations venues de partout pour le temps d'une campagne ou sédentarisées. On peut noter de manière particulière, la forte croissance des activités agricoles périurbaines comme le maraîchage dans les quartiers périphériques de Ziguinchor qui contribuent à l'amélioration de l'approvisionnement du pôle urbain Ziguinchor en denrées alimentaires.

### 2.2.1.3 Dynamisme intérieur et extérieur du Département de Ziguinchor

A l'intérieur du Département, il existe un important flux de la population. Ainsi le commerce est l'un des facteurs les plus importants qui justifient les déplacements des individus. Ceux-ci se rendent dans les villages environnants à la recherche de produits voués à la vente. Les populations rurales désireuses de services sociaux et publics (administratifs, santé, éducation) et d'emplois rémunérateurs exercent des flux inverse vers le centre urbain Ziguinchor. La dynamique extérieure se caractérise par un important flux migratoire temporaire et permanent vers Ziguinchor du fait de son statut de capitale régionale avec tous les atouts que cela comporte mais aussi du fait de sa situation géostratégique par rapport à la sous région. Dans le même temps les besoins d'emplois et de formations plus qualifiantes justifient les mouvements migratoires du Département au-delà même de la région voir du pays et dans la sous région la guinée Bissau et la Gambie constituent des destinations privilégiées.

## 2.2.2 Analyse du capital humain

### 2.2.2.1 Accès à l'éducation et à la Formation Professionnelle et Technique

**Tableau 6 : situation Générale de l'Education dans le département de Ziguinchor**

| Types d'infrastructures                                  | Nombre                       |
|----------------------------------------------------------|------------------------------|
| Écoles maternelles                                       | 101                          |
| Écoles primaires                                         | 122 dont 32 privées          |
| <b>CEM (Collège d'Enseignement Moyen)</b>                | <b>32 dont 05 privés</b>     |
| <b>Lycées</b>                                            | <b>24 dont 19 privés</b>     |
| <b>Universités</b>                                       | <b>2 dont une catholique</b> |
| <b>Institut Supérieur</b>                                | <b>2</b>                     |
| <b>Centres de formations techniques professionnelles</b> | <b>8</b>                     |

Tableau 7: les indicateurs de performance

| Indicateurs       | Niveau       | Ratio          |
|-------------------|--------------|----------------|
| TBS               | Élémentaire  | 113,94%        |
|                   | <b>Moyen</b> | <b>90,34%</b>  |
| Taux d'abandon    | Élémentaire  | 0,66%          |
|                   | <b>Moyen</b> | <b>- 0,49%</b> |
| Taux d'achèvement | Élémentaire  | 87,68%         |
|                   | <b>Moyen</b> | <b>60,29%</b>  |
| Taux de promotion | Élémentaire  | 95,54%         |
|                   | <b>Moyen</b> | <b>76,60%</b>  |

Le Département de Ziguinchor soutenu par la commune de Ziguinchor renferme tous les différents types d'établissements et comporte ainsi une offre d'éducation et de formation relativement importante et diversifiée. Les différents indicateurs révèlent une situation relativement performante même si elle cache certaines disparités telles que dans les communes de Nyassia et de Boutoupa Camaracounda.

### 2.2.2.2 Accès aux services (y compris protection sociale)

#### 2.2.2.2.1 Santé

Les infrastructures sanitaires dans le Département de Ziguinchor, sont composées pour l'essentiel:

- ☐ du Centre Hospitalier Régional de Ziguinchor ;
- ☐ de l'Hôpital de la Paix ;
- ☐ du centre de santé de l'escale communément appelé Hôpital Silence
- ☐ de 32 postes de santé;
- ☐ de 7 maternités rurales;
- ☐ de 9 cases de santé.

Cette situation apparemment satisfaisante du fait du statut de la Commune de Ziguinchor, qui est aussi capitale de la région administrative, cache un gros déséquilibre territorial en la défaveur des autres Communes du Département. A ces déséquilibres s'ajoutent la nécessité de relever le plateau technique en santé publique car au-delà de la région, Ziguinchor joue un rôle sous régional en matière d'accès aux services de santé.

#### 2.2.2.2.2 Hydraulique

La desserte en eau potable est assurée en zone urbaine par la SDE et en zone rurale à partir des forages et puits modernes ou traditionnels. A travers des programmes tels que le PEPAM et le PNDL entre autres, des efforts sont en train d'être fournis pour améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel. Cependant, en matière de forage la préoccupation réside dans l'organisation des usagers, à la prise en charge des actions visant le fonctionnement correct des installations (les ASUFOR).

Le Département de Ziguinchor concentre la quasi-totalité du réseau hydraulique urbain. En effet, en 2009, sur les 472.700 m du réseau régional, son réseau était long de 338.553 m.

Dans les îles et presqu'îles (commune Enampore), où la nappe est affleurante mais en osmose avec les eaux salées des bolongs de la Casamance, l'accès à l'eau potable est un véritable calvaire pour les populations des villages de Séléky, Etama, Bandial et Batighère 1. Cependant, la mise en place de citernes contribue fortement à réduire l'impact sur ces populations, mais elles demeurent insuffisantes du fait du développement de la population et du coût élevé de l'entretien des citernes.

#### **2.2.2.2.3 Le transport**

Le secteur du transport est le moins équitablement partagé dans le département. Si la commune de Ziguinchor est accessible à tout point de vue, les autres ne le sont que par leur traversée des routes nationales ou sous régionale. En effet, à travers Ziguinchor et ses infrastructures d'appui au transport (port, aéroport, débarcadère fluvial, gare routière) le Département est relativement accessible.

Le renforcement du transport maritime de passagers et de fret initié par l'Etat avec une politique sociale axée sur le tarif passagers installe de plus en plus chez les populations le réflexe d'emprunter la mer pour rallier Dakar ; et cet effort est attendu au niveau Fret pour permettre l'écoulement facile des productions régionales au départ de Ziguinchor (et de Carabane dans une moindre mesure) mais d'importer à moindre coût pour soulager les budgets des ménages et des entreprise. Cela permettra aussi une meilleure compétitivité des productions régionales sur le marché national et extra national. Le souhait de faire du port de Ziguinchor un hub sous régional passe nécessairement par la rationalisation des activités maritimes et le dragage qui vient de s'achever en est une parfaite réponse. Il doit s'en suivre inéluctablement la gestion des questions relatives à la sécurité et sureté dans l'environnement portuaire et sa capacitation à fournir des services de qualité optimale à travers la modernisation de ses équipements et la qualification des acteurs.

Quant au transport routier, il est caractérisé en dehors de la Commune de Ziguinchor par un parc automobile hautement vétuste ne répondant à aucune norme de sécurité (les clandos).

Pour l'accessibilité par voie aérienne, le Département est desservi quotidiennement mais l'avion est encore réservé à quelques privilégiés car l'exploitation du secteur (petits avions) permet difficilement de réaliser des économies d'échelle nécessaires à une rationalisation des tarifs pour plus de populations et même pour les évacuations sanitaires.

#### **2.2.2.2.4 Le commerce**

Le commerce évolue dans un cadre caractérisé par la libéralisation de l'économie sous-tendue par la concurrence. Les commerçants sont grossistes, demi-grossistes et détaillants. Leurs secteurs d'activités tournent autour de la boulangerie, de la quincaillerie, du textile, des produits alimentaires industrialisés, des produits agricoles et forestiers, des services etc. Faiblement représentés dans les autres communes, ils constituent une population économique forte dans la Commune de Ziguinchor ce qui lui permet de disposer d'un appui conséquent en termes d'aménagement d'espaces dédiés. En dehors de Ziguinchor, cette activité est souvent exercée par des étrangers, des Peulhs surtout qui finissent souvent par se sédentariser. Dans la Commune de Ziguinchor, les autres ethnies venues principalement du Nord du pays partagent cette activité avec les peulhs.

Par ailleurs, l'enclavement de Ziguinchor du fait de l'épineux problème de la traversée de la Gambie fait renchérir les coûts des marchandises, rendant en même temps aléatoire le renouvellement des stocks, et exposant ainsi les populations à la loi de l'offre et de la demande en termes de pratiques tarifaires. Ces facteurs combinés font de Ziguinchor, la ville la plus chère du Sénégal alors qu'elle n'est pas la plus distante de Dakar.

#### **2.2.2.2.5 L'énergie**

Si la ville de Ziguinchor est relativement bien fournie en électricité il faut reconnaître que cette ressource est très mal répartie au niveau du Département. La situation de la centrale de Boutoute ne favorise que Ziguinchor et ses communes sœurs ne sont couvertes qu'à travers les localités situées sur le passage de la haute tension. Certains villages ont accès aux énergies renouvelables par l'action des ONG et projets/ programmes intervenant dans des réalisations à caractère communautaires comme pour les infrastructures sociales de base (alimentation de forage, de foyers de jeunes, de maison communautaire, poste de santé ...).

Tableau 8: Situation de l'accès à l'électricité du villages du département

| Arrondissement     | commune  | Nombre de villages | Nombre villages électrifiés | Ratio %      |
|--------------------|----------|--------------------|-----------------------------|--------------|
| Nyassia            | Nyassia  | 25                 | 3                           | 12,00        |
|                    | Enampor  | 19                 | 2                           | 10,53        |
| Arrondissement     |          | 44                 | 5                           | 11,36        |
| Niaguis            | Niaguis  | 13                 | 5                           | 38,46        |
|                    | Adéane   | 9                  | 4                           | 44,44        |
|                    | Boutoupa | 24                 | 0                           | 0,00         |
| Arrondissement     |          | 46                 | 4                           | 8,70         |
| <b>Département</b> |          | <b>90</b>          | <b>9</b>                    | <b>10,00</b> |

On peut constater que les villages de la commune de Boutoupa Camaracounda ne sont pas touchés par l'électrification rurale, si cette situation est liée pour l'essentiel à l'insécurité de cette commune durant plusieurs années, il convient de rétablir cette inégalité dans les meilleurs délais.

#### 2.2.2.2.6 Télécommunications et TIC

Ziguinchor est relié à Dakar par un câble à fibre optique qui emprunte deux axes: la route du sud (RN6) et la transgambienne (RN4). L'axe Ziguinchor Oussouye est supporté par un Faisceau Hertzien synchrone de la société Siemens.

Les trois réseaux GSM sont présents dans le Département (Orange, Tigo et Expresso). Ziguinchor, bénéficie du réseau ADSL (internet) de la SONATEL et de la 3G.

En télécommunication, il faut souligner que des efforts restent à faire. Nous remarquons que les zones frontalières ont toujours des problèmes de réseaux au point d'utiliser quelques fois les réseaux étrangers pour communiquer. Le téléphone n'étant plus un luxe (1/3 sénégalais a un portable), il est important ne serait-ce que pour des raisons de sécurité et de nécessité économique de renforcer, d'amplifier el réseau GSM à l'échelle de tout le Département.

#### 2.2.2.2.6 La poste

Il existe 03 bureaux de poste dans le Département de Ziguinchor. Seul celui de Adéane est situé en dehors de l'espace communal de Ziguinchor. Ces bureaux permettent, surtout en milieu rural, d'améliorer l'accès aux services financiers. En effet, en plus des activités relatives aux courriers et à l'épargne, les bureaux de poste ont diversifié leur portefeuille de produits avec les services de monétiques donnant accès aux produits relatifs au transfert d'argent.

Nous remarquons tout de suite un certain déséquilibre dans la répartition des services postaux au niveau départemental car la commune de Ziguinchor et Adéane concentrent la totalité des postes.

#### **2.2.2.2.7 La Presse**

A Ziguinchor, on note la présence de plusieurs groupes de communication: RTS, Walfadjri, Sud, Futurs médias, APS. A côté de ces groupes qui font de la presse écrite, parlée et télévisée, on enregistre d'autres organes comme ZIG FM, Dunya et Kassoumaye FM, qui émettent sur les ondes FM.

L'essentiel des journaux du Sénégal sont distribués à Ziguinchor avec beaucoup de problèmes relatifs à leur disponibilité quotidienne.

#### **2.2.2.2.8 Banques et systèmes financiers décentralisés**

Le Département compte plusieurs banques (CBAO, BHS, SGBS, CNCAS, BCEAO, ECOBANK, BANK of AFRICA, BNDE, Atlantic Bank) et plusieurs institutions de micro finance (CMS, PAMECAS, Micro Cred, ACEP, U-IMCEC.). Ces institutions financières contribuent de manière remarquable au développement du Département en accordant du crédit à la population participant ainsi, au développement social.

Mais la plupart de ces banques sont concentrées dans Ziguinchor commune créant un handicap et un déséquilibre par rapport aux autres localités du Département. Cependant, le coût du crédit est jugé exorbitant par les populations en plus des problèmes de garanties malgré les efforts de l'Etat en termes d'instruments d'accompagnement et de promotion des activités économiques (FONGIP, FONCIS, BNDE...).

#### **2.2.2.2.9 La Protection Sociale**

La promotion de la femme, de l'enfant, des personnes en situation d'handicap, des personnes déplacées et des organisations de développement reste la clé du développement social dans le Département de Ziguinchor. Le tissu social est caractérisé par l'existence d'OCB, intervenant dans tous les secteurs de la vie économique et culturelle (transformation de produits halieutiques, maraîchage, transformation de fruits et légumes, commerce, artisanat d'art,...).

Des organisations féminines ont bénéficié de la part de l'Etat, des Maires et de partenaires au développement, d'équipements d'allègement des travaux des femmes (décortiqueuses, moulins, presses à huiles).

Par ailleurs, on note l'intervention d'ONG dans des secteurs aussi divers que la recherche de la paix, la lutte contre la pauvreté, le système d'épargne et de crédit, la protection de l'enfance, la préservation de l'environnement, les actions caritatives, la mise en place d'infrastructures socio-éducatives, l'assistance aux populations déplacées ou en situation de précarité, les cantines scolaires, la sensibilisation, la gestion des ressources naturelles, l'assainissement, l'alphabétisation, l'éducation, la santé et la nutrition, etc.

Le Département abrite, également, un des deux villages de reclassement social des lépreux de la région à Djibélor.

#### **2.2.2.3 Dynamiques associatives**

##### **2.2.2.3.1 Jeunesse et Loisirs**

La jeunesse est organisée généralement autour d'ASC. Sa principale activité se résume au football à travers les « navétanes ». Elle mène aussi des activités culturelles et de loisirs autour de ses foyers des jeunes et des quelque centres socioculturels.

Nous pouvons noter en 2008 l'existence d'un CEDEPS et de dix huit (18) foyers de jeunes dans le Département de Ziguinchor.

Cependant, la jeunesse du Département souffre de manque de moyens financiers et de formation pour initier des activités de développement économique. Il en est de même pour le manque d'infrastructures adaptées pour leur plein épanouissement.

#### **2.2.2.3.2 Sports**

Plusieurs disciplines sportives sont pratiquées dans le Département. On peut noter : la lutte, le judo, le kung fu, le taekwondo, le football, le basketball, le handball, le volleyball, l'athlétisme. Cependant, nous pouvons noter le manque de matériel didactique, d'infrastructures sportives modernes, de techniciens etc. Même si le Département de Ziguinchor est mieux loti en termes d'infrastructures sportives avec 04 stades/terrains clôturés il demeure qu'y a un réel déficit d'infrastructures et d'équipements sportifs..

#### **2.2.2.3.3 Culture**

Dans le Département, on retrouve des sites et monuments historiques classés : bâtiment abritant le Conseil Régional, la Cathédrale Saint Antoine de Padoue.

L'action culturelle comprend le théâtre, les ballets, la musique moderne, les arts plastiques, la musique traditionnelle. Le Centre Culturel Régionale de Ziguinchor, aide au regroupement des acteurs sous la forme d'associations formelles ou de GIE pour le montage de projets, la formation, l'acquisition de matériel et l'obtention de subventions.

De nombreuses organisations communautaires de base sont identifiées dans le Département. On peut noter les organisations villageoises, les organisations religieuses, les GIE, les GPF et les ASC. Elles s'activent essentiellement dans les secteurs économique, social, sportif et culturel.

Nous remarquons aussi l'existence d'organisations de type nouveau présentes dans le Département surtout en zone rurale où le conflit casamançais avait fini de faire rage, il s'agit des comités de paix mis en place avec l'appui des ONG et des projets. Ces organisations ont joué un rôle important dans la stabilisation de certaine partie du Département à savoir la zone de Niaguis, Nyassia et Boutoupa.

Des cadres de concertation (CLCOP) de tous les producteurs ont été mis en place avec l'appui de l'ANCAR.

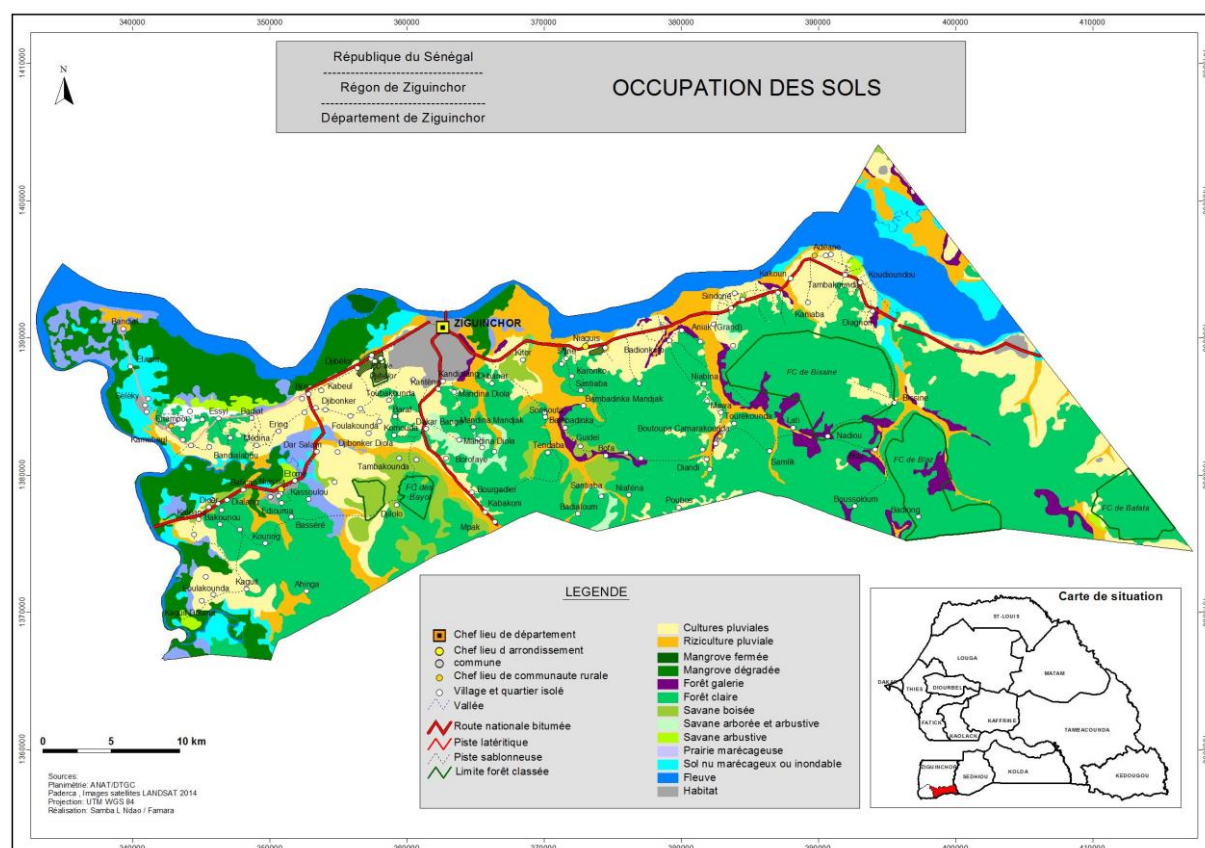
Des problèmes se posent à ce niveau car ces ASC, GIE et autres groupements bénéficient rarement de soutien et sont laissés à leur propre sort.

#### **2.2.2.3.4 Les organismes d'appui**

Le Département de Ziguinchor surtout dans ses zones de conflit bénéficie assez significativement de l'appui de partenaires extérieurs ou bailleurs dans le cadre de ses diverses activités de développement. Ainsi plusieurs ONG, Projets ou Programmes y interviennent et mènent des activités allant de la construction de salles de classe à l'appui à la reconstruction des maisons, en passant par la formation, la sensibilisation et la mise en place de cantines scolaires.

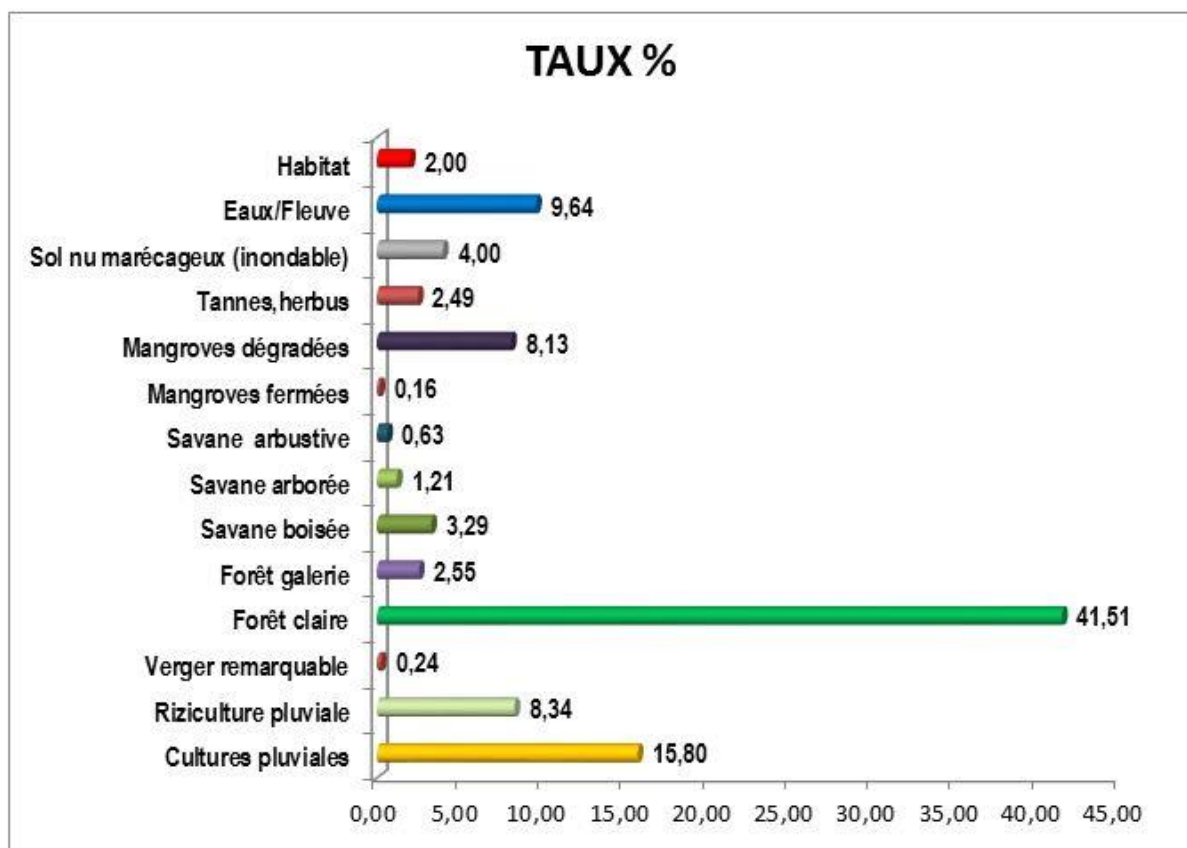
Par ailleurs, Ziguinchor étant la capitale régionale, abrite plusieurs structures internationales, notamment le système des nations unies (UNICEF, PAM, CICR) ainsi que des coopérations bilatérales présentes en Casamance (France, Espagne, USA, etc).

## 2.3 Chapitre 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE



*Carte 5: la situation générale de l'occupation des sols au niveau du Département de Ziguinchor*

Au regard des statistiques de l'occupation des sols, nous constatons que le Département est sous peuplé de manière générale. Sa superficie est majoritairement occupée par la forêt claire (41,5%), suivie des cultures pluviales (15,8%) et des eaux superficielles (fleuve et marigots, 9 %) et de la riziculture pluviale (8%). L'habitat occupe une place très loin derrière (2 % du territoire Départemental). Ainsi donc, au regard de la carte d'occupation des sols, nous distinguons deux principaux foyers de peuplements dont le premier est localisé au tour de la commune de Ziguinchor suivie de la zone de la commune d'Enampore. La figure ci-dessous illustre de façon détaillée le profil d'occupation des sols à l'échelle du Département.



*Figure 17 : le profil d'occupation des sols au niveau du Département de Ziguinchor*

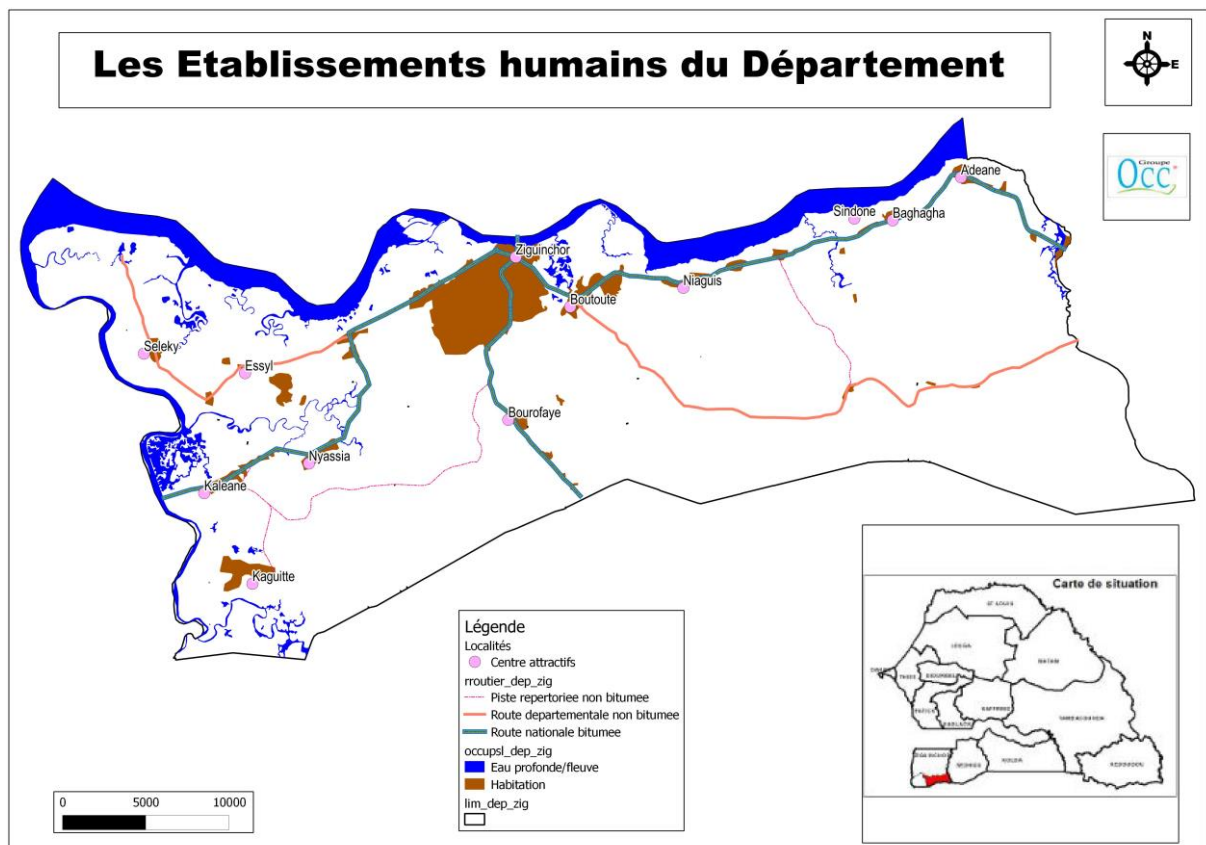
### 2.3.1 Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace Départemental

Le Département de Ziguinchor est caractérisé par son fort taux d'urbanisation (37,38%) comparé aux autres Départements de la Région. Avec l'avènement de la crise en Casamance beaucoup de village se sont vidés poussant les populations à venir s'installer massivement à Ziguinchor, du coup beaucoup de villages n'existent plus que de nom.

Il est cependant à noter que le processus d'urbanisation de la région est fortement tiré par la ville de Ziguinchor.

Le diagnostic sur les établissements humains montre l'existence de :

- ☐ Centres urbains constitués par les villes qui jouent un rôle de centre de distribution tertiaire et de valorisation des produits, outre leur fonction administrative. La ville de Ziguinchor joue mieux cette fonction de distribution car le faible niveau d'équipement actuel des autres communes telles que Nyassia, Adéane et autres ne permet pas à ces dernières de jouer pleinement cette fonction.
- ☐ Centres ruraux attractifs organisés autour de gros villages jouant des fonctions économique, administrative, religieuse ou touristique.



Au plan religieux, le Département abrite d'importants foyers religieux parfois à dimension nationale. Ces zones de peuplement très attractives connaissent un accroissement démographique rapide à accompagner par la mise en place d'infrastructures socio-économiques de base adaptées.

Les marchés hebdomadaires pouvant attribuer à certains villages une fonction économique sont presque inexistants (Boutoupa-camaracounda). Ainsi on n'assiste pas à une réorganisation de l'espace rural autour de pôles économiques mais plutôt au tour d'un village jouant quelques fonctions administratives.

Avec l'avènement de la crise, seul la Commune de Ziguinchor profite des retombées du tourisme (essentiellement d'affaires) à cause de la sécurité et des infrastructures qu'elle abrite. Elle joue un rôle important pour la promotion culturelle et économique du Département.

Par ailleurs, le Département abrite en dehors de la Commune de Ziguinchor d'autres établissements humains au poids démographique important comme les communes d'Adéane, Niaguis et Nyassia.

## **2.3.2 Disposition des Infrastructures dans l'espace départemental**

### **2.3.2.1 Infrastructures de Santé**

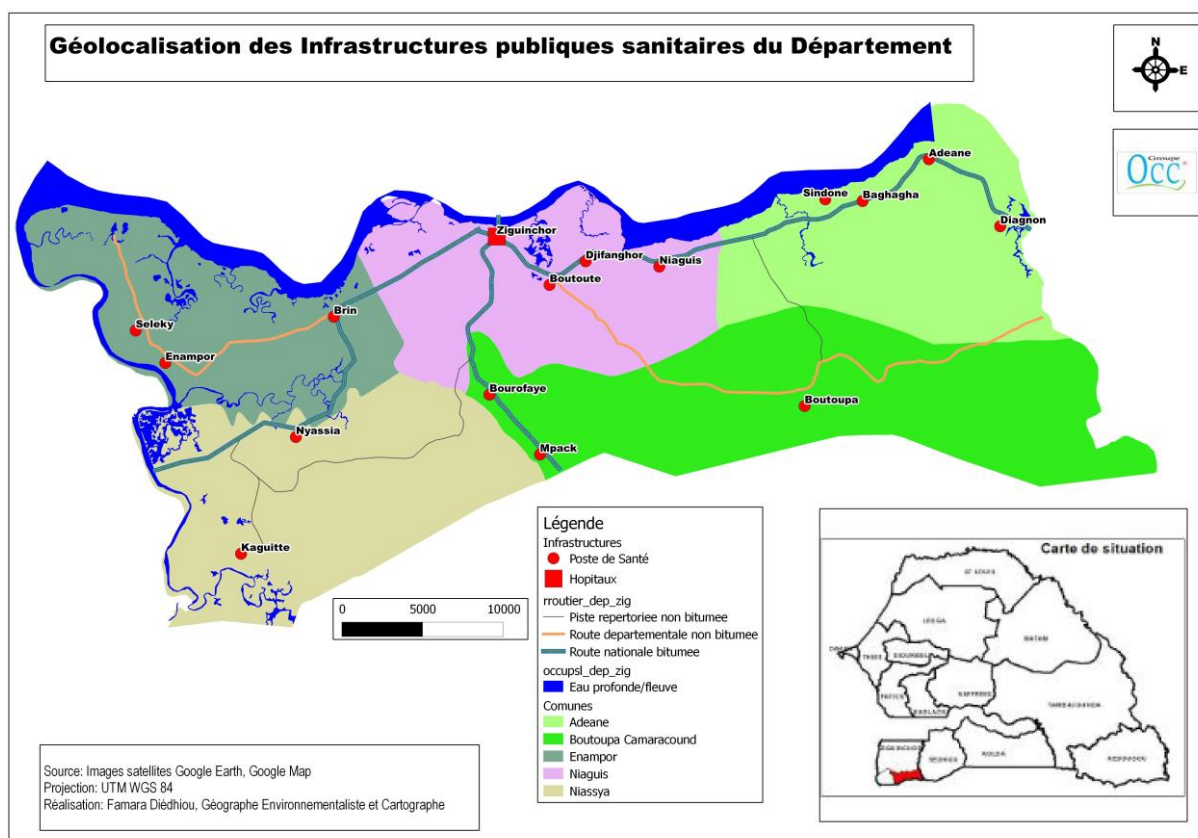
La forte concentration d'établissements dans le Département cache des disparités. Tous les Centres de santé répertoriés sont localisés dans la Commune de Ziguinchor même si par ailleurs la Commune de Ziguinchor dispose de plusieurs postes de santé. Au regard des indicateurs, il apparaît un déficit en termes de couverture de la population du Département en établissements et personnel qualifié de santé. Il faut retenir par ailleurs que la Commune de Ziguinchor accueille aussi des patients des autres départements de la région naturelle de Casamance et de la Guinée Bissau.

Le plus important à priori serait de renforcer le niveau de qualification du personnel de santé et de relever le niveau d'équipement des établissements de santé pour une meilleure prise en charge des différentes pathologies dont souffrent les populations.

Les figures ci-après révèlent la disposition des différents types d'établissements de santé et le personnel qualifié à l'échelle du Département, rapportés à des indicateurs de performance en termes de couverture de la population en établissements et personnel qualifié de santé.

Tableau 9: Couverture sanitaire du Département

| Arrondissements | Communes   | Effectifs et type d'Équipements |       |                |                      | Cabinet Médical | Population couverte | Ratio établissement de Santé par effectif de population |           |
|-----------------|------------|---------------------------------|-------|----------------|----------------------|-----------------|---------------------|---------------------------------------------------------|-----------|
|                 |            | Centre de santé et hôpitaux     |       | Poste de Santé |                      |                 |                     | Situation locale                                        | Norme OMS |
|                 |            | Public                          | Privé | Public         | Privé                |                 |                     |                                                         |           |
| Niaguis         | Adéane     |                                 |       | 4              |                      |                 | 23947               | 5986,75                                                 | 10 000    |
|                 | Boutoupa   |                                 |       | 3              |                      |                 | 10613               | 3537,667                                                | 10 000    |
|                 | Niaguis    |                                 |       | 3              |                      |                 | 7347                | 2449                                                    | 10 000    |
| Nyassia         | Enampor    |                                 |       | 3              |                      |                 | 23402               | 7800,667                                                | 10 000    |
|                 | Nyassia    |                                 |       | 2              |                      |                 | 7347                | 3673,5                                                  | 10 000    |
|                 | Ziguinchor | 4                               |       | 17             | 1(Sœurs de Lyndiane) | 5               | 196473              | 11557,24                                                | 10 000    |
| Total           |            |                                 |       | 32             |                      |                 | 269129              | 8410,281                                                | 10 000    |



Carte 6: Répartition des infrastructures publiques sanitaires par Commune

Tableau 10: personnel médical du District de Ziguinchor

| <b>Médecins</b>                                                                                                      | <b>Infirmiers</b> | <b>Sage-Femme</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>3</b> (NB : à ceux-là s'ajoute divers spécialistes disséminés dans les Hôpitaux publics et militaire de niveau 2) | 40                | 24                |

Tableau 11: indicateurs de performance

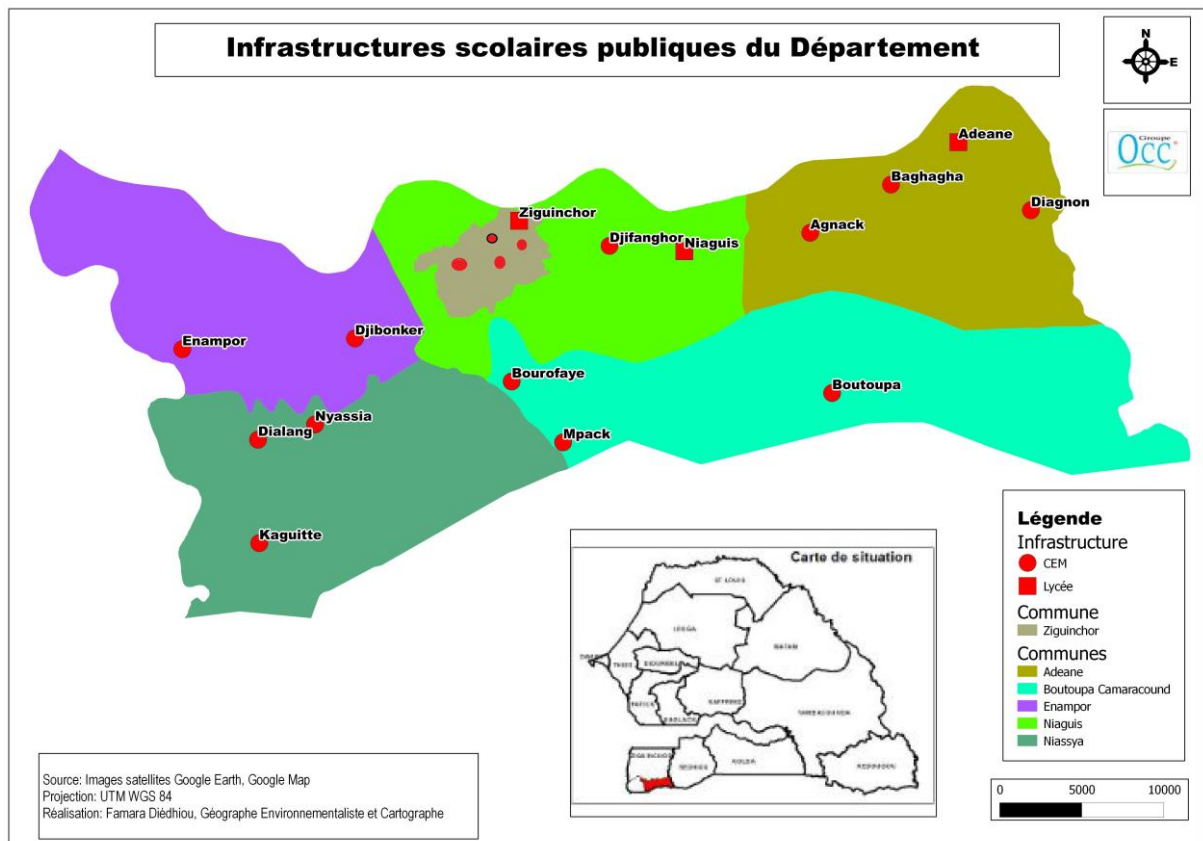
| <b>Catégories professionnelle</b> | <b>OMS</b>                              | <b>SENEGAL (atteinte en 2007)</b> | <b>District sanitaire de Ziguinchor</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Un Médecin</b>                 | 10 000 hbts                             | 11 000hbts                        | 65 491 hbts                             |
| <b>Un infirmier</b>               | 300 hbts                                | 4 200hbts                         | 4 912 hbts                              |
| <b>Une sage-femme</b>             | 300 Femmes en âge de reproduction (FAR) | 4 000hbts (920 FAR)               | 8 186 hbts                              |

### 2.3.2.2 Infrastructures scolaires

Le Département est relativement et globalement bien couvert en établissements scolaires combiné à une forte présence d'établissements privés. Toutefois, dans la répartition spatiale, on note des déséquilibres dans les niveaux Lycées et Centres de formations professionnelles. L'ensemble des Universités et Instituts du supérieur sont disposés et logiquement dans la Commune de Ziguinchor.

Tableau 12: Répartition des Etablissement par Arrondissement et par Commune

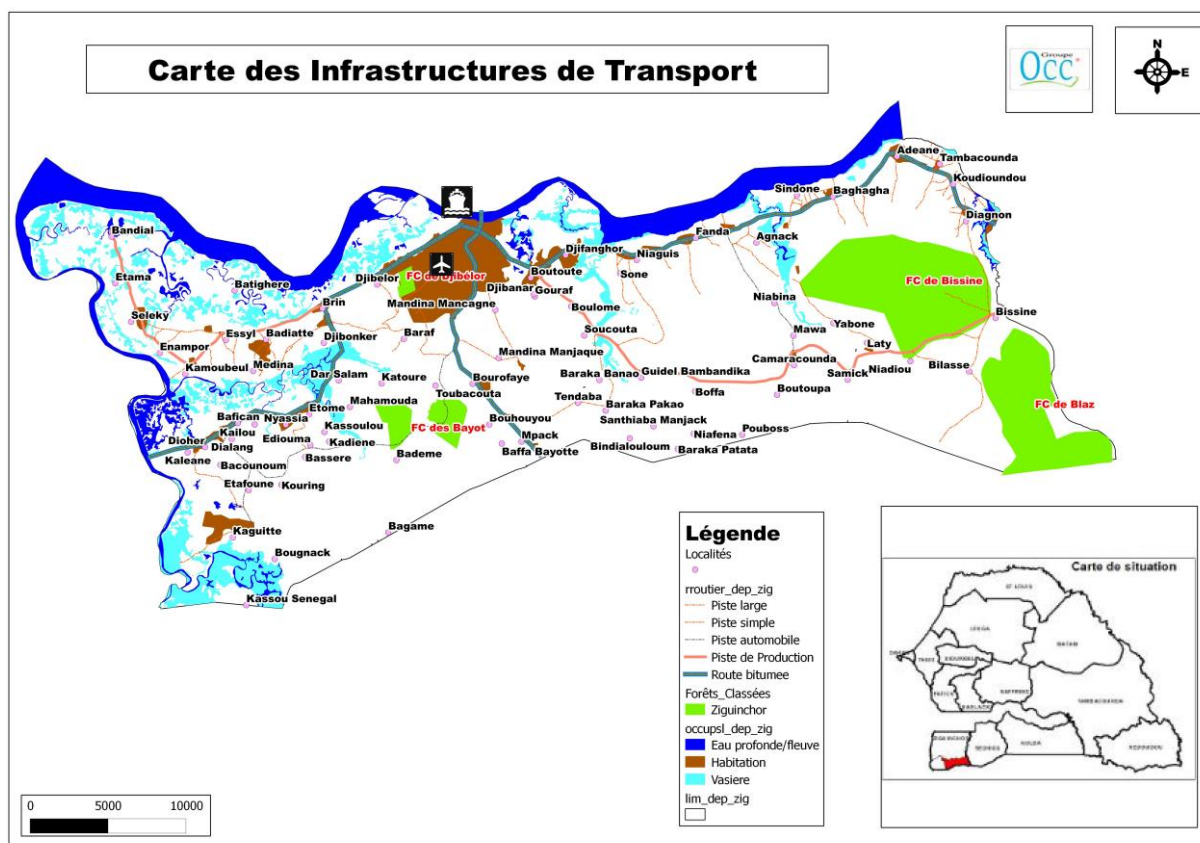
| <b>Arrondissements</b> | <b>Communes</b>       | <b>CEM</b>            | <b>Lycées</b>          | <b>Universités, institut supérieur et centre de formation</b> |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------|
|                        | Ziguinchor            | 15 et 4 privés        | 3 publics et 18 privés | 12                                                            |
| <b>Niaguis</b>         | Niaguis               | 02 publics et 1 privé | 01 public et 1 privé   | 1 centre de formation technique professionnel                 |
|                        | Boutoupa Camaracounda | 03                    | 00                     | 00                                                            |
|                        | Adéane                | 04                    | 01                     | 1                                                             |
| <b>Nyassia</b>         | Nyassia               | 03                    | 00                     | 00                                                            |
|                        | Enampore              | 02                    | 00                     | 00                                                            |



### 2.3.2.3 Infrastructures de Transport

Tous les types d'infrastructures de transport sont disponibles dans le Département mais disposés essentiellement dans la Commune de Ziguinchor qui dispose d'un Aéroport, d'un Port et d'une gare routière avec un parc automobile assez fourni. Les autres Communes du Département ne disposent pas d'infrastructure d'appui au transport, même pas de gares routières bien organisées et cela ne contribue pas au développement du secteur comme levier de développement.

Si la Commune de Ziguinchor est bien fournie en réseau routier pour son désenclavement interne et externe les autres communes ne bénéficient de route que quand elles sont traversées par les nationales ou les départementales. Le réseau de pistes de production doit être amélioré en qualité et élargi pour une meilleure accessibilité des communes.

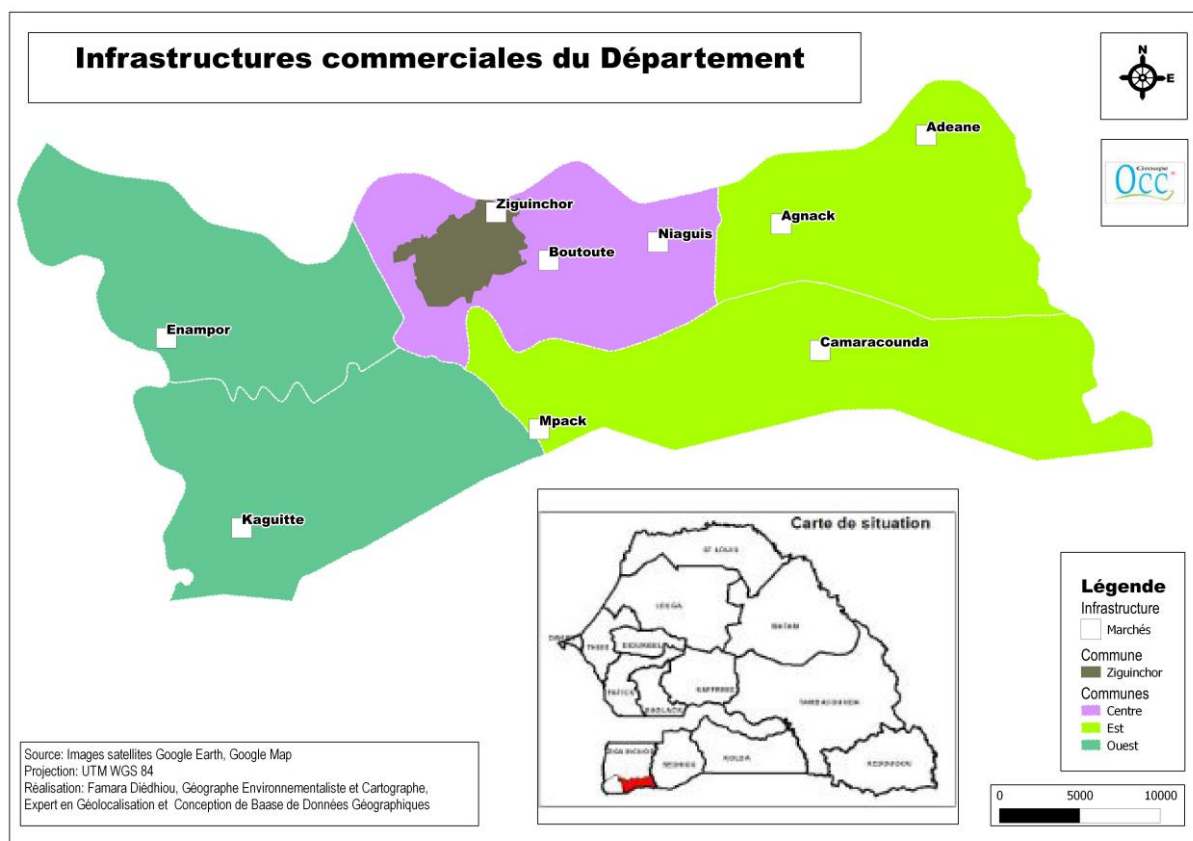


Carte 7: les Infrastructures de transport du Département

### 2.3.2.4 Infrastructures et Équipements d'appui au secteur du Commerce

A la différence des autres départements de la région, des efforts sont fournis pour dédier au secteur du commerce des espaces appropriés dans l'ensemble du Département. Il est nécessaire toutefois d'améliorer les infrastructures en dehors de la Commune de Ziguinchor qui dispose en quantité et en qualité d'une bonne couverture en termes d'accès aux services relatifs au commerce.

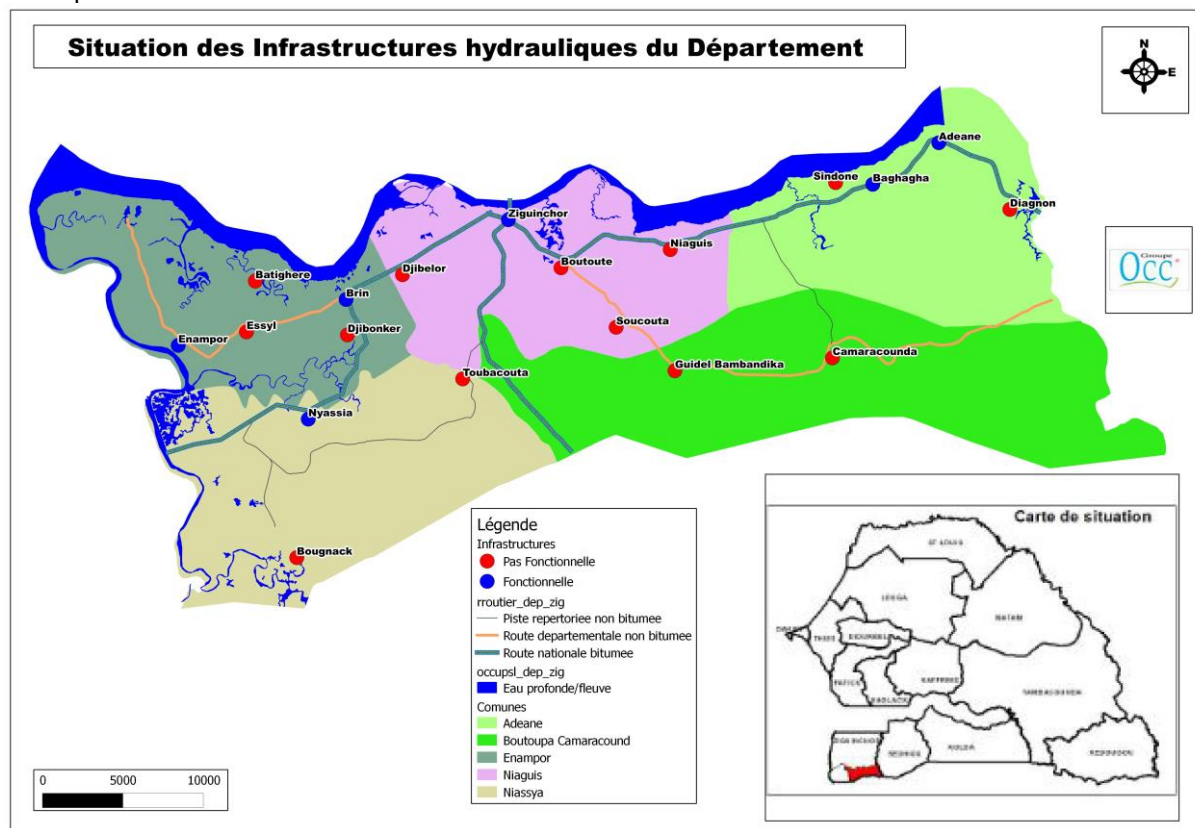
Par ailleurs, des tentatives de création de marchés hebdomadaires sont notées dans les communes de Niaguis, Boutoupa Camaracounda, Adéane, Enampore et Niaguis, mais ces infrastructures tardent à jouer pleinement leur rôle dans les échanges et le commerce au niveau du département et dans la sous-région (Guinée Bissau)



Carte 8: Géolocalisation des Infrastructures commerciales du Département

### 2.3.2.5 Infrastructures Hydrauliques

Le Département semble bien fourni en infrastructures hydrauliques mais force est de constater que 13/17 forages ne fonctionnent, posant ainsi un problème d'accès à l'eau potable pour une bonne partie du Département.



Carte 9: Géolocalisation des Infrastructures hydrauliques du Département

En résumé, on peut noter que la **couverture en infrastructures et équipements sociaux de base au niveau du Département reste encore déficiente**, en particulier dans les Zones de Boutoupa-Camaracounda, Nyassia et Adéane, ... en dépit des progrès réalisés au cours de ces dernières années pour l'atteinte des OMD. Le faible taux d'accès tient pour partie à la dispersion de l'habitat et à la faiblesse du pouvoir économique des collectivités locales.

En effet, les populations sont confrontées à plusieurs problèmes. L'accès aux services souffre de l'enclavement de certains établissements humains et du déficit d'infrastructures et équipements socio-sanitaires et scolaires.

La salubrité est également problématique en raison du manque d'assainissement, d'une gestion déficiente des déchets et des ordures ménagères surtout dans la Commune de Ziguinchor. Le réseau d'assainissement n'est disponible qu'au niveau de la Commune de Ziguinchor et il affiche un taux d'utilisation très faible. La majeure partie de la population se trouve ainsi en dehors du système et développe d'autres stratégies en termes de solutions alternatives. Par contre, en milieu rural, grâce aux investissements de projets et programmes, les populations ont pu bénéficier de systèmes d'assainissement individuels et communautaires.

Au niveau de la santé, on note une présence relativement bonne des infrastructures. Cependant, des efforts doivent être faits pour l'amélioration du plateau technique d'une part et pour le renforcement du personnel médical qualifié d'autre part.

Les infrastructures scolaires dans le Département de Ziguinchor ont connu des avancées au cours des dernières années même si les abris provisoires sont encore relativement nombreux.

Le réseau routier se caractérise par sa grande dissymétrie entre les différentes zones du Département. Cette situation a encore été exacerbée par la non utilisation de beaucoup de pistes due à l'insécurité qui sévit en Casamance. Ce déficit en voies de communication constitue à cet égard un réel problème pour la desserte des localités plus ou moins éloignées de Ziguinchor.

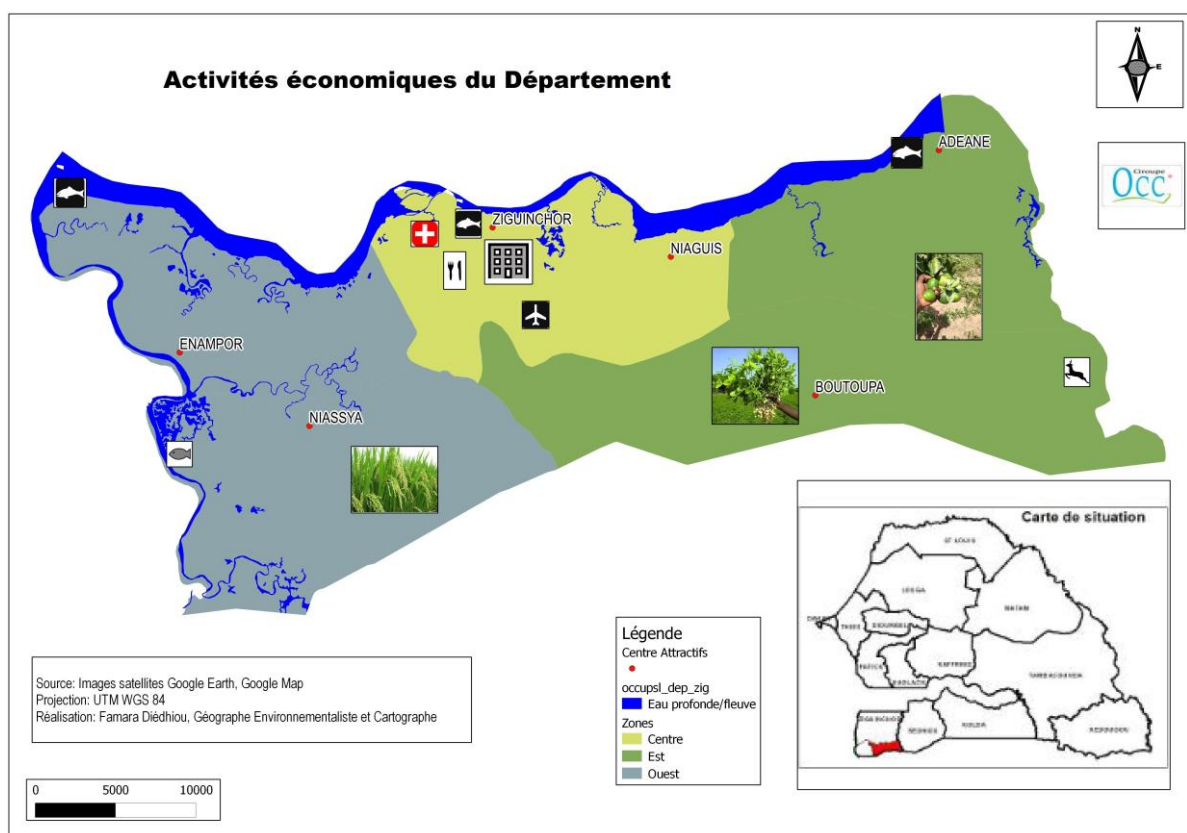
En milieu rural, très peu de ménages ont accès à l'électricité. Le niveau d'équipement est faible. Moins de 10% des établissements humains, dans certaines zones, possèdent également l'électricité. C'est dire qu'il existe une forte demande en électricité rurale non satisfaite. Le réseau est essentiellement constitué de vieux poteaux et de fils dénudés qui présentent de gros risques d'insécurité pour les populations.

Les télécommunications ont connu une très nette amélioration grâce à l'automatisation du réseau et à l'avènement de la téléphonie mobile, mais les besoins en la matière sont encore insuffisamment couverts. Les trois opérateurs que sont SONATEL, TIGO et EXPRESSO sont représentés dans le Département.

Au niveau des infrastructures sportives et socio-éducatives, des efforts réels doivent être accomplis pour l'amélioration de la couverture et de leur entretien et maintenance.

### 2.3.3 Disposition des activités économiques dans l'espace Départemental

La situation socio-économique du Département de Ziguinchor, particulièrement dans les autres Communes, est le reflet du faible dynamisme des activités économiques et des investissements réalisés dans le domaine productif. Les secteurs économiques les plus saillants du Département se caractérisent par de moyennes performances économiques. Cette situation relève en partie de modes peu rationnels d'exploitation des ressources et du retard accusé dans les investissements structurants (infrastructures et équipements, routes et piste de production...).



Carte 10: Disposition des Activités économiques dans le Département

En outre, l'économie Départementale aura besoin, pour sa promotion, de ressources humaines bien accompagnées, d'un recadrage des investissements vers les secteurs productifs susceptibles de créer des emplois et de la valeur ajoutée, avec comme secteur moteur l'agro-industrie pour la valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales, dans l'esprit de la loi d'orientation agricole.

Les activités économiques du Département de Ziguinchor sont dominées essentiellement par l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce. Avec une prédominance des deux premières citées et l'ensemble est essentiellement informel. L'agriculture et l'élevage occupent la majeure partie de la population active. Toutefois des contraintes subsistent liées à la dégradation très avancée des ressources naturelles (sol et couvert végétal), à l'enclavement de certaines zones de grande production, à la non maîtrise de l'eau, à la faible utilisation des intrants agricoles, à la vétusté du matériel agricole, à la gestion peu judicieuse du cheptel et aux faibles mesures promotionnelles du secteur informel, au déplacement des populations.

L'agriculture occupe la majeure partie du territoire Départemental et constitue la base de son économie. Le secteur agricole emploie près de 50% de la population active et est le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel. L'espace agricole est dominé par la culture de l'arachide, du riz et du mil sur la majeure partie de l'espace Départemental.

Le sous-secteur spécifique de l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie, à travers la satisfaction des besoins alimentaires en produits carnés et laitiers des populations rurales et urbaines.

Les produits de la pêche jouent un rôle primordial dans l'alimentation des populations, surtout en protéines d'origine animale. Globalement, l'activité de pêche reste caractérisée par la prééminence de la pêche artisanale qui assure 80% de la production totale et est pratiquée dans la zone Niaguis, Ziguinchor Adéane et celle de Nyassia.

Le tissu industriel Départemental est encore insignifiant, en dehors de Ziguinchor Commune.

L'artisanat est dynamique et se développe progressivement, mais les entreprises sont de petite taille et sous équipées. Le secteur informel dont il fait partie fait vivre une importante frange de la population Départementale mais reste confronté au manque de moyens financiers et matériels d'une part et à la faible qualification de ses membres d'autre part. Il s'y ajoute un difficile écoulement des productions. Tous les trois types d'artisanat (l'artisanat de production, de service et d'art) sont identifiés à Ziguinchor. Le secteur du commerce est très dynamique dans le Département de Ziguinchor. Il se porte assez bien mais handicapé par un manque de réseau de marchés hebdomadaires. L'activité commerciale a d'abord pour objet la vente des produits de première nécessité, surtout alimentaires et les matériaux de construction. Mais il faut reconnaître que la faiblesse du réseau de transport, les difficultés d'accès au crédit, constituent des contraintes au rayonnement de ce secteur en ce sens qu'il amoindrit le dynamisme du réseau de distribution. D'autres activités de services nées des nouvelles technologies (services de bureautique, TIC) émergent et occupent une bonne partie des jeunes.

Le Département de Ziguinchor est réputé être un Département à vocation culturelle avec des manifestations culturelles et artistiques majeures (Zig Fest, Festival de la Calebasse, Kaye Fethie, la danse des masques, les cérémonies d'initiation rythmées par « le diombodong », le Bukut, etc.). La faiblesse des moyens investis et l'absence de relève au niveau des acteurs culturels constituent les principales difficultés de l'activité culturelle dans le Département de Ziguinchor.

La micro finance peut constituer sans doute un bon levier pour la croissance économique et être un instrument efficace pour la lutte contre la pauvreté dans le Département de Ziguinchor. Les systèmes financiers décentralisés y sont divers, variés et très actifs. Ils appuient les initiatives locales en matière de développement. Il faut signaler également que presque tous les établissements financiers présents au niveau national sont presque représentés dans le Département.

## 2.3.4 Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental

Au regard des trois niveaux d'analyse que sont : i) la mise en situation du département ; ii) la population, la démographie et le capital humain ; iii) gestion de l'occupation de l'espace, les principaux enseignements à retenir sont structurés dans la matrice AFOM ci-après.

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts       | <b>Environnementaux :</b><br><b>Importante pluviométrie :</b> isohyètes 1300 - 1600 ;<br><b>Disponibilités forestières quasi inexploitées ;</b><br>Fertilité des terres :<br><b>Disponibilité de l'assiette foncière pour l'habitat :</b> 15% de la superficie                                             | Faiblesses | <b>Environnementales</b><br>Insuffisance de l'assiette foncière pour l'habitat occupée : 2% de la superficie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|              | Dividende démographique :<br><b>Importance de la tranche de la population en âge de travail :</b> environ 56% entre 145 et 65 ans ;<br>Important capital d'infrastructures scolaires et sanitaires :<br>Existence de dynamiques associatives à la fois villageoises, inter villageoises et départementales |            | <b>Démographiques :</b><br>Extraversion des dynamiques associatives : dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;<br>Expatriation des bras valides : vieillissement des populations restées au village ;                                                                                                                                                                                                                                                    |
|              | <b>Gestion de l'espace :</b><br><b>Existence d'un embryon d'organisation :</b> de commissions domaniales et de planification au sein des collectivités locales ;<br>Existence d'une initiative de protection d'espèces en raréfaction (la ferme de Djibélor)                                               |            | <b>Gestion de l'espace :</b><br>Déséquilibre dans la répartition des infrastructures dans l'espace départemental<br>Déficit d'infrastructures dans certains secteurs (sports, assainissement, loisirs, pêche, industrie, commerce, etc.<br>Absence d'outil de gestion de l'espace tel que les plans d'aménagement forestier, plans d'urbanisme (à part Ziguinchor), POAS (à part Enampore), plan directeur d'assainissement (à part Ziguinchor), etc. |
| Opportunités | Environnementaux :<br><b>Ouverture sur le fleuve Casamance:</b> façade fluviale longeant tout le Département sur toute sa partie Nord;<br>Conventions internationales relatives à la gestion de l'environnement (crédit Carbone, fonds verts, etc.                                                         | Menaces    | <b>Environnementales</b><br>Salinisation des sols (notamment dans les basfonds et les mangroves)<br>Variations climatiques ;<br>Pertes progressive de la biodiversité ;<br>Transgression de la réglementation en matière de préservation des ressources                                                                                                                                                                                               |
|              | Dividende démographique                                                                                                                                                                                                                                                                                    |            | <b>Démographiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|              | <b>Gestion de l'espace :</b><br>Décentralisation : acte 3, responsabilisation des collectivités locales ; augmentation des ressources des collectivités locales ;<br>déconcentration (présence de services techniques)                                                                                     |            | <b>Gestion de l'espace :</b><br>Déficit d'appui de l'Etat central en matière de formulation d'outils de gestion ;<br>Spéculation foncière des vergers et pour l'habitat autour de Ziguinchor;                                                                                                                                                                                                                                                         |

### **3. Deuxième partie : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT**

L'évolution récente du contexte de décentralisation amène une manière nouvelle de penser le développement et l'aménagement du territoire Départemental. Elle place le Département et les Communes au cœur de l'aménagement du territoire, consacre la notion de projet de territoire. Un projet de développement global implique une transformation et/ou une adaptation de l'espace concerné (périmètre strict du projet mais aussi territoire d'impact du projet). Sa conception doit prendre en compte les contraintes foncières: contraintes physiques mais aussi disponibilité du foncier, pollutions des sols, encombrements, servitudes. Sa traduction opérationnelle peut se matérialiser par l'engagement d'actions localisées qui ont nécessairement des dimensions foncières: acquisition, portage foncier, vente, échange,... Sa réalisation aura a minima un impact direct ou indirect sur le foncier concerné par l'action ou celui environnant: variation de la valeur, changement d'usage, de statut. Il est alors indispensable que la question foncière soit traitée très en amont, dès la définition du projet de territoire, et ensuite tout au long de sa maturation et de son élaboration stratégique et opérationnelle. Il n'y a effectivement pas de stratégie foncière sans politique d'aménagement et de développement du territoire. Le foncier devient ainsi un projet stratégique indissociable du projet de territoire, nourri d'objectifs qui donnent du sens à ses outils, à ses moyens et aux modes d'intervention retenus. Quels que soient les enjeux stratégiques et opérationnels qui fondent une politique foncière, la recherche de la cohérence entre ses objectifs et ses moyens est compliquée par le caractère ambivalent du foncier: celui-ci est considéré comme rare, alors que les terrains existent. Cette ambivalence est au cœur des interrogations et des attentes des différents acteurs: élus et responsables locaux, professionnels, aménageurs, propriétaires,... : « Qui doit intervenir ? Pourquoi et où ? À quel prix ? Comment, avec quels outils ?

À la différence d'autres biens, le foncier est une ressource parfaitement quantifiable: le stock de foncier d'un territoire est constitué par l'ensemble de ses terres. Il s'agit d'un patrimoine commun qui, au-delà de ses qualités physiques, se définit par son usage, ses valeurs économiques, sociales, environnementales, son statut (propriété, cadre juridique auquel il obéit) et les transformations que ces critères subissent.

Cette maîtrise du foncier doit permettre de gérer « l'équilibre foncier d'un territoire » et d'éviter des conflits d'intérêts, d'usage, de propriétés dommageables au développement harmonieux du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. Les choix faits par les collectivités doivent évidemment rester en cohérence avec les politiques supra-locales d'aménagement du territoire, environnementales, agricoles et forestières. Ils ne doivent pas, par exemple, avoir pour conséquence la disparition, à un rythme encore plus important qu'aujourd'hui, des meilleures terres agricoles.

Le nombre important des zones d'activité (il n'est pas rare de rencontrer des Communes où les zones d'activité couvrent les besoins pour plus de cent ans) et leur dispersion géographique procèdent d'une logique d'opportunité que chaque commune engage en vue de créer des emplois et d'obtenir de la taxe, induisant une certaine compétition entre les territoires. La prise en compte des intérêts communaux dans une stratégie jouant sur les solidarités intercommunales permet de mieux irriguer sur l'espace le tissu économique.

### 3.1 Chapitre 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

#### DEFIS/ENJEUX

Le faible niveau d'urbanisation, l'insuffisance d'aménagement des zones de peuplement et l'inégale répartition de la population sur le territoire Départemental nécessitent la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- ☐ Renforcer la dotation des Communes en services sociaux de base et promouvoir le développement de leurs activités économiques ;

- Favoriser le développement des centres ruraux attractifs et émergents en renforçant leur offre en services de qualité
- Faciliter la circulation et les échanges entre centres urbains et zones de production : renforcer les relations villes-campagnes ;
- Favoriser une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage du territoire Départemental.

### 3.1.1 Vision d'aménagement et de développement territorial de Ziguinchor

***Faire du département de Ziguinchor un pôle socio-économique émergent de services, de valorisation des productions régionales et sous régionale à l'horizon 2035.***

*Cette vision est axée sur une forte capacité à mobiliser l'investissement privé et l'appui public, sous-tendue par une accessibilité optimale interne et externe du Département (réseau routier, port aux normes internationales, aéroport modernisé et reclassé). Cette dynamique doit également tenir compte de la valorisation nécessaire du capital humain pour un développement concerté, harmonieux et durable à travers des collectivités locales viables.*

### 3.1.2 Objectifs et orientations stratégiques d'aménagement et de développement territorial

Au Sénégal, plusieurs difficultés ont surgi dans la mise en œuvre de l'Aménagement du territoire qui n'ont pas permis aux collectivités locales de prendre en charge de manière exhaustive les objectifs qui leur étaient assignés. Ainsi, la faible prise en compte de l'Aménagement du territoire a été déterminante dans le développement des territoires du Sénégal.

De ce fait, l'analyse du développement local met en évidence les disparités entre terroirs. Ce constat amène à penser que le déséquilibre observé entre différentes localités, procède de l'absence d'une politique concertée en matière d'aménagement du territoire, ce qui appelle un certain nombre de questions à savoir comment les défis de l'Aménagement du Territoire en général et ceux du développement Départemental en particulier ont-ils été pris en charge par les pouvoirs publics au cours de la période 1996-2013 ? Années phares des véritables politiques de Décentralisation. Et quelles ont été les mesures et orientations prises par les pouvoirs publics pour impulser un développement local au cours de cette période?

L'objectif de la planification spatiale est de parvenir à une occupation rationnelle du territoire. Il s'agit, entre autres, de favoriser le redéploiement des populations vers les zones moins peuplées mais disposant d'importantes potentialités faiblement ou mal exploitées. Les politiques mises en œuvre doivent nécessairement se traduire par un équilibre entre les Communes avec la mise en place d'une hiérarchie bien articulée des établissements humains structurant ainsi l'espace, suivant un système qui favorise l'émergence d'agglomérations maîtrisables.

Toutefois, en 2009, une importante réforme institutionnelle a été mise en œuvre avec la création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) dont les attributions permettent d'espérer une meilleure prise en charge des questions d'Aménagement du Territoire.

#### 3.1.2.1 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT RETENUS POUR LE DEPARTEMENT

Sur la base du bilan diagnostic et du scénario de Développement Durable et Harmonieux, des objectifs d'aménagement sont définis et déclinés en axes d'aménagement afin d'atteindre le futur souhaité.

Les objectifs d'aménagement retenus revêtent un caractère assez général tout en indiquant de manière claire un changement souhaité. Ils visent :

- ☐ La prise en charge de la problématique de l'espace dans le développement économique et social du Département ;
- ☐ Le développement durable et harmonieux de toutes les parties du Département ;
- ☐ L'instauration d'une vision à très long terme, c'est- à dire basée sur une période de 15 à 30 ans ;
- ☐ Une meilleure articulation des différents espaces et établissements humains du Département ;
- ☐ Une meilleure viabilisation des collectivités locales.

### **3.1.2.1.1 Rationnaliser l'occupation de l'espace**

L'extrême émiettement de l'habitat, dans la Presque totalité du Département de Ziguinchor, pose ici un réel problème d'Aménagement du Territoire si l'on sait qu'il devient difficile de mettre partout des services sociaux de base.

En plus de cela, il est noté un grand déséquilibre dans l'occupation de l'espace Départemental aussi bien par la population que par les infrastructures et équipements.

Hormis la Commune de Ziguinchor et d' Enampore qui dispose d'un PAOS, très peu de collectivités locales du Département ne disposent à l'heure actuelle d'outils de gestion spatiale leur permettant de réaliser un bon ordonnancement de leurs espaces respectifs pour une meilleure cohabitation des activités, même si des PLD existent déjà.

Sous un autre registre, il est constaté que l'agriculture, l'élevage et la pêche restent des activités phares du Département.

Enfin, certaines zones spécifiques (notamment la zone de Nyassia, Niaguis, Boutoupa-Camaracounda, ...) méritent un aménagement particulier afin d'organiser l'occupation, l'utilisation et la mise en valeur rationnelles des ressources et potentialités disponibles. Dans ce cadre il nous faudra prévoir des Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement pour chaque zone spécifique et dont les potentialités sont reconnues et acceptées par tous.

Cette situation appelle:

- la prise de mesures hardies allant dans le sens d'un regroupement de certains établissements humains d'une part et de la confection d'outils de gestion spatiale d'autre part, de manière à disposer d'entités viables susceptibles d'accueillir les infrastructures sociales de base polarisantes ;
- la rationalisation de la gestion du cheptel ;
- l'organisation rationnelle des zones d'aménagement spécifiques ;
- le renforcement du partenariat entre les collectivités locales.

Cet important objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre d'axes d'aménagement qui seront passés en revue après les objectifs.

### **3.1.2.1.2 Développer l'intégration Départementale**

Le bilan diagnostic a non seulement mis l'accent sur la faiblesse des infrastructures notamment de communication (réseau routier surtout) mais encore a révélé le caractère déséquilibré de leur répartition. Cette situation a entraîné une faible intégration intra Départementale. Le rôle carrefour que doit jouer Ziguinchor dans l'Espace sous régionale sur l'axe Ziguinchor-Bissau n'est pas encore ressenti.

En effet, l'enclavement qui est le lot de beaucoup de zones de production au niveau du Département (zone de Boutoupa-Camaracounda, les zones frontalières avec la République sœur de Bissau) fait que ces zones s'intègrent difficilement à l'ensemble Départemental.

Par ailleurs, la faible articulation des établissements humains du Département ne favorise guère une mise en valeur complémentaire des différents espaces économique. Cette non articulation est accentuée par la crise qui sévit en Casamance et dont cette partie continue de payer les lourds effets et qui impactent son essor.

Egalement, la faiblesse des systèmes de communication de manière générale ne participe pas à une meilleure interaction entre les différentes unités spatiales du Département.

Il faut cependant noter que la vision du développement du Département, dans une optique de développement durable, s'articule autour des éléments suivants:

- la structuration de l'espace urbain et des programmes d'actions durables et participatives pour le mieux-être des populations;
- la conservation des ressources naturelles et leur mise en valeur;
- le soutien, la diversification et la modernisation des secteurs économiques;
- contribution aux politiques de retour des déplacées et la reconstruction des villages,
- le développement des infrastructures structurantes de transport en support au développement socioéconomique.

Le concept d'organisation spatiale vise donc à asseoir les bases du développement du Département sur sa capacité à améliorer ses potentialités tout en tenant compte de la particularité des écosystèmes à la fois, spécifiques, riches et fragiles.

Cet objectif a aussi été proposé pour pallier le manque d'intégration de l'espace Départemental. Il sera atteint grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre d'axes d'aménagement.

#### **3.1.2.1.3 Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable**

Le bilan diagnostic a révélé pour le Département :

- Un couvert végétal très dégradé;
  - des terres polluées par des mines;
  - Des sols appréciés et bénéficiant de très peu d'investissement ;
  - Une pluviométrie appréciée et irrégulière ;
  - Une avancée saline compromettant l'Agriculture au niveau des rizières et la qualité des eaux de puits ;
- Un maillage très peu judicieux des ouvrages hydrauliques qui laisse en rade de nombreux établissements humains.

L'analyse situationnelle a conduit à proposer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement comme un objectif majeur d'aménagement. L'atteinte de cet objectif passera par le choix d'axes d'aménagement pertinents qui seront explicités plus tard.

#### **3.1.2.1.4 Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département**

Dans le cadre du Scénario de développement harmonieux et durable à l'horizon 2035 en phase avec le PSE, l'option retenue pour développer le secteur rural consiste en la relance de la production par le développement de l'exploitation optimale des ressources.

Les secteurs économiques les plus saillants (agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts etc.) se caractérisent par leur faible performance économique. Cette situation relève en partie de la péjoration climatique, de modes d'exploitation des ressources quelque peu irrationnelles. Compte tenu de leur importance pour l'économie Départementale, leur redynamisation, c'est à dire l'accroissement de leur performance les rendra plus compétitifs vis à vis des produits du pays voire de l'étranger. La promotion de la compétitivité des secteurs économiques du Département nécessitera un renforcement des capacités techniques et financières des producteurs.

Par ailleurs, le Département de Ziguinchor demeure une zone Agricole, de pêche et d'élevage par excellence. Cependant une politique volontariste tarde encore à être orientée vers des investissements productifs susceptibles de placer le Département dans une dynamique de développement durable. Enfin les ressources et potentialités du Département, minières, culturelles et touristiques entre autres, tardent encore à être exploitées et valorisées au mieux.

L'analyse de la situation que voilà justifie le choix de l'objectif ci-dessus. Il sera décliné en axes d'aménagement qui concourront à son atteinte.

#### **3.1.2.1.5 Améliorer les capacités des collectivités locales**

Le bilan diagnostic a révélé de multiples difficultés liées à la bonne gestion des collectivités locales du Département, notamment la faiblesse des ressources humaines et l'analphabétisme de beaucoup d'élus, l'insuffisance des moyens financiers et la faible appropriation des compétences transférées. En plus, on a noté un déficit de communication et une faible participation des conseillers au fonctionnement des commissions techniques en raison de leurs faibles capacités techniques, entre autres. Ces situations presque remarquées dans les autres Communes montrent leur exception dans la Commune de Ziguinchor qui dispose d'un personnel qualifié capable de mener à bon port son développement. Le conseil Départemental qui en est à ses débuts de fonctionnement doit mettre l'accent sur la formation des élus et une forte communication envers les populations.

Par ailleurs, la commune de Ziguinchor, ayant épuisé son assiette foncière, commence à avoir des problèmes pour ses politiques d'investissement. Le déversement des ordures est là pour le témoigner. Pour inverser ces tendances mises en exergue, des axes d'aménagement ont été choisis et seront présentés dans la partie suivante.

### **3.1.2.2 AXES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS**

#### **3.1.2.2.1 Axe en rapport avec l'Objectif n° 1 : Rationaliser l'occupation de l'espace**

L'Etat, les collectivités locales et les acteurs au développement devront d'ici l'horizon 2035 mettre l'accent sur les axes d'aménagement suivants:

1. Redynamisation et mise en œuvre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
2. Promotion d'instruments de gestion spatiale (PDU, SDAU, POAS, Schéma directeur/Plan Directeur des zones d'aménagement spécifique);
3. Promotion de regroupements de villages;
4. Développement du marketing territorial;
5. Accès équitable aux infrastructures et services sociaux de base.

#### **3.1.2.2.2 Axes en rapport avec l'Objectif n° 2 : Développer l'intégration Départementale**

Il passe par la mise en œuvre des axes suivants:

1. Amélioration des systèmes de communication;
2. Mise en place des pôles de développement attractifs et compétitifs et des villes secondaires stratégiques;
3. Réduction des disparités intra départementales;
4. Renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables;
5. Promotion des marchés hebdomadaires de Kaguitté dans la commune de Nyassia, Enampore et de Agnack Petit dans celle d'Adéance.
6. Redynamisation des cadres de concertation ;
7. Création et opérationnalisation d'un GIC dans le cadre de l'intercommunalité.

### **3.1.2.2.3 Axes en rapport avec l'Objectif n° 3 : Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable**

Cet objectif a été décliné en axes d'aménagement que sont :

1. Protection adaptée des écosystèmes ;
2. Protection et Restauration de la qualité des sols ;
3. Amélioration des systèmes de gestion du cadre de vie (déchets, eaux usées et pluviales, autres pollutions) ;
4. Protection et régénération des ressources halieutiques (aires marines protégées, aquaculture, récifs artificiels) ;

### **3.1.2.2.4 Axes en rapport avec l'Objectif n° 4 : Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département**

Sont associés les axes d'aménagement suivants :

1. Mise en place d'un environnement favorable à l'investissement (fiscal, épargne, disponibilité en terre, domaines industriels);
2. Mobilisation, organisation et orientation des transferts financiers des émigrés vers les secteurs productifs ;
3. Mise en place de politiques promotionnelles des produits du Département;
4. Transformation des produits locaux;
5. Renforcement des secteurs d'appui à la production et à la commercialisation (transport, hydraulique, commerce, énergie, artisanat, télécommunication...) :
  - Rendre opérationnels les entrepôts frigorifiques du Port de Ziguinchor
  - Création d'un port Sec dans la commune de Niaguis (Djifanghor)
6. Renforcement des capacités des producteurs et des structures d'encadrement;
7. Intensification et modernisation de l'agriculture et de l'élevage;
8. Réhabilitation et valorisation des potentialités culturelles du Département ;
9. Exploitation et valorisation des ressources minières, culturelles et touristiques du Département.

### **3.1.2.2.5 Axes en rapport avec l'Objectif n° 5 : Améliorer les capacités des collectivités locales**

Les axes d'aménagement retenus sont :

1. Renforcement des capacités techniques des acteurs locaux ;
2. Renforcement des capacités financières des collectivités locales ;
3. Renforcement de la bonne gouvernance locale ;
4. Promotion de la coopération décentralisée et du partenariat entre collectivités locales ;
5. Renforcement de l'administration locale.

## **3.2 Chapitre 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT**

---

### **3.2.1 Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique**

Le service de l'éducation et de la formation est très riche au niveau du Département de Ziguinchor. Néanmoins des problèmes se posent encore notamment dans les domaines scientifiques et techniques et au niveau de certaines zones frontalières avec la Guinée Bissau (insécurité dû au conflit casamançais) occasionnant le départ de certaines populations. Depuis quelques années, nous vivons une accalmie et les populations rejoignent petit à petit leurs lieux d'origine d'où une nécessité en partenariat avec les Communes de :

- Construire et équiper des salles de classes en accompagnement au retour des populations déplacées
- Clôturer des écoles
- Construire et équiper un Parc des Sciences dans le Département
- Renforcer les centres de formations professionnelles et les lycées
- Construire des CEM supplémentaires en relation avec l'évolution des populations et des écoles primaires

### **3.2.2 Pour une offre pertinente de services de santé**

Pour mieux prendre en compte l'accès aux services de santé des populations du Département de Ziguinchor en général, il devient nécessaire de faire le tour des différents arrondissements. Il est donc apparu que des améliorations doivent être apportées pour assurer la couverture sanitaire de toute la population de Ziguinchor. Ainsi il faudra pour cela :

- Réhabiliter certains services de l'hôpital régional
- Mettre à disposition des ressources humaines de qualité
- Renouveler et renforcer le parc logistique des structures
- Clôturer et équiper des infrastructures existantes

Cependant, ces actions devraient être accompagnées de formations à l'endroit des matrones et des agents de santé communautaires car certaines zones sont dépourvues de personnes ressources qualifiées.

### **3.2.3 Pour une protection sociale accrue des populations**

L'action sociale doit surtout concerner les zones en situation difficile pour permettre à ces populations non seulement d'avoir une vie descente, mais surtout de s'auto-prendre en charge et de ne pas résider dans une certaine mendicité. Par conséquent, les actions suivantes peuvent être menées:

- Accompagner le retour des populations déplacées et la relance des activités sociales et économiques dans les zones de retour (Boutoupa Camaracounda, Nyassia, Niaguis et Adéane)
- Faciliter l'accès des anciens réfugiés à la terre
- Promouvoir le dialogue entre les populations
- Faciliter le développement d'activités économiques
- Consolider la paix
- Promouvoir la médiation et le plaidoyer au niveau local
- Promouvoir l'accès à la CMU, la Carte d'Accès, les Bourses Sécurité familiale

### **3.2.4 Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieu de commerce, etc.)**

#### **3.2.4.1 Transport**

Pour assurer une meilleure circulation des personnes et des biens dans le Département, il faut prendre en considération les zones les plus reculées. Ainsi donc, l'accent doit être mis sur l'effort de désenclavement en construisant des routes butimées, en réfectionnant et en construisant des ponts car le Département est traversé par plusieurs marigots.

La construction de gares routières locales est un facteur qui peut développer le transport de même que le renouvellement du parc automobile ainsi que l'organisation des transporteurs pour un transport inter urbain pouvant desservir les chefs-lieux de communes à partir de Ziguinchor avec un système de bus et ou de mini bus.

#### **3.2.4.2 Le Commerce**

Malgré ses fortes potentialités, le Département de Ziguinchor rencontre toujours d'énormes problèmes pour développer le secteur du commerce.

Il urge donc de trouver une solution à ces problèmes en ré-ouvrant la transgambienne, en veillant sur les prix des marchandises et en développant les gros porteurs permettant de faire entrer et de sortir rapidement de la marchandise.

Le développement de ce secteur passe aussi par la formation des acteurs en gestion. De ce fait, leur organisation est nécessaire pour pouvoir atteindre la cible.

Le désenclavement de certaines localités permettra la fluidité du transport et le développement du commerce.

La mise en place au niveau de Ziguinchor du dispositif douanier (systèmes Orbus et Gaïndé) peut faciliter les activités commerciales.

#### **3.2.4.3 Energie (fossile et renouvelable)**

Le Département de Ziguinchor abrite en son sein une grande centrale électrique à Boutoute (Niaguis). La SENELEC dessert stratégiquement toute la région mais elle doit à travers une extension du réseau faciliter l'accès à l'énergie de l'ensemble des Communes même si une partie des besoins doit être prise en charge à travers des initiatives de promotion des énergies renouvelables.

#### **3.2.4.4 Eau Potable**

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, le Département de Ziguinchor doit surtout jeter un regard vers la zone du Bandial. Un approvisionnement adéquat de cette zone en eau potable permettra d'éviter certains cas de maladies et de garantir l'hygiène des populations ainsi que l'assainissement de leur cadre de vie.

Ainsi il faudra :

- Réhabiliter et même créer des citernes dans les villages où le besoin se fait le plus sentir ;
- Assurer un entretien périodique de ces citernes ;
- Foncer des forages dans des zones adéquates et étendre le réseau afin qu'il soit accessible à tous ;
- De manière générale réhabiliter tous les forages non fonctionnels.

#### **3.2.4.5 Les Télécommunications**

Le réseau de télécommunication du Département est assez développé, mais des manquements subsistent encore quant à la couverture effective de tous les coins du Département. Cette couverture effective aurait permis aux populations de mieux communiquer, mais aussi aux entreprises du secteur de se développer.

Il devient donc nécessaire pour rattraper ce gap et pour le bien-être des populations du Département ou qu'elles soient d'implanter des antennes pour étendre le réseau.

#### **3.2.4.6 La Poste**

Les services de la poste sont très minimes dans le Département de Ziguinchor vue son étendue et sa population. Sa couverture reste très faible n'atteignant même pas plus d'une moitié de la population. Alors il faudra surtout prendre en considération les arrondissements en y implantant des bureaux de poste.

#### **3.2.4.7 Banques et Systèmes Financiers Décentralisés**

Le système bancaire est assez développé, mais surtout au niveau de la Commune de Ziguinchor. Presque toutes les banques et instituts de micro finances du Sénégal sont représentés.

Mais des manquements sont remarquables quant à la décentralisation et l'accessibilité des services.

Il s'agira alors pour les banques de revoir les garanties et autres taxes à la baisse pour permettre à toute la population même démunies de pouvoir bénéficier de prêts et de mener des activités génératrices de revenus.

Une autre solution préconisée est de décentraliser les services, de toucher toutes les contrées lointaines et ainsi desservir toutes les populations du Département.

Enfin, il serait souhaitable de mettre en place un Fonds de garantie Départemental, qui ciblerait les opérateurs économiques actifs dans des secteurs à fort potentiel de croissance, en leur facilitant l'accès aux financements à travers ce fonds de garantie.

### **3.2.5 Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental**

Le Département de Ziguinchor dispose d'une jeunesse très dynamique. Pour la plupart, elle est organisée au tour d'ASC, de GIE ou GPF. Alors pour une meilleure contribution de cette dynamique associative au développement Départemental, la jeunesse doit d'abord être responsable et avoir une vue positive sur son terroir. Toujours est-il pour booster le développement Départemental, elle aura besoin de moyens financiers pour le développement d'activités économiques, de formation professionnelle et technique.

La construction d'infrastructures sportives et culturelles modernes au niveau des arrondissements est aussi une priorité pour l'équilibre territorial ainsi que l'épanouissement des populations. Il en est de même pour la mise à disposition de matériels didactiques.

## **3.3 Chapitre 6 : Asseoir une économie Départementale basée sur le potentiel Départemental et l'intégration régionale et nationale**

---

### **3.3.1 Reconstruction du tissu productif de l'économie départementale**

Le Département de Ziguinchor polarise 31 % des opérateurs économiques de la Région. L'agriculture constitue le secteur le plus mobilisateur de la population active. Toutefois ce sont pour la plus part des exploitations familiales dotées d'aucune capacité d'adaptation et de diversification. Ainsi l'essentielle de la production est vendue à l'état brut à défaut d'unités de transformation capable de valoriser les fortes productions du primaire. Les filières doivent être organisées en chaînes de valeurs solides avec une contribution renforcée du Département dans la production régionale de Ziguinchor mais aussi afin de résorber les besoins d'emploi dont souffrent les jeunes et les femmes.

Le Commerce, malgré plusieurs contraintes à son développement dont les déséquilibres en infrastructures de commerce, le manque d'animation commerciale à travers des Foires économiques plus structurées et attractives, la crise profonde et internationalisée du tourisme, il reste plus ou moins dynamique dans la Commune de Ziguinchor et trop peu organisé dans les autres Communes pour servir de leviers pour l'émergence. Il mérite d'être organisé dans le sens d'offrir une meilleure visibilité à la production locale et d'attirer en plus du marché national, les marchés gambiens et guinéens.

Le Tourisme, essentiellement soutenu par son créneau d'affaires est malgré tout impacté doublement par la crise géopolitique casamançaise et une crise internationale du secteur. Il y a besoin de le relancer, à travers une politique incitative, pour la reprise des établissements plus affectés par la crise comme les Hôtels Djola, Néma Kador, Ndaary Khassoum et divers Campements touristiques villageois dans l'arrondissement de Nyassia mais aussi par de nouvelles réalisations. A ce titre les mesures prises par le Président de la République à l'endroit du secteur (secteur prioritaire d'intérêt national) tardent à se réaliser effectivement. Beaucoup d'espaces peuvent être réservés à l'éco tourisme dans le Département qui regorge d'endroits dédiés.

Par ailleurs la situation que traverse le Tourisme a impacté gravement l'Artisanat d'art qui du reste n'a connu qu'une infrastructure dans le Département (marché artisanal de Ziguinchor).

### **3.3.2 Développement d'un environnement économique Départemental favorable (infrastructures de transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département)**

La fonctionnalité des établissements humains et l'amélioration de la productivité des différents espaces en vue de l'amélioration de la situation socio-économique des populations dépendent pour beaucoup de la réalisation des réseaux d'infrastructures.

Dans ce cadre, il est proposé pour le Département la création de plusieurs infrastructures.

#### **3.3.2.1 Routes, pistes de production et ouvrages de franchissement**

Le réseau routier départemental est long de 78 kms de linéaire bitumé et cela ne concerne pas la voirie en forte densification de la Commune de Ziguinchor. Les pistes de production sont longues de 83 km de linéaire.

La situation s'améliore de plus en plus grâce aux efforts d'entretien de réseau et de construction de nouvelles pistes consentis par l'Etat. Les tableaux suivants résument les prévisions concernant les travaux routiers dans le Département de Ziguinchor.

**Tableau N°1** Prévisions concernant les travaux routiers dans la Commune de Ziguinchor

| <b>N° d'Ordre</b> | <b>Besoins en investissement</b>                         | <b>longueur</b> | <b>Localisation</b>                               | <b>Observations</b>             |
|-------------------|----------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|
| 1                 | Construction et élargissement de la voie                 | 4.300 km        | Avenue Antoine Carvalho : Comzone /université     | Voie vétuste                    |
| 2                 | Construction de la voie, de trottoirs                    | 1.400 km        | Boulevard de Goumel : Gare routière poudrière     | Réalisé en 2016                 |
| 3                 | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation | 0.850 km        | Rue BE-40 Bretelle Marché Saint Maur/Cimetière de | Voie en terre très accidentelle |

|    |                                                                          |          |                                                                                                          |                                     |
|----|--------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|    |                                                                          |          | Boucotte                                                                                                 |                                     |
| 4  | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation                 | 2.100 km | Rue de Mandina : Camp militaire / Somivac                                                                | Voie vétuste et une partie en terre |
| 5  | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation pour une partie | 0.550 km | Rue du Révérend Père Esvan : Société Générale / Cathédrale (Poste Escale)                                | Voie vétuste                        |
| 6  | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation                 | 0.550 km | Rue du lieutenant LEMOINE/rue du Commerce/Maison des œuvres (devant SARRA boisson)                       | Voie vétuste                        |
| 7  | Construction de 400 mètres de linéaires jusqu'au croisement N4, N6       | 1.2 km   | Rue de France : N4 croisement Emile Badiane (derrière la Gouvernance)                                    | Voie en terre accidentelle          |
| 8  | Construction de 400 de mètres linéaires jusqu'au croisement N4           | 0.9 km   | Rue du Général De gaulle : croisement Emile Badiane / croisement rue du commerce (devant la Gouvernance) | Voie en terre accidentelle          |
| 9  | Construction de la voie                                                  | 2.300 km | Guérite RN6 /Boulevard 54 mètres                                                                         | Voie en terre accidentelle          |
| 10 | Construction de la voie                                                  | 0.450 km | Boulevard des 54 mètres Route de l'université                                                            | Voie en terre accidentelle          |
| 11 | Construction de la voie                                                  | 0.800 km | Route de l'Université / Emile Badiane                                                                    | Voie en terre accidentelle          |
| 12 | Construction de la voie                                                  | 2.60 km  | Hôpital régional/ Guérite route Oussouye                                                                 | Voie en terre accidentelle          |
| 13 | Construction de la voie                                                  | 1.350 km | Prolongement Banéto (haute tension) Boulevard 54 mètres de Kandialang                                    | Voie en terre accidentelle          |
| 14 | Construction de la voie                                                  | 0.600 km | Haute tension/ lycée Djibock                                                                             | Voie en terre accidentelle          |
| 15 | Construction de la voie                                                  | 0.600 km | Haute tension / Poste de santé Kandialang 1                                                              | Voie en terre accidentelle          |
| 16 | Construction de la voie                                                  | 1.800 km | Haute tension /Ecole Mactar Diémé (Passe derrière 5ième bat)                                             | Voie en terre accidentelle          |
| 17 | Construction de la voie                                                  | 2.200 km | Boulevard 54 mètres de Djibock Kandialang / Kandialang Guérite Mpack                                     | Voie en terre accidentelle          |
| 18 | Construction de la voie                                                  | 0.850 km | Boulevard 54 mètres de Kandialang / Sapeurs                                                              | Voie en terre accidentelle          |

|    |                                                          |          |                                                                                                        |                            |
|----|----------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|    |                                                          |          | Pompiers                                                                                               |                            |
| 19 | Construction de la voie                                  | 1.200 km | Boulevard Alpha de l'indienne                                                                          | Voie en terre accidentelle |
| 21 | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation | 0.450 km | Rue de Santhiaba/ rue du commerce avenue Gabriel CARVALHO                                              | Voie vétuste               |
| 22 | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation | 0.700 km | Rue du lieutenant Truch/ Javelier / Morgue hôpital silence (devant ancien Mairie)                      | Voie vétuste               |
| 23 | Construction de la voie, de trottoirs et de canalisation | 0.300 km | Rue Mère Pierre : hôpital silence/ rue du commerce (devant les Services Techniques Communaux (Voirie)) | Voie vétuste               |
| 24 | Construction de la voie                                  | 0.680 km | Boulevard Aline site Diatta : Arrêt cars Police yamatogne/ rue du maire                                | Voie en terre accidentelle |

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau N°2 Prévisions concernant les travaux routiers dans la Commune de Nyassia

| Itinéraire        |                     |               | Linéaire  | Ordre Prioritaire | Nouvelle Construction | Réhabilitation |
|-------------------|---------------------|---------------|-----------|-------------------|-----------------------|----------------|
| Origine           | Intermédiaire       | Fin           |           |                   |                       |                |
| Dialang           | Etafoune, Bacounoum | Kaguitte      | 13km      | 1                 |                       | x              |
| Bourofaye Diola   |                     | Toubacouta    | 03 km     | 2                 |                       | x              |
| Mpack             |                     | Boffa-Bayotte | 01,5 km   | 3                 |                       | x              |
| Darsalam          | Mahamouda, Katoure  | Toubacouta    | 06,5 km   | 4                 | X                     |                |
| Etomé             |                     | Kassoulou     | 01,5 km   | 5                 | X                     |                |
| Nyassia           | Ediouma             | Bassère       | 2,5 km    | 6                 | X                     |                |
| <b>TOTAL (Km)</b> |                     |               | <b>30</b> |                   |                       |                |

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau 13: Axe identifiés par la commune

| Début     | Fin     | Distance (Km) | Observation |
|-----------|---------|---------------|-------------|
| Nyassia   | Kadiéné | 2             |             |
| Bacounoum | Kouring | 4             |             |
| Total     |         | 6             |             |

**Tableau N°3** Prévisions concernant les travaux routiers dans la Commune d'Enampore

| Itinéraire        |                                                                    |                        | Linéaire  | Ordre Prioritaire | Nouvelle Construction | Réhabilitation |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------|-------------------|-----------------------|----------------|
| Début             | Intermédiaire                                                      | Fin                    |           |                   |                       |                |
| Brin              | Badiatte-Grand Essyl-Kamobeul-Enampore-badiatte-petit Séléky-Etama | Bandiale               | 24km      | 1                 |                       | Oui            |
| Mamatoro          | Djibonker                                                          | Bankouling             | 13 km     | 2                 | Oui                   |                |
|                   | Manjacque                                                          |                        |           |                   |                       |                |
| Djibonker         | Bouagri Médina                                                     | Pont Badiatte Grand    | 10 km     | 3                 | Oui                   |                |
| Djibonker         | Manjacque                                                          | Bancouling             | 08km      | 4                 | Oui                   |                |
| Essyl             | Rizières Essyl                                                     | Batighère              | 12 km     | 5                 | Oui                   |                |
| Bandiale          | Rizières Bandiale                                                  | Quai de pêche Bandiale | 03 km     | 6                 | Oui                   |                |
| Kamobeul          | Ecole Kamobeul                                                     | Quai de pêche Kamobeul | 04 km     | 7                 | Oui                   |                |
| Essyl             | Enampore                                                           | Séléky                 | 13 km     | 8                 | Oui                   |                |
| <b>TOTAL (Km)</b> |                                                                    |                        | <b>87</b> |                   |                       |                |

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

**Tableau N°4** Prévisions concernant les travaux routiers dans la Commune de Niaguis

| N° d'Ordre | PISTE ET VILLAGES DESSERVIS            | LONGUEUR (Km) | OBSERVATIONS                                                                                             |
|------------|----------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | Boutoute - Boulome -Soucoute           | 15            | <b>Désenclavement, accompagnement du retour des populations déplacées, relance activités économiques</b> |
| 2          | Djifanghor -Kitor -Boulome             | 4             |                                                                                                          |
| 3          | Niaguis -Débarcadère                   | 1,5           |                                                                                                          |
| 4          | RN6 - Gouraf                           | 1,5           |                                                                                                          |
| 5          | Boutoute -Mandina manjacque - Soucoute | 15            |                                                                                                          |
| 6          | Kantène - Mandina mancagne             | 2             |                                                                                                          |
| 7          | Boucotte mancagne - Baraf              | 6             |                                                                                                          |
| 8          | Université Assane SECK - Baraf         | 3             |                                                                                                          |

|                   |                                                                                      |            |  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|--|
| 9                 | Djibélor - Baraf - Boucotte Mancagne                                                 | 15         |  |
| 10                | Niaguis - Fanghotte                                                                  | 4          |  |
| 11                | Bourofaye Diola - mandina Thierno                                                    | 10         |  |
| 12                | Kandialang-Mandina mancagne-<br>mandina thierno-Mandina Kadji Ibissint<br>- Soucoute | 30         |  |
| <b>Total (Km)</b> |                                                                                      | <b>107</b> |  |

**Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016**

### 3.3.2.2 Les autres types d'équipement

La réussite du scénario de développement durable et harmonieux passe aussi par le renforcement des autres types d'infrastructures et équipements dans les établissements humains du Département. Leur grande dispersion constitue, certes un grand handicap pour l'élévation de leur niveau d'équipement, mais on pourra mettre l'accent sur les autres Communes. A ce niveau, il sera nécessaire de poursuivre l'électrification rurale et l'extension du téléphone dans les localités de 500 habitants et plus. Une priorité doit être accordée aux villages se trouvant le long de la frontière.

En matière de santé, il s'agit de renforcer les capacités du personnel et l'équipement des établissements de santé.

Des efforts louables devront être réservés à l'hydraulique rurale. Dans ce cadre, la politique consistant à alimenter plusieurs villages à partir d'un même château d'eau devrait contribuer fortement à l'amélioration de la couverture en eau du milieu rural, même si la dispersion de l'habitat pose des problèmes d'adduction.

Le réseau d'assainissement devra être renforcé dans la commune de Ziguinchor et étendu aux autres communes. Il s'agit également d'élargir les ouvrages d'assainissement communautaires et domestiques au niveau des autres communes.

S'agissant de l'éducation, on devra faire de sorte que le rayon moyen d'accès à une école n'excède pas 5 km. Il faudra aussi créer et renforcer les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle et augmenter les lycées et collèges de proximité.

En ce qui concerne le commerce, des efforts devront être déployés dans le domaine de la modernisation des marchés urbains et la promotion des lumas ruraux, en vue de renforcer leur efficacité économique. Par ailleurs, il faudra mettre l'accent sur la mise en place d'infrastructures de stockages performants pour assurer une bonne conservation des produits locaux.

Le sport est pratiqué généralement dans le Département dans des conditions très difficiles. Aussi l'aménagement de terrains simples ou multifonctionnels (football, basket-ball, d'athlétisme, etc.) en zone rurale et la réalisation de terrains de quartiers, devront-ils accompagner la mise en place des grandes infrastructures sportives tels que les stades omnisports, les stadiums sans oublier les arènes de lutte traditionnelle.

La mise en place de bibliothèques et de médiathèques publiques certaines localités du Département ainsi que la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en appui à l'éducation et à l'environnement des affaires même en milieu rural, seront des actions porteuses de développement pour le Département. La création de salles de spectacles et de théâtres de verdure est de nature à mieux valoriser le potentiel culturel du Département. Le domaine industriel de la Commune de Ziguinchor devra être rapidement valorisé pour une meilleure promotion de

l'industrialisation du Département, qui favorise la création d'unités de valorisation des produits locaux.

Enfin, il convient de mettre l'accent sur les infrastructures et équipements de promotion de la femme et des groupes vulnérables.

### 3.3. Chapitre 7 : Système de mise en œuvre

#### 3.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs du système de mise en œuvre du SDADT sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques telles que le PSE dont les orientations ont guidé l'élaboration du SDADT :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du SDADT et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du territoire doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations du Département et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales et régionales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Départemental et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du SDADT (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.
- **Appropriation** : Les collectivités locales, chacune en ce qui la concerne exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement, les institutions et les procédures des collectivités locales du Département.

- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de chacune des collectivités locales du Département.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du SDADT doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable du territoire.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et les collectivités locales partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

### 3.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

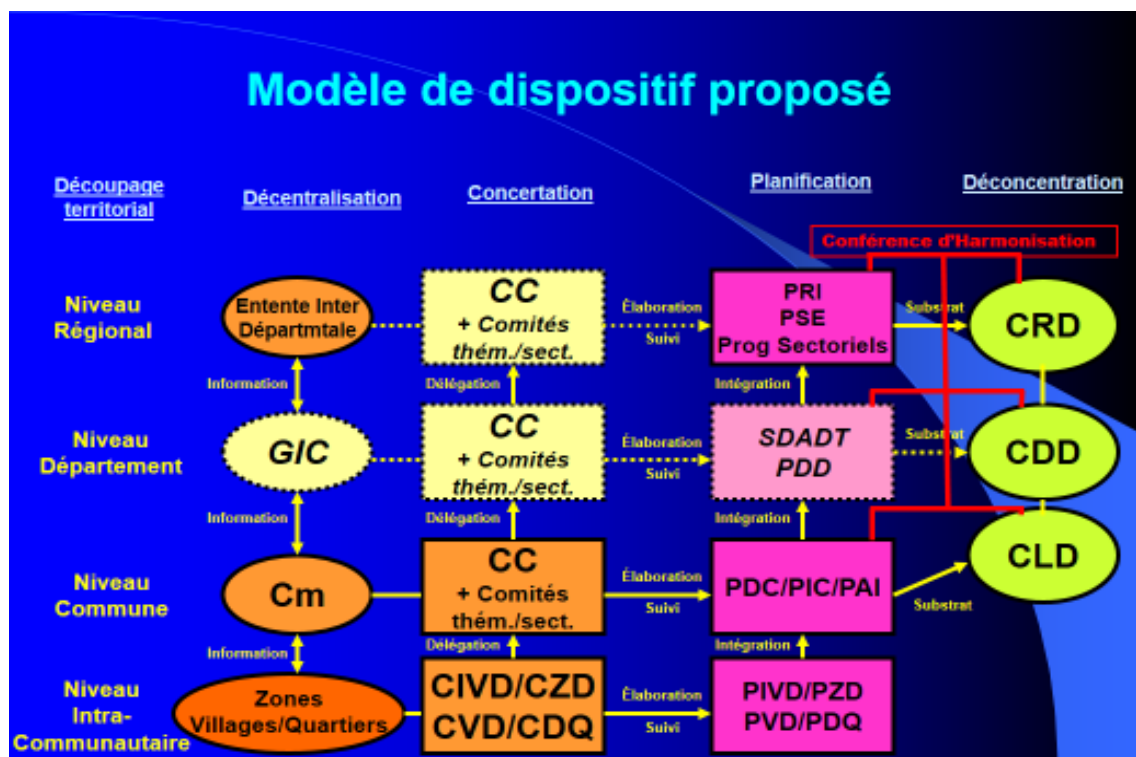
#### 3.3.3.7. Arrangements institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du SDADT s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur les cadres de concertation à l'échelle des communes, qui seraient agrégés à l'échelle départementale par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Départemental.

Ce cadre de concertation départemental permettra au Conseil Départemental d'assurer un suivi de la mise en œuvre du SDADT et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de cadre de concertation proposée par les acteurs régionaux et approuvés par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



#### 3.3.3.8. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du SDADT n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du SDADT.

##### 3.3.3.8.1. Les Institutions d'élus locaux

###### 3.3.3.8.1.1. Le Conseil Départemental

Globalement, le Conseil Départemental se chargera pour la mise en œuvre du SDADT de :

- Faire la promotion du SDADT auprès des partenaires techniques et financiers ainsi qu'auprès de l'Etat sénégalais pour une prise en compte de ses besoins en matière d'aménagement et de développement territorial durable ;
- Proposer et mettre en œuvre des projets phares tirés du SDADT et qui relèvent de ses compétences conformément à la Loi sur l'Acte III de la Décentralisation, au profit des populations du département et des communes ;
- Coordonner le processus de suivi et de mise en œuvre des projets issus du SDADT en rapport avec le dispositif mis en place à cet effet ;
- Soutenir les communes dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre de projets contenus dans le SDADT et qui relèvent des compétences des communes au regard de la loi sur l'acte III de la Décentralisation.

#### **3.3.3.8.1.2. Les Conseils communaux**

Quant aux cinq (5) communes du département, elles devront dans le cadre de la mise en œuvre du SDADT :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la coopération décentralisée leurs projets spécifiques contenus dans le SDADT ;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du SDADT, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer l'Intercommunalité pour faciliter la mise en œuvre des mesures intercommunales proposées dans le SDADT ;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du SDADT.

#### **3.3.3.8.2. Les Agences et services techniques déconcentrés**

Les Agences et services techniques déconcentrés de l'état pour leur part devront, chacun en ce qui le concerne et en tenant compte de leur spécificité :

- Soutenir le Conseil Départemental dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du SDADT ;
- Contribuer au financement du SDADT, soit directement ou au travers de leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du SDADT à travers des revues conjointes avec le Conseil départemental ;

#### **3.3.3.8.3. Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)**

L'ensemble des acteurs non gouvernementaux sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du SDADT. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Action Prioritaire (PAP) consolidé en PDD et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du SDADT. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Pour une meilleure coordination des ANG, il sera mis en place dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi du SDADT, une commission ANG dont la coordination et le fonctionnement seront déterminés par eux-mêmes.

#### **3.3.3.8.4. Les Partenaires Techniques et Financiers**

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du SDADT, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au SDADT. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil Départemental.

### **3.3.4. Instruments de mise en œuvre**

#### **3.3.4.7. Les instruments départementaux de mise en œuvre et de suivi évaluation**

A ce niveau, on distingue un instrument de programmation qui est le Plan Départemental de Développement (PDD) et un autre de suivi évaluation qui est le Cadre de Suivi Evaluation.

##### **3.3.4.7.1. Le Plan Départemental de Développement (PDD)**

Il doit spécifier et programmer de manière équilibrée les actions à mettre en œuvre pour induire les changements souhaités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

##### **3.3.4.7.2. Le cadre de Suivi Evaluation**

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du SDADT ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

##### **3.3.4.7.2.1. Le cadre de mesure des rendements du SDADT**

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par le Département pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Département dans le développement régional.

##### **3.3.4.7.2.2. La méthode de gestion de l'information**

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du SDADT. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

##### **3.3.4.7.2.3. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du SDADT**

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

#### **3.3.4.8. Les instruments locaux de mise en œuvre**

Il s'agit des Plans Développement Communal (PDC) qui seront élaborés par chacune des communes du département. Ces PDC, en plus des priorités internes aux communes, devront adresser les problématiques posées dans le diagnostic du SDADT, en proposant des solutions articulées aux orientations d'aménagement retenues dans le présent SDADT.

#### **3.3.4.9. Les instruments sectoriels de mise en œuvre**

Outre les instruments départementaux et communaux, les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement du Département quel qu'en soit l'entrée (régionale, départementale, communale, etc.) devront s'articuler au processus départemental en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement territorial.

#### **3.3.4.10. Le Financement du SDADT**

##### **3.3.4.10.1. Evaluation des coûts**

Les coûts relevant de la mise en œuvre du SDADT sont évalués à travers les instruments de programmation opérationnels que sont le PDD, les PDC et les projets et programmes sectoriels.

Pour une meilleure intégration de l'ensemble des actions, l'évaluation des coûts sera faite dans le cadre global de programmation de chacune des collectivités locales. Durant la phase de mise en œuvre, cette évaluation des coûts impliquera une planification annuelle des ressources qui reposera sur un travail d'harmonisation et de mise en cohérence relativement important. Celui-ci comprendra les étapes suivantes :

- 1) Définition des coûts des actions sectoriels : **calculés non pas sur la base d'une répartition équitable entre services et/ou Directions, mais à travers des résultats objectivement définis par secteur ;**
- 2) Définition des coûts des actions locales : **il s'agit ici d'une agrégation des projets dans les différentes communes, la répartition entre communes sera gérée à l'échelle des instances départementales de mise en œuvre ;**
- 3) Définition des coûts des actions transversales : **elle repose, pour l'essentiel sur les actions mises en œuvre par les services du Conseil Départemental et les services techniques déconcentrés ; et**
- 4) Définition d'un coût global du PAP annuel : **il s'agit d'intégrer l'ensemble des coûts sectoriels et communaux dans un plan global.**

Cette démarche inclusive de la programmation intègre, à tous les niveaux, les actions étatiques et celles portées par les collectivités locales et les ANG. Elle s'appuie sur une obligation de résultats fondés sur les objectifs du SDADT et permettra ainsi une mobilisation transparente des ressources destinées à la mise en œuvre de celui-ci et un meilleur suivi de leur exécution.

Les coûts ainsi déterminés sont répartis. Aussi, le PAP qui en résultera, constituera-t-il le cadre de mobilisation des financements pour tous les acteurs. Ce qui traduit que les collectivités inviteront les différents PTF à verser leur contribution dans un panier commun, à partir duquel des guichets pourront être définis pour différentes catégories d'acteurs porteurs d'initiatives de mise en œuvre du SDADT.

### **3.3.4.10.2. Sources de financement**

Les sources de financement du SDADT sont multiples et multiformes, on peut distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget
- Le financement par l'Etat du Sénégal, grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Education, Santé, Hydraulique, Energie, etc), des agences publiques et des projets / programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires techniques et financiers, soit bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora du Département notamment en Europe et aux USA.
- À travers les différentes taxes prévues par les lois sur les différents codes que sont :

### **Le code de l'environnement**

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

### **Le code forestier**

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil départemental après avis du conseil municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

En outre, le Conseil Départemental ainsi que les différentes communes doivent se rapprocher des Services étatiques qui disposent de fonds spécifiques pour le financement de projets relevant de leur secteur, on peut citer à titre d'exemple le Fonds Forestier, Le Fonds d'Entretien Routier Autonome au niveau de l'AGEROUTE, le FONGIP, le FONCIS, etc.

## 4. ANNEXES

## 4.1 Bibliographie

---

**Acte III de la décentralisation**, loi N° 2013 – 10 du 28 Septembre 2013 portant code général des Collectivités Locales

**Bodian ML 2006**, Les Tendances en matière de propriété Forestière et mode de faire valoir des ressources forestières et d'arrangement institutionnel : Ces systèmes contribuent-ils à l'amélioration de la gestion des forêts et à la lutte contre la pauvreté ? FAO, Rome, Italie

**DEFCCS 1998**. Le Code forestier

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES 2003**, rapport national sur l'État de l'environnement marin et côtier

**Faye Ibrahima Birame Ndébane 2010**, Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée-Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approches régionale et locale par photo-interprétation, traitement d'images et analyse de cartes anciennes (**Volume 2** Cartographie de la morphologie et de la cinématique du trait de côte ouest-africain de la Mauritanie à la Guinée-Bissau)

**IREF / Zchor 2013 – 2014** : Rapport annuel d'activité du régional des Eaux et Forêts

**KARONGEHEN 1 2009** : Rapport de formation des animateurs du Programme KARONGHEN

**KARONGEHEN 2 2015** : Présentation V.1

**KARONGEHEN 1 2009** : Rapports d'inventaire des forêts communautaires de Songho et de Kloukloub

**KARONGEHEN 2 2015** : Plan d'intervention annuelle de la convention

**KDES 2010-2013**: Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

**Marius 1985**, Érosion côtière au tour de l'embouchure de la Ria Casamance

**PADEC 2013** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Boutolatte

**PERACOD/GIZ 2009** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

**PERACOD /GIZ 2013** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Kourouck

**PERACOD/GIZ 2015** : Le protocole d'accord de concession de la gestion de la forêt classée de Kourouck

**PERACOD/GIZ** : Contrat de gestion entre les Communautés Rurales de Coubalan, Ouonck, Tenghori, Niamone et l'Association KDES

**PERACOD/GIZ 2014** : Manuel de procédure de l'aménagement forestier participatif : Expérience au Sénégal

**PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL 2011** : lignes directrices régionales et départementales

**PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL** : Plan Régional de Développement Intégré (PRDI 2011-2015)

**Rapport Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (Louga 2012)**

**Rapport Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (Ziguinchor 2012)**

**Rapport Situation Economique et Sociale de la Région de Ziguinchor** ; Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2013)

**Secteur forestier de Bignona 2014-2015** : Rapport annuel d'activité du départemental des Eaux et Forêts

**Sonko Gnambi** : Rapport général « Journées économiques de Casamance », décembre 2011

**Sow Abdoul Aziz** (2005) Les Conventions Locales : un outil novateur de gestion des collectivités locales au Sénégal. DEA Droit de la décentralisation et gestion des Collectivités Locales, Université Gaston Berger, Saint Louis

#### 4.2 Listes des participants aux différents ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du SDADT de Ziguinchor

### ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE ZIGUINCHOR

ATELIER DE LANCEMENT DU 09 FEVRIER 2016

#### FEUILLE DE PRESENCE

| PRENOM(s)         | NOM        | STRUCTURE/ ORG/FONCTION              | N°TELEPHONE | ADRESSE EMAIL                                                                |
|-------------------|------------|--------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Hadji Mariama  | DIATTA     | CDZ                                  | 772169022   | -                                                                            |
| 2. Marie A.       | KANTOUSSAN | CDZ                                  | 778615782   | -                                                                            |
| 3. Fatou Cissokho | KONTE      | 1 <sup>ère</sup> Secrétaire Elue CDZ | 772269486   | <a href="mailto:fatoucissokhokonte@yahoo.fr">fatoucissokhokonte@yahoo.fr</a> |
| 4. Aby            | DIOP       | Kassumay FM                          | 775241664   | <a href="mailto:abydiop207@gmail.com">abydiop207@gmail.com</a>               |
| 5. Fatou Bintou   | SANE       | Kassumay FM                          | 777137368   | <a href="mailto:sanefatoubintou0@gmail.com">sanefatoubintou0@gmail.com</a>   |
| 6. Aissatou       | DIALLO     | CDZ                                  | 774209061   | <a href="mailto:Aissatoudiallo2@yahoo.fr">Aissatoudiallo2@yahoo.fr</a>       |
| 7. Maimouna       | KEITA      | CDZ                                  | 771634448   | <a href="mailto:maimounaacapes@yahoo.fr">maimounaacapes@yahoo.fr</a>         |
| 8. Fatou          | KONATE     | CDZ                                  | 772237576   | <a href="mailto:kons68@yahoo.fr">kons68@yahoo.fr</a>                         |
| 9. Fatou          | SAKHO      | ARD/Z                                | 776817689   | <a href="mailto:fatmasakho92@gmail.com">fatmasakho92@gmail.com</a>           |
| 10. Kaoussou      | SANE       | Vice- Président/CDZ                  | 776343870   | <a href="mailto:kaoussous@yahoo.fr">kaoussous@yahoo.fr</a>                   |
| 11. Kadialy       | GASSAMA    | SG/CDZ                               | 779014064   | <a href="mailto:kadialy.gassama@yahoo.fr">kadialy.gassama@yahoo.fr</a>       |
| 12. Gorgui Mbaye  | GUEYE      | CDZ                                  | 775175853   | <a href="mailto:gogueye1968@gmail.com">gogueye1968@gmail.com</a>             |
| 13. Maurice H.    | NDIAYE     | CDZ                                  | 775737419   | <a href="mailto:ndiyemaurice1@yahoo.fr">ndiyemaurice1@yahoo.fr</a>           |
| 14. Yancouba      | DIATTA     | Président S/C Sport et               | 774460378   | <a href="mailto:yancoubadiatta1@yahoo.fr">yancoubadiatta1@yahoo.fr</a>       |

|                 |          |                                     |           |                                                                              |
|-----------------|----------|-------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------|
|                 |          | Jeunesse/CDZ                        |           |                                                                              |
| 15. Massouba    | DIACK    | Président Com. Adm et Juridique CDZ | 776429642 | <a href="mailto:diackmassouba@yahoo.fr">diackmassouba@yahoo.fr</a>           |
| 16. Mamadou     | DIONE    | SG/Mairie Ziguinchor                | 776604923 | <a href="mailto:dionema2003@yahoo.fr">dionema2003@yahoo.fr</a>               |
| 17. Jean Marie  | SADIO    | Président S/C Finances CDZ          | 775507594 | <a href="mailto:jmsadio@hotmail.fr">jmsadio@hotmail.fr</a>                   |
| 18. Abdou K.    | DIAMBANG | Rapporteur Sport et Jeunesse/CDZ    | 775571017 | <a href="mailto:diambangabdoukarim@yahoo.fr">diambangabdoukarim@yahoo.fr</a> |
| 19. Ramatoulaye | DEME     | CDZ                                 | 775482476 | -                                                                            |
| 20. Abdoulaye   | DIOP     | Cabinet Mairie Ziguinchor           | 779201759 | <a href="mailto:abdoulayedioppe@gmail.com">abdoulayedioppe@gmail.com</a>     |
| 21. Mamadou     | SOW      | CDZ                                 | 775369292 | -                                                                            |
| 22. Mamadou     | DIALLO   | Maire NYASSIA                       | 775643188 | <a href="mailto:diallomtti@hotmail.fr">diallomtti@hotmail.fr</a>             |
| 23. Christophe  | BADJI    | Comptable Matières/CDZ              | 774129063 | <a href="mailto:Criscasa2008@yahoo.fr">Criscasa2008@yahoo.fr</a>             |
| 24. Lena        | DRAME    | CDZ                                 | 775605601 | -                                                                            |
| 25. Jonas       | BADJI    | Attaché Administrative/CDZ          | 773041456 | <a href="mailto:Jonas_badji@yahoo.fr">Jonas_badji@yahoo.fr</a>               |
| 26. Oumar       | BADJI    | CDZ                                 | 775645199 | <a href="mailto:Oumarou56@hotmail.fr">Oumarou56@hotmail.fr</a>               |
| 27. Arfang      | CAMARA   | CDZ                                 | 779428722 | <a href="mailto:arfancamara@gmail.com">arfancamara@gmail.com</a>             |
| 28. Kéba        | CISSE    | CDZ                                 | 775210155 | <a href="mailto:Kebacisse62@gmail.com">Kebacisse62@gmail.com</a>             |
| 29. Simon       | TENDENG  | CDZ                                 | 776393380 | <a href="mailto:simontendeng@gmail.com">simontendeng@gmail.com</a>           |
| 30. Dialika     | COLY     | CDZ                                 | 775142150 | -                                                                            |
| 31. Auguste     | PREIRA   | S/C Education CDZ                   | 776517883 | <a href="mailto:Augustepreira25@gmail.cm">Augustepreira25@gmail.cm</a>       |
| 32. Oulimata    | DIOP     | CDZ                                 | 774829054 | -                                                                            |
| 33. Coumba      | SALL     | CDZ                                 | 772235789 | -                                                                            |
| 34. Fatimatou   | DIALLO   | CDZ                                 | 775652747 | <a href="mailto:fatimatoudiallo@hotmail.com">fatimatoudiallo@hotmail.com</a> |

|                     |          |                 |           |                                                                                    |
|---------------------|----------|-----------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 35. Ben Michel      | KANFOUDY | Sud FM          | 772076681 | <a href="mailto:kanfoudyb@yahoo.fr">kanfoudyb@yahoo.fr</a>                         |
| 36. Jean Christophe | SAGNA    | OCC Groupe      | 776331752 | <a href="mailto:Jeanchristophe_sagna@yahoo.com">Jeanchristophe_sagna@yahoo.com</a> |
| 37. Ousseynou       | MANE     | OCC Groupe      | 775839305 | <a href="mailto:Ousseynou.mane5@yahoo.fr">Ousseynou.mane5@yahoo.fr</a>             |
| 38. Joseph Sambou   | FAURE    | OCC Groupe      | 774283355 | <a href="mailto:Josambou.faure@gmail.com">Josambou.faure@gmail.com</a>             |
| 39. Oumar           | CISSE    | OCC Groupe      | 775711870 | <a href="mailto:Oumar.cisse@orange.sn">Oumar.cisse@orange.sn</a>                   |
| 40. Boubacar        | SONKO    | Directeur ARD/Z | 777250045 | <a href="mailto:sonkos@hotmail.com">sonkos@hotmail.com</a>                         |

## ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SDADT) DE ZIGUINCHOR

ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS EN MATIERE  
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

LE 07 AVRIL 2016

### FEUILLE DE PRESENCE

| N° | PRENOM    | NOM  | STRUSTURE/ORG/FONCTION | N° TELEPHONE | ADRESSE EMAIL                                                          |
|----|-----------|------|------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Ousseynou | MANE | OCC/ZCHR               | 775139305    | <a href="mailto:ousseynou.mane5@yahoo.fr">ousseynou.mane5@yahoo.fr</a> |

|    |                 |         |               |           |                                                                                  |
|----|-----------------|---------|---------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 2  | Christine       | BARBOZA | ARD/ZCHR      | 777151077 | <a href="mailto:christinebbadii@yahoo.fr">christinebbadii@yahoo.fr</a>           |
| 3  | Madjiguène      | SYLLA   | SDAS/ZCHR     | 776522942 | <a href="mailto:mbayangsylla@hotmail.fr">mbayangsylla@hotmail.fr</a>             |
| 4  | Mafaye          | DIAGNE  | EAUX ET FORET | 772291872 | <a href="mailto:mafayedione22@gmail.com">mafayedione22@gmail.com</a>             |
| 5  | Moctar          | MANGA   | SDEL/ZCHR     | -         | <a href="mailto:amanga1960@yahoo.fr">amanga1960@yahoo.fr</a>                     |
| 6  | Famara          | SONKO   | SDDR/ZCHR     | 772086989 | -                                                                                |
| 7  | Sékou           | SEYDI   | NYASSIA       | -         | <a href="mailto:sekouseydi59@gmail.com">sekouseydi59@gmail.com</a>               |
| 8  | Mamadou         | DIALLO  | CDZ           | 775126732 | <a href="mailto:diallomth@hotmail.FR">diallomth@hotmail.FR</a>                   |
| 9  | Massouba        | DIACK   | CDZ           | 776429642 | <a href="mailto:Diackmassouba@yahoo.fr">Diackmassouba@yahoo.fr</a>               |
| 10 | Kaoussou        | SANE    | CDZ           | 776343870 | <a href="mailto:kaoussas@yahoo.fr">kaoussas@yahoo.fr</a>                         |
| 11 | Parfait         | SAGNA   | CDZ           | 772291618 | -                                                                                |
| 12 | Ousmane         | DIEME   | CDZ           | 774129524 | -                                                                                |
| 13 | Auguste         | PREIRA  | CDZ           | 776517883 | <a href="mailto:augustepreira25@gmail.com">augustepreira25@gmail.com</a>         |
| 14 | Youssouph       | COLY    | DREEC         | 774410294 | <a href="mailto:youssoufa83@hotmail.com">youssoufa83@hotmail.com</a>             |
| 15 | Ousmane         | BADJI   | ARD/ZCHR      | 772746184 | -                                                                                |
| 16 | Joseph Sambou   | FAURE   | OCC/ZCHR      | 774280355 | <a href="mailto:josambou.faure@gmail.com">josambou.faure@gmail.com</a>           |
| 17 | Ngor            | DIONE   | IEF/ZCHR      | 775604860 | -                                                                                |
| 18 | Jean Christophe | SAGNA   | OCC/ZCHR      | 776337152 | <a href="mailto:jeanchristophe_sagna@yahoo.fr">jeanchristophe_sagna@yahoo.fr</a> |

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDADT) DE ZIGUINCHOR**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS D'ORIENTATION  
SUR LE (SDADT) DE NIAGUIS**

LE 18 AVRIL 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

| N° | PRENOM         | NOM      | STRUSTURE/FONCTION                      | N°<br>TELEPHONE | ADRESSE EMAIL |
|----|----------------|----------|-----------------------------------------|-----------------|---------------|
| 1  | Mamadou Lamine | GOUDIABY | Sous-Prefet Niaguis                     | 775290764       |               |
| 2  | Yaya           | COLY     | Boufofaye Bainouck                      | 776198375       |               |
| 3  | Babacar        | DIAL     | Chef de Poste Pêche Niaguis             | 775487583       |               |
| 4  | Ibrahima Aris  | BADJI    | PCAJ /Niaguis                           | 775189946       |               |
| 5  | Amady          | SEYDI    | Chef de Poste Vétérinaire Niaguis       | 772079490       |               |
| 6  | Jeannett       | PREIRA   | CADL/Niaguis                            | 775509670       |               |
| 7  | Youssouph      | MANGA    | Chef de Poste de Niaguis(Eaux et foret) | 773166326       |               |
| 8  | Amadou         | DIEME    | Conseiller Boutoupa C.                  | 774072271       |               |
| 8  | Marie Hélène   | CABO     | Pdt.Fédération Niaguis                  | 772263397       |               |
| 9  | Mouhamadou     | DIALLO   | Pdt. Collectif Imam Boutoupa C.         | 775062597       |               |
| 10 | Malang         | SADIO    | C.V Baraf Pdt. Collectif Niaguis        | 774429594       |               |
| 11 | Charles Urbain | BADJI    | Curé Paroisse de Niaguis                | 775449730       |               |
| 12 | Karfa          | TENDENG  | Agent de la Mairie de Niaguis           | 771988820       |               |
| 13 | Boubacar       | SOW      | Niaguis                                 | 771591125       |               |
| 14 | Ibrahima       | DIEDHIOU | Maire Adéane                            | 775645499       |               |

|    |                  |          |                             |           |  |
|----|------------------|----------|-----------------------------|-----------|--|
| 15 | René Jean Pierre | PREIRA   | Pdt. CCV Adéane             | 776426510 |  |
| 16 | Aminata          | DIEDHIOU | PCCJ/Adéane                 | 707977980 |  |
| 17 | Ousseynou        | MANE     | OCC/ZIG                     | 775139305 |  |
| 18 | Jean Christophe  | SAGNA    | OCC/ZIG                     | 776331752 |  |
| 19 | Famara           | DIEDHIOU | OCC/ZIG                     | 776571268 |  |
| 20 | Joseph Sambou    | FAURE    | OCC/ZIG                     | 774280355 |  |
| 21 | Lamine           | SAGNA    | Maire Niaguis               | 7722467   |  |
| 22 | Kaoussou         | SANE     | CDZ                         | 776343870 |  |
| 23 | Malang           | GASSAMA  | Maire Boutoupa Camaracounda | 773202248 |  |

## ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) DE ZIGUINCHOR

### ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS D'ORIENTATION SUR LE (SDADT) DE NYASSIA

LE 19 AVRIL 2016

#### FEUILLE DE PRESENCE

| N° | PRENOM         | NOM      | STRUSTURE/ORG/FONCTION     | N° TELEPHONE | ADRESSE EMAIL                                                                |
|----|----------------|----------|----------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Joseph Sambou  | FAURE    | OCC/Z                      | 774280355    | <a href="mailto:Josambou.faure@gmail.com">Josambou.faure@gmail.com</a>       |
| 2  | Paul           | MENDY    | Principal CEM Djibonker    | 774522013    | <a href="mailto:paulcapmendy@gmail.com">paulcapmendy@gmail.com</a>           |
| 3  | Léon           | DIANDY   | Pdt. ASUFOR/ Brin          | 775583197    | <a href="mailto:léondiandy@gmail.com">léondiandy@gmail.com</a>               |
| 4  | Kaoussou       | SANE     | CDZ                        | 776343870    | <a href="mailto:Kaoussou@yahoo.fr">Kaoussou@yahoo.fr</a>                     |
| 5  | Céline         | BASSENE  | Pdte. REFECN               | 773003552    |                                                                              |
| 6  | Marcelin Ababa | TENDENG  | Adjoint Pdt. RJAN          | 775544303    | <a href="mailto:marcelintendeng@yahoo.fr">marcelintendeng@yahoo.fr</a>       |
| 7  | Elisabeth      | LANKIANE | ANCAR/ CAR                 | 776084314    | <a href="mailto:Elisabeth_lankiane@yahoo.fr">Elisabeth_lankiane@yahoo.fr</a> |
| 8  | Mor            | MBOUP    | CODEC/ Enampore            | 779198743    | <a href="mailto:Mormboupdarougmail.com">Mormboupdarougmail.com</a>           |
| 8  | Bacary         | SEYDI    | ASC Planteurs              | 773277855    |                                                                              |
| 9  | Aba            | DIEDHIOU | Chef Poste Vêto            | 774249292    |                                                                              |
| 10 | Simon          | MANGA    | Pdt. Bois Sacrés           | 775478155    | <a href="mailto:diedhiouboure@yahoo.com">diedhiouboure@yahoo.com</a>         |
| 11 | Mamadou        | DIEDHIOU | Pdt. ASUFOR/Enampore       | 773795650    |                                                                              |
| 12 | Abdoul Salam   | BA       | CODEC Nyassia              | 775487565    | <a href="mailto:Salamabdoul72@gmail.com">Salamabdoul72@gmail.com</a>         |
| 13 | Jean Bernard   | NYAFOUNA | Conseil Jeunesse Nyassia   | 776128309    | <a href="mailto:jeanbernard@gmail.com">jeanbernard@gmail.com</a>             |
| 14 | Kalifa         | BASSENE  | Maire Enampore             | 775598928    | <a href="mailto:amubassene@yahoo.fr">amubassene@yahoo.fr</a>                 |
| 15 | Didier         | SAGNA    | 1ère Adjoint Maire Nyassia | 777898610    | <a href="mailto:Sagnadidiersia669@gmail.com">Sagnadidiersia669@gmail.com</a> |

|    |                 |          |                        |           |                                                                                    |
|----|-----------------|----------|------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 | Bernard         | SARR     | Adjoint au Sous Préfet | 775290935 | <a href="mailto:Berou68@yahoo.fr">Berou68@yahoo.fr</a>                             |
| 17 | Jean Christophe | SAGNA    | OCC/Z                  | 776331752 | <a href="mailto:Jeanchristophe_sagna@yahoo.com">Jeanchristophe_sagna@yahoo.com</a> |
| 18 | Ousseynou       | MANE     | OCC/Z                  | 775139305 | <a href="mailto:Ousseynou.mane5@yahoo.fr">Ousseynou.mane5@yahoo.fr</a>             |
| 19 | Famara          | DIEDHIOU | OCC/Z                  | 776571268 |                                                                                    |
| 20 | Nicole          | GOMIS    | ICP/NYASSIA            | 778038674 |                                                                                    |

# ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE ZIGUINCHOR

RESTITUTION DU RAPPORT PROVISoire DU SDADT DE ZIGUINCHOR

LE 07 JUIN 2016

## FEUILLE DE PRESENCES

| N° | PRENOM(s)      | NOM      | STRUCTURE                             | N° TELEPHONE |
|----|----------------|----------|---------------------------------------|--------------|
| 1  | Massouba       | DIACK    | CDZ/ PDT COMM. JURIDIQUE              | 77 642 96 42 |
| 2  | Dembo          | BODIAN   | SRAT Chef de Service                  | 76 591 44 02 |
| 3  | Fatou Cissokho | KONTE    | CDZ/ SECRETAIRE ELU                   | 77 226 94 86 |
| 4  | Ousmane        | DIEME    | S/C AFFAIRES SOCIALES                 | 77 412 95 24 |
| 5  | Marie Jo       | DIATTA   | DREEC/ AGENT                          | 77 485 50 60 |
| 6  | Mactar         | MANGA    | CDZ                                   | 77 646 80 62 |
| 7  | Parfait        | SAGNA    | CDZ                                   | 77 225 16 08 |
| 8  | Auguste        | PREIRA   | CDZ                                   | 77 651 78 83 |
| 9  | Mamadou        | DIALLO   | MAIRE DE NYASSIA                      | 77 564 31 88 |
| 10 | Wandifa        | CISSE    | 1 <sup>er</sup> ADJT MAIRE DE NIAGUIS | 77 310 32 91 |
| 11 | Ibrahima       | DIEDHIOU | MAIRE D'ADEANE                        | 77 564 54 99 |

|    |               |          |                       |              |
|----|---------------|----------|-----------------------|--------------|
| 12 | Kaoussou      | SANE     | CDZ                   | 77 634 38 70 |
| 13 | Jean E.       | CARDOZ   | SRADL                 | 77 455 57 30 |
| 14 | Amadou Sadio  | BARRY    | ARD                   | 77 532 75 09 |
| 15 | Olivier       | BASSENE  | ADJT MAIRE D'ENAMPORE | 77 453 66 11 |
| 16 | Mamadou       | MANSALY  | SDDR/Z                | 77 56132 72  |
| 17 | Boubacar      | SONKO    | ARDZ/DIRECTEUR        | 77 725 00 45 |
| 18 | Moussa        | BARRY    | PACT                  | 77 521 49 97 |
| 19 | Kadialy       | GASSAMA  | CDZ/SG                | 77 901 40 60 |
| 20 | Fiacre        | COLY     | CDZ/PDT               | 77 557 10 82 |
| 21 | Ousseynou     | MANE     | OCC                   | 77 513 93 05 |
| 22 | Joseph Sambou | FAURE    | OCC                   | 77 428 03 55 |
| 23 | Famara        | DIEDHIOU | OCC                   | 77 657 12 68 |